

L'ACTION UNIVERSITAIRE

Revue Trimestrielle

SOMMAIRE

<i>L'Aide aux Étudiants hier et aujourd'hui</i>	JEAN BRUCHÉSI	3
<i>Vers la Fédération</i>	ROGER DUHAMEL	16
<i>Le Latin que nous parlons</i>	ALBERT MAYRAND	31
<i>Mark Twain</i>	MARCEL SAINT-PIERRE	42
<i>Julien Benda et l'Ethique sociale</i>	C.D. HERISSON	52
<i>Les conditions de l'Oeuvre d'art</i>	ROGER DUHAMEL	62
<i>Le Jury</i>	DOLLARD DANSEREAU, C.R.	70
<i>Chroniques des Diplômés</i>		80
<i>Courrier des Lettres</i>	ROGER DUHAMEL	84



Directeur: ROGER DUHAMEL

Association des Diplômés de l'Université de Montréal

COMITÉ EXÉCUTIF:

Me Émile Massicotte, président
M. Étienne Crevier, 1er vice-président
M. Ignace Brouillet, 2e vice-président
Me Claude Demers, secrétaire
M. Pierre R. Gendron, trésorier
M. Roger Duhamel, directeur de la Revue
M. Jules Labarre, président sortant de charge
Dr Louis-Charles Simard, ancien président
Dr Stephen Langevin, ancien président

Président d'honneur: M. Edouard Montpetit

CONSEIL GÉNÉRAL:

Le Comité Exécutif et les délégués suivants:

Agronomie: M. René Monette et
M. Édouard Ducharme
Chirurgie dentaire: Dr Louis Lépine et
Dr Jacques Demers
Droit: Me G.-Henri Séguin et Me Guy Favreau
H.E.C.: M. Joseph Ste-Marie et
M. Rosaire Courtois
Lettres: Mlle Madeleine Gariépy et
M. Gérard Aumont, p.s.s.
Médecine: Dr. Origène Dufresne et
Dr. Eugène Robillard
Médecine vétérinaire: Dr Henri-Paul Marois et
Dr Jacques St-Georges
Optométrie: M. Paul Lippens et
M. Jean Hotte
Pharmacie: M. J. Rodrigue Désilets et
M. Rodolphe Dagenais

Philosophie: M. Jacques Lavigne
Polytechnique: M. Fernand Leblanc et
M. Roland Bureau
Sciences: M. Pierre-E. Duranceau et M. Roger
Lamontagne
Sciences sociales: Mme Rose du Tilly et
M. François Desmarais
Théologie: M. le chanoine Emilien Frenette et
M. l'abbé Irénée Lussier
Le président de l'Association générale des
étudiants;
Anciens présidents de l'A. G. E. U. M: Me Charles
A. Lussier, Dr Bernard Laramée et M. Jean-Guy
Décarie.
Trésorier honoraire: l'honorable Henri Groulx;
Vérificateur honoraire: M. Jean Valiquette
(H.E.C.)
Administrateur: Me Roger Craig
Conseillers juridiques: Me Roger Brossard c.r.,
Me Damien Jasmin, c.r.

COMITÉ DU FONDS DES ANCIENS:

M. A.-S. McNichols, Me Maurice Trudeau, c.r., Me Raymond Dupuis, Dr Ernest Charron, Dr Stéphen Langevin, Dr Louis-Charles Simard, Me Daniel Johnson, M. Oswald Mayrand, Hon. Alphonse Raymond, M. J.-A. M. Charbonneau, Me Emery Beaulieu, M. Étienne Crevier, secrétaire, M. Gérard Parizeau, trésorier.

L'Action Universitaire est l'organe de l'Association des Diplômés
de l'Université de Montréal.

Les articles publiés dans *l'Action Universitaire* n'engagent que la responsabilité
de leurs signataires.

Rédaction et administration 2900, boulevard du Mont-Royal, Tel. AT. 9451

Impression et expédition: L'Imprimerie Populaire Ltée, Montréal, P.Q.

Abonnement: \$3.00 au Canada et à l'étranger. *L'Action Universitaire* paraît en
octobre, janvier, avril et juin

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

L'ACTION UNIVERSITAIRE

Revue Trimestrielle

SOMMAIRE

<i>L'Aide aux Étudiants hier et aujourd'hui</i>	JEAN BRUCHÉSI	3
<i>Vers la Fédération</i>	ROGER DUHAMEL	16
<i>Le Latin que nous parlons</i>	ALBERT MAYRAND	31
<i>Mark Twain</i>	MARCEL SAINT-PIERRE	42
<i>Julien Benda et l'Ethique sociale</i>	C.D. HERISSON	52
<i>Les conditions de l'Oeuvre d'art</i>	ROGER DUHAMEL	62
<i>Le Jury</i>	DOLLARD DANSEREAU, C.R.	70
<i>Chroniques des Diplômés</i>		80
<i>Courrier des Lettres</i>	ROGER DUHAMEL	84



Directeur: ROGER DUHAMEL

L'AIDE AUX ETUDIANTS HIER ET AUJOURD'HUI

Jean BRUCHÉSI,
de la Société Royale du Canada

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'instruction préoccupe hommes d'État et hommes d'Église, ni qu'avec les moyens de la répandre le plus possible, institutions privées et pouvoirs publics recherchent ceux de la mettre à la portée du plus grand nombre. Jamais peut-être, toutefois, autant qu'aujourd'hui, le besoin de l'instruction ne s'est fait sentir avec autant de force, et pas d'une instruction simplement élémentaire, mais d'une instruction professionnelle, appuyée sur des méthodes rationnelles, ayant pour second, sinon pour premier objet, la conquête de la compétence. La participation de plus en plus intense des masses aux diverses manifestations de la vie des sociétés, conséquence de la rapide évolution des idées politiques et sociales, est un fait. S'il est faux de prétendre que l'instruction était autrefois réservée aux riches, il le serait autant de soutenir que les moins fortunés ont toujours eu et ont encore les moyens de s'instruire, de mettre en valeur les talents dont la Providence a fait une part plus ou moins grande pour chacun d'entre nous. Si, de par sa définition, le mot élite s'applique à ce qu'il y a de mieux et si, par conséquent, ce qu'il y a de mieux ne peut pas embrasser la totalité des choses et des êtres, il n'en est pas moins indispensable que notre conception traditionnelle de l'élite soit élargie, que l'élite elle-même voie ses rangs multipliés et que le plus possible de légitimes aspirations à la compétence soient satisfaites. Il n'y a pas si longtemps que l'enseignement de l'Histoire, par exemple, considéré comme un élément essentiel dans l'éducation de ceux qui étaient appelés à devenir des hommes publics, était réservé à une classe bien restreinte. "Je ne connais rien de mieux que l'His-

toire, a écrit Bossuet, pour conduire à la connaissance du genre humain"; mais, a-t-il ajouté, "il est honteux... à tout honnête homme d'ignorer le genre humain". Nous sommes loin du siècle de l'honnête homme. Notre siècle, en tout cas, et, plus particulièrement l'époque où nous vivons, ont leurs exigences sur lesquelles il serait criminel de fermer les yeux.

Ce que d'autres pays ont compris, notre Canada n'a pas le droit de le méconnaître, et les Canadiens français, si fiers à juste titre de leur passé, ont, plus que les autres citoyens de ce pays, raison de vouloir s'armer pour les luttes de l'avenir. Car s'ils ne sont pas les plus immédiatement menacés, ce sont eux qui perdraient le plus, faute de n'avoir pas pris tous les moyens de s'assurer la place qui leur revient dans un Canada dont tant de signes annoncent la formidable expansion.

Ce n'est pas toujours sans raison qu'on nous a reproché hier et qu'on nous reproche aujourd'hui d'avoir trop rarement le culte de "la belle ouvrage", de nous complaire dans l'à-peu-près, de préférer l'improvisation au travail méthodique et patient. La confiance en soi est certes une condition du succès et l'audace en est souvent une autre. Mais de l'audace à la témérité, qui est elle-même une forme de l'imprudence, il n'y a parfois qu'un pas. D'autant plus qu'un tel comportement est en général l'indice d'une suffisance par quoi s'exprime la vanité. "Ils se croient sur tous les points la première nation du monde", disait déjà Montcalm des Canadiens d'il y a un siècle, qu'il aimait pourtant.

Il est naturel et légitime que nous réclamions notre juste place dans tous les domaines. Comme il nous serait plus facile de l'obtenir si, entre autres choses, nous pouvions toujours nous appuyer non seulement sur nos droits ou nos privilèges, mais sur notre compétence! Sans doute, le reproche d'incompétence n'a été, n'est encore trop souvent qu'un prétexte pour nous interdire l'accès à certaines chasses bien gardées. N'empêche que nous n'avons pas toujours notre part parce que les hommes compétents nous manquent. N'est-ce pas à nous d'abord que revient l'obligation de les former, comme c'est à nous qu'il appartient de respecter la langue française, en premier lieu par le souci constant de la bien apprendre et de la bien parler, si nous voulons que les autres la respectent?

Voilà pourquoi le geste que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a posé il y a cinq ans (1944) en instituant le Prêt d'Honneur

vient à point combler une lacune et nourrir nos espérances. Admirable dans le plein sens du mot, l'entreprise fait plus que répondre à un besoin urgent : elle traduit, chez ceux qui en ont eu l'idée et qui la maintiennent, une rare compréhension de cette charité à laquelle saint Paul donnait la première place parmi les devoirs du chrétien, avant la foi et l'espérance. Si elle répond magnifiquement du même coup à la fin que la Société poursuit depuis sa fondation, et qui est de rendre le peuple meilleur, elle s'accorde aussi avec une très ancienne tradition dont l'Église fut la première à jeter les bases.

Quiconque a un tant soit peu interrogé l'Histoire sait quelle profonde influence les Ordres religieux ont exercée sur la société chrétienne. Montalembert nous en a donné l'éclatante démonstration dans un ouvrage qui n'a rien perdu de sa force et qui a pour titre *Les Moines d'Occident*. Or c'est peut-être par le soin apporté à répandre l'instruction que l'influence de l'Église s'est le mieux exercée. Qu'il suffise de rappeler, à ce propos, la fondation des universités et des collèges du moyen âge.

A cette époque comme aujourd'hui, il y avait des étudiants qui pouvaient compter sur la bourse paternelle ou maternelle. Et ils ne se gênaient pas pour y puiser. Bien rares les lettres écrites aux parents, qui ne se terminaient par ces mots : "Je vous mande argent et saluts". C'était là le refrain habituel.

Mais, hier comme de nos jours, la majorité des étudiants se composaient de ceux qui n'avaient que très peu, sinon rien à attendre du père ou de la mère. L'Église, on le sait, en prenait plusieurs à sa charge, surtout lorsqu'elle avait le moindre espoir de les garder à son service. Quant aux autres, ils formaient vraiment le gros de ces corporations d'étudiants dont les privilèges étaient sanctionnés par les papes et les rois ; privilèges conquis de haute lutte et qui nous paraissent maintenant excessifs. C'est ainsi qu'à Paris, pour donner un seul exemple, à l'époque où l'on était bachelier à quinze ans, la police ne pouvait arrêter un étudiant sauf dans le cas de flagrant délit. Les évêques eux-mêmes n'eurent un temps aucune autorité sur les étudiants de Paris qui relevaient du Pape seul !

Songe-t-on que les professeurs, dont l'enseignement quotidien commençait alors dès quatre ou cinq heures du matin, après la messe, devaient prêter serment d'obéissance au recteur des étudiants, lui-même élu par ces derniers ? Si le professeur, une fois obtenue la per-

mission de l'évêque, pouvait parler où il voulait — et souvent dans des locaux de fortune —, il n'en était pas assuré pour autant d'avoir des auditeurs. Lui ne pouvait manquer une seule leçon sans l'assentiment de ses élèves, ni prendre congé sans leur autorisation. L'étudiant, par contre, restait libre d'aller au cours ou non; ce qui explique pourquoi certains maîtres, la leçon terminée, conduisaient leurs élèves chez le pâtissier, pour ne pas les perdre. Ils y tenaient d'autant plus qu'ils furent, à une certaine époque, payés directement par les élèves; d'où encore l'étroite surveillance que ceux-ci exerçaient sur ceux-là: ils voulaient en avoir pour leur argent!

La somme ainsi versée au maître, pour ses leçons ou pour la soutenance d'une thèse, en espèces et en nature — bouteilles de vin, dragées, confitures ou cierges — n'était pas la part la plus élevée de la dépense. L'étudiant devait avant tout se loger, se nourrir et s'habiller. Or, dans les grandes villes universitaires comme Bologne, Paris, Oxford, les maisons pour étudiants pauvres, qui offraient le vivre et le couvert, ne firent leur apparition qu'au XIIe siècle. Et ce sont ces maisons qui donnèrent bientôt naissance aux "collèges", plus ou moins vastes hôtelleries où il n'était permis d'introduire "ni chiens ni femmes". Tous les étudiants, par contre, riches ou pauvres, y furent admis contre paiement d'une rétribution qui était la somme moyenne dépensée chaque semaine par un étudiant pour son entretien, déduction faite du loyer et des gages des domestiques. Et lorsqu'un étudiant trop pauvre était exempté du paiement de cette rétribution, le privilège ainsi accordé prenait le nom de bourse.

Tous les étudiants ne logeaient pas dans les collèges. Certains préféraient les pensions de famille où le prix était parfois élevé. Mais ce n'était pas un problème bien grave pour ceux dont les parents avaient de la fortune ou qui pouvaient compter sur les largesses d'un protecteur, homme d'église ou laïc. Au surplus, qu'il soit boursier ou, à plus forte raison, qu'il ne le soit pas, pensionnaire payant ou externe — et les externes sont surnommés "martinets", car ils sont mobiles comme les hirondelles! — l'étudiant a sans cesse besoin d'argent. "Esprit aigu et dents aiguës", tel est, en peu de mots, le portrait qu'on trace de lui au XIIIe comme au XVIe siècle. Et, pour trouver cet argent, les moyens ne manquent pas, même s'ils sont plus ou moins honnêtes. Panurge en connaissait soixante-trois pour avoir toujours de l'argent à son besoin, dont le plus honorable et le plus employé

L'AIDE AUX ÉTUDIANTS HIER ET AUJOURD'HUI

“était par façon de largin furtivement fait”. Les étudiants qui, à l'exemple du personnage de Rabelais, étaient “sujets de nature” à une maladie appelée en ce temps-là “faute d'argent” — “faute d'argent, c'est douleur non pareille” — pouvaient d'abord recourir aux usuriers. Sans compter qu'ils ne couraient pas le risque d'être dépouillés de leurs instruments de travail, i.e. leurs livres, s'ils étaient incapables de rembourser à temps; car les livres étaient la propriété personnelle et insaisissable des étudiants, de même qu'un don fait à une bibliothèque d'écoliers était alors regardé comme œuvre pie.

Quand ils ne pouvaient ou ne voulaient emprunter, les étudiants, qu'aucune des soixante-trois manières de Panurge ne sollicitait, avaient encore la ressource de travailler. L'un prenait un emploi de valet chez un professeur ou chez un condisciple plus fortuné. Un autre se livrait à l'occupation plus ou moins odorante de ramasseur d'ordures. Certains étaient copistes et passaient leurs veilles à la transcription des manuscrits, quand ils ne traduisaient pas, à tant la page ou la ligne, les textes anciens, comme le célèbre Jacques Amyot à qui nous devons, grâce à cela, une des meilleures traductions de Plutarque.

C'était là certes une très digne manière d'employer ses loisirs, et tous les étudiants, pauvres ou riches, n'avaient pas ce courage. Mais, même au chapitre des loisirs, les étudiants purent parfois compter sur la sollicitude des autorités universitaires ou des pouvoirs publics. Et c'est en France, notamment, qu'une loi de 1521 ordonna aux Juifs de verser une forte somme à cette fin.

L'habitude, on le voit, était prise il y a longtemps d'aider les collégiens à entreprendre ou à poursuivre leurs études, et l'institution des bourses, même si elle ne fut pas généralisée, comme elle l'est devenue depuis, n'est pas le fait de notre époque. Avec les années, les maisons d'enseignement secondaire ou supérieur se multiplièrent, principalement par l'action de l'Église et des Ordres religieux. Du même coup, le nombre augmenta de ceux qui les fréquentèrent comme boursiers. Et lorsque les rois, à leur tour, entreprirent de fonder des collèges ou de grandes Écoles, ils les dotèrent de sommes importantes dont les revenus furent distribués en bourses à des étudiants pauvres. C'est ainsi qu'en mai 1779, un petit Corse à cheveux plats entra comme boursier du roi Louis XVI à l'École militaire de Brienne: il s'appelait Napoléon Bonaparte.

A cette dernière date, le Canada était anglais depuis seize ans.

Fidèles à leurs lointaines origines, les anciens sujets du roi de France subissaient encore, dans le domaine de l'enseignement, les conséquences déplorables de ce que le chanoine Groulx a justement appelé "les démolitions de la conquête", mais aussi, il faut bien le reconnaître, les effets d'une insouciance plus ou moins consciente, et en partie provoquée par les événements, à l'endroit de l'instruction. "Chevaliers de la croix" pour le grand nombre, comme on les appelait par dérision parce qu'ils ne savaient pas écrire, ils réapprenaient péniblement le chemin de l'école. Or, quoi qu'on en ait dit, les choses ne s'étaient pas toujours passées ainsi. Il est faux de prétendre que les maîtres français du Canada se souciaient peu de l'instruction publique, de l'éducation de la jeunesse, faux de prétendre que les Canadiens eux-mêmes n'eurent pas à cœur de s'instruire, que le gouvernement laissa nos pères dans l'ignorance.

Depuis l'année 1616, où une première école fut ouverte aux Trois-Rivières, pour l'instruction des Indiens, jusqu'aux dernières années du régime français, les citoyens, plus que les campagnards toutefois, eurent non seulement les moyens d'acquérir les connaissances usuelles, mais même d'entreprendre des études plus poussées. Gratuit, l'enseignement primaire emprunta les programmes et les méthodes qui étaient en usage dans la France de l'époque. Quant à l'enseignement secondaire et à l'enseignement spécialisé, il ne fut pas non plus ignoré. Québec n'était encore qu'un petit village en 1635, et la Nouvelle-France comptait à peine trois cents habitants, lorsque les Jésuites y fondèrent, un an avant Harvard, un collège classique dont le programme d'études devint rapidement l'égal de celui des maisons similaires du Royaume. Moins de trente ans encore, et c'était la fondation du séminaire de Québec, puis la fondation d'une Ecole d'hydrographie, embryon de Faculté des sciences, qui avait pour objet de former pilotes, arpenteurs et cartographes. En 1680, l'École d'arts et métiers de Mgr Laval ouvrait ses portes à Saint-Joachim. Pour rudimentaire qu'elle fut avant 1763, l'instruction, distribuée en grande partie gratuitement par religieux ou laïcs aux garçons et aux filles de la Nouvelle-France, répondait aux besoins de l'époque et aux circonstances. Des contemporains, qui savaient observer, en ont rendu témoignage et ils n'auraient pu s'exprimer comme ils l'ont fait s'ils s'étaient trouvés en présence d'un peuple ignorant dont l'instruction eût été habituellement négligée par ceux qui avaient entrepris de le guider.

La rupture entre le Canada et la France mit en péril l'œuvre de deux siècles. Si cette œuvre ne fut pas complètement détruite, si l'école, par exemple, reprit peu à peu son rôle de gardienne des traditions et de forteresse, doublant ainsi le rôle de la paroisse, le mérite en revient d'abord à l'Église et, dans certains cas, à des laïcs qui surent vouloir et agir. De 1763 à 1824, l'instruction fut à peu près totalement la chose de l'initiative privée. Les Canadiens, cependant, ne se contentèrent pas d'une résistance passive aux menées de ceux qui, de bonne ou de mauvaise foi, avaient résolu de les angliciser par l'école. Aux maisons d'enseignement qui avaient déjà fait leurs preuves, sous le régime français et que la conquête n'avait pas balayées, ils ajoutèrent d'autres institutions: écoles primaires ou collèges classiques, fondés et maintenus au prix des plus grands sacrifices, même après que l'État eut résolu de prendre sa part du fardeau sans porter atteinte au caractère confessionnel ou séparé des écoles publiques. Un siècle après le traité de Paris, le Canada français comme le Canada anglais, possédait un système d'enseignement à peu près complet pour l'époque, depuis l'école primaire jusqu'au collège classique en passant par l'école normale et l'université.

De même qu'il avait fallu, sous le régime français, faire appel à la générosité du petit nombre, non seulement pour fonder et maintenir les écoles, mais pour en faciliter l'accès aux pauvres, ce fut encore la charité individuelle qui contribua le plus largement, après la conquête — et, pour ainsi dire, jusqu'aux débuts du XXe siècle — à répandre l'instruction publique. Comme on avait vu Mgr de Laval se dépouiller de tous ses biens en faveur du Séminaire de Québec et assurer à perpétuité, entre autres choses, le paiement de huit pensions complètes pour des étudiants pauvres — exemple suivi par Mgr de Saint-Vallier qui institua six bourses — ainsi vit-on évêques, prêtres et, assez souvent, laïcs multiplier les dons aux collèges classiques ou payer les études de jeunes gens nécessiteux. Dans pareils cas, les parents n'avaient plus qu'à fournir le lit garni, bonnets de nuit inclus, comme l'exigeaient, il y a moins d'un siècle encore, les règlements du Séminaire de Québec. Il arrivait aussi que le don était fait au bénéficiaire des enfants d'une même famille ou d'une même paroisse, pas à tous bien entendu, mais à un, deux ou trois particulièrement doués. Et, parfois enfin, mais beaucoup plus rarement, le public était invité à contribuer directement aux frais d'instruction. C'est ainsi qu'en 1821,

l'Association de la Rivière Chambly, présidée par Charles de Saint-Ours, résolut de "faciliter les moyens d'éducation" en lançant une souscription annuelle "pour placer au collège de Saint-Hyacinthe au moins vingt écoliers le temps de huit années consécutives". L'engagement fut tenu, et davantage, puisque trente collégiens purent de la sorte faire un cours classique complet.

On le voit, l'institution des bourses, qu'elle ait été le fait des maisons d'enseignement elles-mêmes — que d'enfants pauvres y furent admis gratuitement! — ou de généreux bienfaiteurs, remonte loin dans l'histoire de notre pays. Comme bien d'autres initiatives, au Canada français, il lui a manqué, pour être mieux connue et appréciée, de pouvoir recourir aux formidables moyens que l'art publicitaire emploie de nos jours à des fins plus ou moins louables. Il faut bien dire, d'autre part, que les besoins n'étaient ni aussi urgents ni aussi nombreux qu'ils le sont devenus. Et l'opinion publique, d'un autre côté, ne s'est jamais guère intéressée au problème de l'instruction, si ce n'est dans les limites de l'enseignement primaire. Pour tout le reste — enseignement spécialisé, enseignement secondaire et enseignement supérieur — elle s'en est remise à la charité des hommes d'Église — prêtres séculiers et religieux — ou au zèle de l'État.

Le temps n'est pas loin — et personne ne saurait prétendre que ce temps est révolu — où une très forte proportion d'étudiants devaient nécessairement travailler pour payer le coût de leurs études, quand ils ne devaient pas renoncer à apprendre un métier ou une profession, faute de pouvoir compter sur les parents pour leur subsistance. Ce n'est pas que les frais d'études fussent tellement élevés; mais il y avait — il y a toujours — le logement et la nourriture, sans parler de multiples suppléments, qui représentaient le gros de la dépense, que l'étudiant fût inscrit à une faculté universitaire ou fréquentât une École technique, d'Arts et Métiers, de Beaux-Arts où l'enseignement était sinon toujours gratuit, du moins peu coûteux. Lorsque la direction d'une de ces écoles spéciales, toutes fondées et contrôlées par l'État, n'accordait point à l'élève une bourse complète ou partielle, ce dernier pouvait encore, avec un peu de chance et beaucoup de science... politique, s'assurer, pour la durée de ses études, une sinécure aux dépens de quelque ministère.

La deuxième Grande Guerre, avec ce qu'elle nous vaut en bouleversements de toute sorte dans l'ordre économique et social, n'a fait

que donner plus d'ampleur au problème de l'instruction sous ses divers angles. Dieu merci, notre Canada n'a pas connu les destructions d'édifices, de laboratoires et de bibliothèques ni, au même degré, les ruines morales qui ont fait et font encore tant de victimes parmi la jeunesse étudiante des pays d'Europe. Bien au contraire, sur le plan matériel du moins, notre jeunesse, si elle est désireuse de s'instruire, n'a jamais été aussi bien pourvue, n'a jamais eu autant de facilités pour accéder à la compétence.

L'homme est ainsi fait qu'il lui faut souvent une catastrophe pour ouvrir les yeux et c'est parfois seulement sous la menace d'un grave danger qu'il se rend compte de ses besoins réels ou de ses insuffisances. Certes, les bons ouvriers ne manquaient pas chez nous, en 1939; mais les nouvelles méthodes de faire la guerre, l'extrême rapidité avec laquelle se succédaient les inventions scientifiques et le rôle prépondérant assigné à l'industrie, parce qu'ils exigeaient en grand nombre des techniciens, des spécialistes, en un mot des hommes compétents, nous imposèrent l'obligation d'en former. C'est à quoi s'employèrent aussitôt les autorités fédérales avec le concours de l'entreprise privée et la collaboration des pouvoirs provinciaux.

En même temps que l'enseignement technique connaissait un essor sans précédent, les universités entreprenaient de doubler sinon de tripler leur effort en vue d'accroître, dans une égale proportion, le rendement des facultés de médecine, de génie civil et des sciences. De part et d'autre on crut non sans raison que le meilleur moyen d'attirer les étudiants, à moins de recourir au service obligatoire, était de multiplier les bourses. Et c'est ce qui fut fait, à la suite d'ententes fédérales-provinciales dont les termes prévoyaient l'octroi de bourses substantielles. C'est ainsi que fut institué, dans notre province, le service de l'Aide à la Jeunesse. De 60 qu'il était en 1940-41 le nombre des boursiers s'élevait cinq ans plus tard à tout près de 2000 dans nos universités, nos écoles de gardes-malades et nos écoles spéciales. Dans le même temps, la somme distribuée en bourses passait de \$9.000 à plus de \$248.000, dont \$141.416 au crédit de la province seule. Le nombre des boursiers dépassait 3,550 en 1948, et c'est un montant de \$414,604 qu'étudiants des universités, élèves des écoles de gardes-malades et des écoles spéciales se sont partagé. Encore faudrait-il ajouter à ces chiffres le nombre des vétérans qui sont en quelque sorte

boursiers de l'État, et qui complètent ou poursuivent leurs études en tout ou en partie aux frais de ce dernier.

Par la force des circonstances, les pouvoirs publics viennent donc désormais directement en aide aux étudiants. Qu'il s'agisse d'instruction ou de services sociaux, les charges de l'État sont plus lourdes qu'elles ne le furent jamais et rien n'indique, bien au contraire, qu'elles s'allégeront avec le retour au temps de paix; car si l'État est enclin à intervenir de plus en plus dans la vie des citoyens et les affaires des entreprises privées, il faut bien admettre que tout a été fait par celles-ci ou par ceux-là pour l'y contraindre en quelque sorte. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Laissons aux sociologues le soin de répondre, et la réponse varie d'après le point de vue auquel chacun se place, plus exactement d'après la conception que chacun a du rôle de l'État et du devoir de charité qui incombe à tout homme. Pour l'instant, en marge de cette abondante distribution de bourses par les pouvoirs publics, je voudrais simplement rappeler que toutes les bourses fédérales-provinciales, soit les trois quarts du nombre total — 3,556 en 1947-48 — ont été accordées moitié sous forme de don et moitié sous forme de prêt, et cela depuis 1942, alors que l'octroi des bourses relevait du Secrétariat de la Province. Plus d'un demi-million de dollars ont ainsi été prêtés et devraient en principe, à mesure que les remboursements seront faits — on affirme qu'ils sont commencés — être remis en circulation pour le bénéfice d'un plus grand nombre d'étudiants. Cela revient donc à dire que le gouvernement de la province de Québec et celui d'Ottawa — ce dernier non sans s'être fait tirer un peu l'oreille, j'en sais quelque chose — ont eux-mêmes adopté la pratique du Prêt d'Honneur. Ils n'ont cependant pas inventé la formule. N'y eut-il pas en France, au siècle dernier, des banques de prêts d'honneur, dont le succès fut passager, mais qu'avaient inspirées les plus nobles sentiments? Et je me rappelle que les étudiants catholiques français, au lendemain de l'autre guerre, eurent fréquemment recours à un système identique. Si nous nous donnions la peine de faire une petite enquête, nous découvririons que plusieurs universités, chez nous et à l'étranger, ont à l'occasion adopté le Prêt d'Honneur.

Il n'en reste pas moins vrai que la Société Saint-Jean-Baptiste a eu le mérite de donner au Prêt d'Honneur le caractère d'une institution permanente, de l'intégrer, de la manière la plus heureuse, à son programme d'action, d'y associer le public sans attendre et sans ré-

clamer l'aide de l'État. Elle en a fait, comme il a déjà été dit, la plus importante de ses œuvres et elle ne compte, pour la maintenir ou lui donner plus d'ampleur, que sur la générosité de ses amis, soucieux, à son exemple, de l'avenir de notre peuple. Sans doute, le Prêt d'Honneur ne supprimera pas les bourses qui sont des dons purs et simples, il y aura encore, espérons-le, des citoyens ou des maisons d'affaires qui distribueront chaque année des bourses de cette nature, qui prendront l'initiative de recueillir des souscriptions en faveur d'étudiants pauvres. Et pourquoi ne verrions-nous pas un de nos grands journaux se faire le champion d'une aussi belle cause, comme cela vient de se produire, de décembre à mai à Paris où le *Figaro* a lancé une campagne qui rapporta, en quelques semaines, plus de dix millions de francs (environ \$45,000) ? Pourquoi ne verrions-nous pas un libraire offrir des bons pour achat de livres scolaires, et pourquoi n'y aurait-il pas un auteur dramatique ou un imprésario qui abandonnerait, au profit des étudiants, les recettes d'une représentation, d'un spectacle ou d'un concert, comme Henry de Montherlant l'a fait de ses droits d'auteur, en réponse à l'appel du *Figaro* ? Mais c'est encore le Prêt d'Honneur qui a chance et droit de rallier le plus de suffrages, car, de par sa nature même, il a une promesse de durée dont les autres systèmes sont dépourvus, et il entretient, quand il ne l'accroît pas, chez ceux qui en sont les bénéficiaires, le sens de la responsabilité, par l'obligation du remboursement.

Nous demandons beaucoup à l'État, dont c'est un devoir primordial d'assurer le rayonnement de l'Instruction publique. Mais une certaine dose de prudence n'est jamais de trop, dans ce domaine, surtout lorsque l'intervention des autorités civiles, comme c'est le cas de nos jours, est à la fois inévitable et constante. Raison de plus pour que la famille ne laisse point à l'État seul le soin de résoudre le problème, pour que chaque citoyen traduise en actes le souci qu'il a de préparer la jeunesse à prendre demain la relève.

Notre province a fait, dans le champ de l'Instruction publique, de remarquables progrès depuis un quart de siècle. Les sommes dépensées à cette fin n'ont jamais été aussi élevées, allant même, paraît-il, jusqu'à dépasser ce qui se fait dans les autres provinces. S'il reste encore du chemin à parcourir, si tout le temps perdu n'a pas été rattrapé, nous ne méritons plus qu'on nous reproche de dédaigner les carrières scientifiques ou techniques. Nos universités et nos écoles

spéciales ne sont plus l'affaire d'une infime minorité, mais elles apparaissent davantage, aux yeux du grand nombre, comme des pourvoyeuses d'hommes compétents sans lesquels un peuple ne saurait progresser. Une telle évolution, dont la rapidité nous étonne, n'est pas certes sans offrir un danger, voire un double danger : celui qui pourrait venir des exigences de l'État, accrues en proportion de l'aide réclamée et fournie, et celui, autant sinon plus grave, qui résulterait d'un changement radical du concept traditionnel de l'université. Ce double danger n'a peut-être pas chez nous l'imminence qu'on lui reconnaît en d'autres pays, en Angleterre par exemple où l'on s'inquiète à la fois des besoins croissants des universités et d'un extraordinaire afflux d'étudiants. Des universités comme Oxford et Cambridge, qui n'ont jamais reçu de l'État plus que le quart de leur revenu, en attendent maintenant près de la moitié, et le nombre des étudiants nouveaux qui entrent chaque année dans les seules universités anglaises ou galloises est de 18.000 dont 11.000 seront bientôt, à un titre ou à un autre, boursiers de l'État. Or s'il est vrai que les universités ne sauraient plus se passer de l'aide de l'État pour remplir leurs fonctions, il n'est pas moins vrai que le bien commun des sociétés demande des universités d'autant plus fortes qu'elles seront plus indépendantes. Et, quelle que soit d'autre part l'affluence des étudiants aux portes des universités, celles-ci ne doivent pas s'ouvrir au détriment du niveau des études. Il ne s'agit pas de mettre dans la balance les mérites respectifs de telle ou telle forme d'instruction, mais si nécessaire que soit de nos jours l'instruction scientifique ou technique, elle ne doit pas nous faire oublier l'importance primordiale de la culture humaniste. L'industrie, le commerce, l'exploitation des ressources naturelles, le monde des affaires en un mot exigent des spécialistes, des hommes compétents, mais une civilisation sans culture intellectuelle ne sera jamais complète. Bien plus, une civilisation véritable ne se conçoit pas sans la culture intellectuelle.

Les Canadiens de langue française entendent bien avoir leur part, toute leur part de la prodigieuse expansion que leur pays a déjà prise et qu'il prendra davantage demain. Ils ont des droits et des privilèges qui doivent être respectés. Ils ne veulent pas qu'on les traite en parents pauvres. S'ils demeurent fermement attachés à leurs traditions propres, ils ne sont pas pour autant hostiles aux saines manifestations qui ont pour objet de rendre possible une entente parfaite entre Canadiens.

Déterminés à conquérir par la compétence les places qui leur vaudront sinon la richesse matérielle, du moins l'aisance, puissent-ils ne pas oublier que la culture intellectuelle, d'où n'est pas absente, loin de là, la force morale, est le plus éclatant témoignage d'une réelle supériorité!

VERS LA FEDERATION

Roger DUHAMEL,

de l'Académie canadienne-française.

Nous avons eu l'occasion de souligner les principaux aspects de la situation économique telle qu'elle se présente pour les colonies britanniques d'Amérique dans les deux premiers tiers du XIXe siècle. Nous avons vu les difficultés sans nombre éprouvées par des territoires dispersés sur une très vaste aire, reliés le plus souvent entre eux par des moyens de fortune, disposant d'une population peu nombreuse, d'une industrie peu développée, subissant à la fois des circonstances et aussi de l'arbitraire de la mère-patrie des entraves constantes à leur essor économique, au surplus, divisées par des dissensions politiques qui ne feront que s'aggraver dans les Canadas Unis et aboutir à une instabilité ministérielle chronique. Décidément, il y a lieu, vers 1860, de se montrer pessimiste sur l'avenir plus ou moins prochain. Sera-t-il possible de contourner en temps utile les nombreux obstacles qui se dressent sur la route ? D'aucuns veulent le croire et y travailler, mais leur foi et leur labeur demeureraient vains, si certains facteurs n'intervenaient pour seconder leurs efforts, pour justifier leurs tentatives.

L'un de ces facteurs, ce sera la guerre civile américaine, qui obligera les colonies britanniques à préciser leurs positions, à faire un choix, à opter pour une formule qui ne les laisse plus aussi démunies en face des dangers extérieurs. Un historien contemporain a pu écrire : "La Guerre Civile a saisi les provinces en un état de transition dans chaque aspect important de ses relations extérieures. Le vieil empire mercantile s'était effondré dans des cris de désespoir et d'amertume. Le système impérial de défense, tel qu'il avait été connu, était condamné ; et si faible s'affirmait la foi impériale en Grande-Bretagne

LA BONNE
Ménagère
SAIT QUE
LES
**BISCUITS
DAVID**
COMPLÈTENT LE
REPAS FAMILIAL



●

**LES BISCUITS
DAVID SONT
TOUJOURS
FRAIS,
CROUSTILLANTS
ET SAVOUREUX!**

●

Si votre épicier ne les a pas,
envoyez son adresse à

DAVID & FRÈRE LIMITÉE
1930, rue Champlain, Montréal

A VOTRE SERVICE

FIDUCIAIRES

DE LA CITE ET DU DISTRICT DE

MONTREAL

LIMITÉE

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS



AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834

BESOIN EST SON NOM

L'homme, c'est l'être qui a besoin: besoin de travail pour faire vivre la famille; besoin de protection pour sauver veuve et orphelins de la misère; besoin de revenus pour combler le long chômage de la vieillesse. Voilà pourquoi l'assurance-vie et la rente viagère sont aussi indispensables que le salaire. Nous avons l'une et l'autre—adaptées à vos besoins.

HA 3291

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

MONTREAL



que de nombreux contemporains des deux côtés de l'Atlantique croyaient qu'elle ne survivrait pas longtemps à ses manifestations traditionnelles. Les plus anciennes colonies cherchaient sans retard à rétablir les relations commerciales et à s'ajuster elles-mêmes à l'âge du fer et de la vapeur. Des initiatives hardies dans la construction des chemins de fer avaient entraîné de lourds engagements et des résultats incertains. Le peuple du Canada regardait avec angoisse du côté de l'Assiniboine, se demandant comment il parviendrait à enrayer son rattachement grandissant aux États voisins de l'union. Plus à l'ouest la colonie de Colombie britannique se trouvait dans une pénible convalescence après la fièvre frénétique de la course vers l'or, recherchant un signal pour savoir comment retrouver une force renouvelée. Les problèmes des années '60 étaient vraiment de ceux qui exigent les qualités les plus hautes de l'homme d'État¹.

Sombres perspectives, de quelque côté qu'on se tourne. C'est dans cette atmosphère particulièrement lourde qu'éclate la bombe de la guerre civile chez nos voisins, moins d'un siècle après qu'ils ont conquis leur indépendance. Il n'entre pas dans le plan de ces articles de nous livrer à une étude minutieuse de ce douloureux conflit. Il importe toutefois, pour l'intelligence de notre récit et pour bien marquer la marche générale de notre politique extérieure encore embryonnaire, de souligner ici certains faits capitaux pour notre devenir. Colonie britannique, il est bien difficile que le Canada ne se trouve pas immédiatement au cœur de tout différend survenant entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

Au début des hostilités, les sympathies du Canada sont tout naturellement pour la cause du Nord. Il s'agissait avant tout du maintien ou de l'abolition de l'esclavage; on avait lu, dans nos provinces, *Uncle Tom's Cabin*, livre aujourd'hui pratiquement illisible et qui exerça en son temps une influence considérable sur l'opinion. De plus, les colonies britanniques entretiennent avec le Nord des relations de commerce et de familles qui s'expliquent en grande partie par la proximité géographique. Les Canadiens ont salué avec empressement la victoire électorale de Lincoln en 1860. Et, l'intérêt aidant, les nordistes, dès qu'ils seront engagés dans la mêlée, achèteront ici des céréales

1. Glazebrook, op. cit., p. 78.

et des bestiaux; ce petit accès imprévu de prospérité n'est-il pas de nature à réchauffer encore davantage des sympathies latentes ?

Ne réduisons pas toutefois l'orientation de l'opinion publique canadienne à des considérations exclusivement intéressées. La détestation de toute forme d'esclavage était parfaitement sincère parmi les Canadiens. Dès le 28 septembre 1793, le premier parlement du Haut-Canada avait interdit l'importation des esclaves dans la province et prévu un régime d'émancipation graduelle pour ceux qui s'y trouvaient déjà. Si, dans le Bas-Canada, il fallait attendre au 1er août 1834 pour en arriver à une conclusion identique, il est juste de reconnaître que l'esclavage avait été aboli beaucoup plus tôt par une décision de la Cour du Banc du Roi. De 1850 à 1860, entre 15,000 et 20,000 Noirs furent les États-Unis et viennent s'installer pour la plupart dans les comtés ontariens d'Essex et de Kent. Les autorités canadiennes, loin de les considérer comme des sujets de race inférieure, les assurent de leur protection. Plusieurs d'entre eux trouvent à s'occuper utilement sur les chemins de fer.

A la déclaration de guerre entre le Nord et le Sud, les sympathies canadiennes vont donc à celui-là. Peu à peu, au fur et à mesure que les mois s'écoulent, cette amitié se transforme en méfiance, en crainte et finalement en colère. Que s'est-il donc passé ? Rien de bien notable au Canada, mais les relations se font de plus en plus tendues entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, en raison de l'attitude de cette dernière en faveur de la confédération sudiste. Les événements de 1775 et de 1812 ne sont-ils pas près de se répéter ?

L'Angleterre a proclamé sa neutralité, reconnaissant implicitement le gouvernement du Sud, auquel elle a accordé des droits de belvédère dans les ports britanniques. Les aristocrates, les manufacturiers, les classes dirigeantes d'Angleterre ressentent de la sympathie pour le Sud, d'où ils obtiennent leurs approvisionnements de coton pour alimenter leur industrie textile. Ces Britanniques seront furieux le jour que Lincoln tentera d'imposer un blocus sur tous les ports du Sud.

C'est sur ces entrefaites que survient l'affaire du *Trent*, en novembre 1861, alors que le capitaine C. Wilkes de la marine américaine s'attaque au navire britannique *Trent*, parti de la Havane et transportant du courrier. L'Américain met aussitôt en état d'arrestation deux commissaires des États confédérés du Sud qui sont accrédités pour se

rendre en France. Ils sont ramenés aux États-Unis et gardés en prison à Boston. La guerre apparaît à tous imminente entre Londres et Washington et elle n'est évitée de justesse que par la libération des deux commissaires, en janvier 1862, à la demande de l'Angleterre. Il s'en faut alors de peu pour que les Canadiens aient à nouveau à repousser les envahisseurs. Il est bon de retenir ici un passage des Mémoires de sir Richard Cartwright: "Il n'y a aucun doute qu'au temps de l'imbroglia du *Trent*, M. Lincoln subissait de fortes pressions pour s'entendre avec le Sud et s'emparer du Canada. Plusieurs années plus tard, à Washington, un très éminent homme d'État américain m'assura que cette proposition avait été sérieusement débattue. Selon cet informateur, le facteur décisif, ce fut la crainte ressentie d'une menace d'invasion du Mexique par une force anglo-française et espagnole et l'appréhension bien fondée des autorités américaines des desseins ultérieurs de l'empereur des Français. Cela, ajouté à la conviction que la reconnaissance du Sud signifiait la perte de tout contrôle effectif sur l'Amérique centrale et le canal éventuel à l'isthme, fit pencher résolument la balance en faveur de la paix. Quant au Canada, cette incertitude de six semaines au cours desquelles personne ne savait de jour en jour si nous nous trouverions en guerre, causa une très profonde impression. Un ami spirituel inclinait à penser que le véritable père de la Confédération n'était ni Brown, ni Cartier, ni Macdonald, mais le capitaine Wilkes"². L'alerte n'en a pas moins été chaude.

Les Canadiens sont aussi entraînés, indirectement et contre leur gré, dans le conflit, du fait de la présence sur notre territoire de réfugiés confédérés qui tirent parti de la proximité de la frontière pour tenter des incursions contre les nordistes. Notamment autour de Jacob Thompson se forme un véritable réseau de propagande et d'intrigues. Des expéditions sont même entreprises, qui n'aboutissent à aucun résultat pratique. Tout cela maintient aux frontières un état permanent d'excitation qui peut provoquer l'incendie à la moindre étincelle. Heureusement que le gouvernement canadien a la sagesse de conserver une attitude de parfaite neutralité et d'utiliser le truchement de l'ambassadeur britannique à Washington pour faire connaître au gouvernement américain les complots ourdis bien malgré nous sur notre territoire.

2. cf. Burpee, op. cit., p. 643.

Tout au long des hostilités, les relations ne sont guère cordiales entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Washington reproche à Londres de ne pas prendre de suffisantes mesures de précaution pour conserver sa neutralité et de témoigner d'une coupable faiblesse à l'endroit du Sud. On fait surtout grief à l'Angleterre d'accueillir dans ses ports des navires sudistes qui s'en échappent par la suite et causent des dommages considérables à la marine du Nord. C'est ce qui se produit notamment au sujet de l'*Alabama*, un corsaire sudiste qui se livre à des déprédations en haute mer. L'opinion publique américaine est très montée; pendant quelques années, ce litige complique dangereusement les relations anglo-américaines. Il sera finalement réglé, quand l'Angleterre consentira à verser aux États-Unis des dommages au montant de \$15,500,000, à la suite d'un arbitrage prévu par le traité de Washington de 1871.

On se rend compte davantage de cette hostilité des États-Unis pour la Grande-Bretagne, en se souvenant que c'est en 1866 qu'est aboli le traité de réciprocité avec le Canada, conclu douze années auparavant par l'intermédiaire d'Elgin. Cédant au même mouvement d'antipathie, les Américains dénoncent le traité naval de 1817 pour les Grands-Lacs, mais ils en viennent toutefois bientôt à des vues plus sereines et consentent au renouvellement de ce traité indispensable au maintien de la paix entre les deux pays limitrophes.

Comme corollaire à la guerre civile, il y a lieu aussi de noter l'agitation féniennne, parce qu'elle contribue à rendre encore difficiles les rapports entre le Canada et les États-Unis. Une fois de plus, notre pays sera engagé dans des difficultés qui ne le concernent en rien, il servira de prétexte à des haines et à des rancœurs dont il est tout à fait innocent. Est-ce là une tradition si fortement établie qu'on semble toujours impuissant à la déraciner?

En 1861, quelques milliers d'Irlandais établis aux États-Unis s'organisent en Fraternité des Féniens. Ces gens cherchent à tirer bénéfice de l'hostilité de la plupart des Américains vis-à-vis la Grande-Bretagne pour lancer un mouvement en faveur de la libération de leur patrie. A Cincinnati, une grande convention proclame la République irlandaise. Pour forcer la main à une Angleterre récalcitrante, le meilleur moyen ne serait-il pas d'envahir le Canada, sa colonie, et pourquoi finalement celle-ci, partiellement mécontente sous d'autres chefs, ne ferait-elle pas cause commune?

Le temps est donc venu de passer à l'action. Le 1er juin 1866, les Fénians, au nombre d'environ 1500 et qui se sont rassemblés depuis quelques semaines à la frontière de Niagara, s'avancent en territoire canadien. Ils s'emparent du village de Fort-Érié, et après avoir établi leurs retranchements, lancent une proclamation au peuple canadien. Les résultats ne sont guère encourageants. Même s'il se livre maintes escarmouches, les Canadiens, qui témoignent d'un sentiment indéfectible de solidarité nationale pour repousser ces agitateurs étrangers, ne tardent pas à les refouler en dehors de nos frontières. Les autorités américaines en mettent quelques centaines en état d'arrestation, y compris le président Roberts de la République irlandaise prématurée. Il sera de nouveau question de l'ingérence fénienne, en 1871, quand d'aucuns accuseront quelques Irlando-Américains de conspirer afin d'apporter leur appui aux Indiens et aux Métis en révolte dans le territoire de la rivière Rouge.

Cette même année, le gouvernement canadien fait des représentations au gouvernement de Washington. Il a subi des dommages par suite des déprédations commises par les Fénians et il entend obtenir de ce fait quelques compensations qui rétabliraient l'harmonie entre les deux voisins. Toutefois, la Grande-Bretagne, qui estimait plus importantes d'autres sources de dissensions à effacer, refuse d'appuyer les prétentions canadiennes et, le Canada, une fois de plus, doit baisser pavillon et retirer ses réclamations.

Revenons maintenant aux répercussions de la Guerre civile américaine sur le devenir du Canada. De nombreux Canadiens s'enrôlent dans les armées fédérales, environ 40,000, dont la plus grande partie provient du Canada français, et quelque 14,000 seront tués. A certains moments, notre pays a raison de croire qu'il sera forcément entraîné dans le conflit. C'est ce qui se produit lors de l'affaire du *Trent*. Aussitôt des volontaires s'offrent à intensifier leur préparation militaire. Joseph Howe est prêt à diriger vers le service tous les Néo-Écossais valides. Des réunions nombreuses témoignent du même enthousiasme, mais cette ferveur, née de l'événement, tombe vite. Dès que la population canadienne n'a plus la conviction que son sol se trouve dans l'imminence d'un péril d'invasion, son ardeur belliqueuse ne tarde pas à s'éteindre.

On s'explique dans ces conditions l'échec de la loi de milice. En 1862, le gouvernement nomme une commission pour étudier l'ensemble

du problème militaire au Canada. Le rapport conclut à la nécessité d'une armée régulière de 50,000 hommes, à laquelle s'ajouterait une réserve d'effectifs correspondants. Dans les cas d'urgence, il serait possible de recourir à la conscription par voie du tirage au sort. L'application de ce projet entraînerait des frais annuels de \$1,100,000. Les députés du Haut et du Bas Canada s'entendent pour porter de rudes assauts à ce bill, qui ne parvient pas à rallier une majorité suffisante. Le gouvernement, qui n'est pas d'avance très robuste, se voit dans l'obligation de démissionner et il est remplacé par l'équipe Sandfield Macdonald-Sicotte, qui revient tout simplement au système jusque là en vigueur, peu coûteux et peu efficace.

Cette attitude de nos législateurs, qui correspond, à n'en pas douter, au sentiment de la plupart des Canadiens de l'époque, déçoit l'opinion britannique. Les Anglais sont mécontents de constater que leur colonie ne veut pas admettre la sagesse du vieux précepte: Aide-toi, le ciel t'aidera! En l'occurrence, le ciel, c'est la Grande-Bretagne, à la fois peu désireuse et peu susceptible d'apporter, en temps utile, une aide qui puisse être décisive. C'est la thèse que soutient Newcastle dans sa correspondance avec Monck. Il fait état qu'il a obtenu "les opinions des autorités militaires les plus compétentes qu'aucun corps de troupes que l'Angleterre pourrait envoyer serait en mesure d'assurer la sécurité du Canada, sans la collaboration active du peuple canadien. Non seulement est-il impossible d'envoyer des troupes en nombre suffisant, mais même si elles étaient quatre fois plus nombreuses que celles que nous maintenons dans l'Amérique du Nord britannique, elles ne pourraient pas sauvegarder toute la frontière. Un tel pays ne peut compter que sur sa propre population comme principal élément de défense"³.

Un point très important à souligner, c'est le suivant: les Canadiens se rendent compte que d'une part, on leur recommande de consentir des sacrifices considérables pour assurer leur propre défense, cependant que leur sécurité, s'ils sont laissés à eux-mêmes, n'est nullement menacée. En d'autres termes, les guerres dans lesquelles le Canada peut être entraîné sont toujours le résultat des rivalités anglo-américaines; notre pays n'est donc que la victime innocente de sa situation

3. Archives publiques du Canada, *Sessional Papers*, 1867-8, no 63, Newcastle à Monck, 21 août 1862.

géographique. De ce fait capital et irritant, les Canadiens des années 1860 sont parfaitement au courant; et ils ne se privent pas pour en discuter avec une certaine aigreur. A cet égard, il est révélateur de relire certains éditoriaux d'une vigoureuse indignation. Le rédacteur du *Morning Freeman*, de Saint-Jean, écrit, le 7 août 1862: "C'est quelque chose de nouveau de voir les hommes d'État britanniques s'engager dans la honte et le déshonneur avec une telle sérénité philosophique, avec une telle indifférence hautaine et calculatrice... Pendant que nous faisons partie de l'Empire, l'Angleterre doit faire et fera tout ce qu'elle peut pour protéger notre territoire, — non pas sans doute pour nous, mais pour elle-même". Le journal rival de la même ville, le *Courier* (12 avril 1862), ne s'exprime pas différemment: "Les colonies devraient incontestablement assurer leur paix et leur propre sécurité intérieure et elles ont déjà témoigné de leur disposition à le faire; mais qu'elles doivent assurer les moyens de défendre leur territoire d'ennemis venant de l'extérieur, quand il en est ainsi du fait de la politique impériale dans laquelle les colonies n'ont aucune voix, nous nous inscrivons en faux sans équivoque et avec énergie. Quand la Grande-Bretagne a dépêché vers nos provinces ses troupes bien entraînées, après l'outrage commis à bord du *Trent*, ce n'était pas pour défendre des intérêts provinciaux, car aucun n'était menacé par aucune politique provinciale ni ne devait l'être vraisemblablement, mais pour maintenir des intérêts impériaux, au cas où une atteinte à cette époque serait faite pour les menacer gravement, contre toutes les forces d'opposition".

Les rédacteurs du Nouveau-Brunswick ne mâchent pas leurs mots et ne s'embarrassent d'aucune formule de courtoisie loyaliste! Ils n'apprécient guère l'attitude britannique qui considère les colonies comme de simples succursales dont il y a lieu de tirer bénéfice, mais qui doivent néanmoins s'organiser elles-mêmes sans qu'il y ait lieu d'y maintenir des forces policières. Dans le Bas-Canada, l'indignation, qui s'explique au reste par quelques raisons additionnelles, n'est pas moins vive. Voici quel ton adopte *le Pays* de Montréal (11 octobre 1864): "Situation singulière! Rester colons, pour le plaisir de s'appeler sujets britanniques, pour les beaux yeux de l'Angleterre, et cependant demeurer obligés de nous défendre contre les ennemis de la métropole, comme si nous étions indépendants!... Comment! S'il plaît aux Anglais et aux Américains de se quereller à propos de bottes, pour des questions

qui ne nous intéressent pas plus que les affaires de Chine ou du Japon, nous serons tenus de verser notre sang et de nous ruiner parce que le Canada est une colonie britannique..." Comme ce texte, écrit il y a plus de quatre-vingts ans, comporte des résonances actuelles! Il y a décidément des problèmes qui demeurent toujours à l'affiche; les modalités évoluent, le fond du débat reste le même.

Sans doute est-ce là, à l'époque, une opinion extrême. Les esprits modérés inclinent plutôt à penser qu'il devrait être possible d'établir un équilibre viable entre les responsabilités de la Grande-Bretagne et celles du Canada en matière de défense. Les discussions ne seraient pas aussi âpres, si la situation économique des colonies ne donnait pas autant d'inquiétudes. Nous avons vu que l'économie de l'Amérique du Nord britannique se trouve en voie d'évolution rapide. Le traité de réciprocité conclu avec les États-Unis a redonné espoir, mais les difficultés financières de la Grande-Bretagne et des États-Unis se font aussitôt ressentir dans les colonies. Quand éclate la Guerre civile, ces colonies doivent assumer de lourdes dettes et le réseau ferroviaire, dont la nature de la géographie fait un impératif absolu, est loin d'être terminé. Les affaires fonctionnent au ralenti, les prix sont trop bas pour permettre un profit suffisant, la valeur des terres décroît, il n'y a plus d'importation de capital britannique. On peut lire, dans la *Whitby Chronicle* (16 mars 1865), les remarques pessimistes d'un observateur anonyme: "Comme peuple, nous sommes très profondément affectés par les conditions anormales qui prévalent chez notre grand voisin... Nos cours sont détraqués, nos échanges atteints, et, de façon générale, tout l'ensemble de nos transactions commerciales à tel point modifié que la réciprocité est pratiquement devenue une affaire de jeu". La situation ne fera qu'empirer quand le gouvernement de Washington dénoncera le traité de réciprocité, dont il prétend avoir retiré peu d'avantages et qu'il accuse les Canadiens de n'avoir pas respecté selon l'esprit qui l'avait fait conclure.

Dans ces conditions, obligées de chercher une ligne de repli et d'assurer leur subsistance, les colonies songent à accélérer le mouvement des échanges entre elles. Le Nouveau-Brunswick prend l'initiative de ce mouvement. En 1861, il propose une union douanière entre les trois provinces maritimes, de façon à pouvoir pratiquer entre elles le libre-échange. Loin de s'opposer au projet, le gouvernement impérial l'appuie chaleureusement et recommande même que le Canada

proprement dit fasse également partie de cette entente destinée à corriger certaines difficultés économiques. On essaie également d'intensifier les relations commerciales avec le Mexique, les Indes occidentales et l'Amérique du Sud. Une réunion a lieu à Québec en septembre 1865; c'est le "Confederate Council for Trade" qui étudie les possibilités d'accroître le volume des échanges et le nombre des clients. D'accord avec le secrétaire britannique aux Colonies, les gouvernements des deux Canadas, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard nomment une commission dont les membres se livrent à une enquête approfondie et dont le rapport est déposé en 1866⁴. Voici les conclusions et recommandations de ces enquêteurs: améliorations des conditions de transport et de la poste; diminution des taxes, par des ententes réciproques ou autrement, perçues aux Indes occidentales, au Brésil et dans les colonies espagnoles sur les produits importés de l'Amérique du Nord britannique; une tentative d'uniformisation tarifaire. Ce sont là des efforts louables, qui indiquent une conscience grandissante de la gravité de la situation et de l'urgence d'y apporter remède, mais tous ces projets n'aboutissent qu'à des résultats très inférieurs aux exigences des différentes populations concernées.

Le choix se pose nettement aux colonies: ou demeurer ce qu'elles sont actuellement et souffrir durement d'une stagnation économique à peu près chronique; ou s'unir entre elles et former un grand pays plus en mesure de faire face aux difficultés; ou rechercher l'annexion aux États-Unis. On sait que, pour leur part, les Canadiens français n'envisagent pas très favorablement cette hypothèse. Les journaux libéraux et conservateurs s'opposent à ce qu'ils estiment une démission et la marque d'un déplorable défaut de fierté nationale. Mais des journaux radicaux comme *L'Ordre* et *Le Pays*, auxquels le *Witness* et le *Herald* emboîtent le pas, ne se privent pas de louer à l'envi les vertus et les mérites de la république voisine, dont la prospérité serait nôtre, si nous ne nous refusions pas à nous donner à elle. *Le Courrier du Canada* (4 septembre 1865) combat énergiquement cette tendance défaitiste et morigène sévèrement son adversaire: "*Le Pays*, de Montréal, avec cette pertinacité malade qui caractérise le mal, ne cesse

4. *Report of the Commissioners from British North America Appointed to Inquire into the Trade of West Indies, Mexico and Brazil.* Ottawa 1866.

d'exalter les autres pays, mais surtout les États-Unis, aux dépens du Canada; pour ce faire ils soustraient, mutilent et combattent la vérité à outrance. Les malheureux lecteurs de ce malheureux journal n'apprennent pas un mot de la gangrène morale qui ronge la société américaine et qui se traduit heure par heure dans la presse de cette infortunée république". Le ton de cette mercuriale est polémique et l'exagération y est manifeste; on constate toutefois que la crainte de l'américanisme ne date pas d'hier. C'est toujours la même réaction du pot de terre qui redoute d'être écrasé par le pot de fer et qui recourt à un instinctif réflexe de défense.

Cependant, les admirateurs des institutions américaines ne sont pas aussi catégoriques qu'on le pourrait supposer dans leur désir d'annexion. Voici ce qu'on peut lire dans *Le Pays* (18 mai 1865): "Il est faux qu'il y ait ici un parti annexionniste... Il y a tout simplement des gens qui voient clair, qui consultent l'avenir et qui se demandent: si l'Angleterre nous abandonne, ou ne promet pas de nous défendre en cas d'attaque et n'en prend pas les moyens, que faudra-t-il faire? Il y a deux modes d'existence politique possible en dehors des arrangements actuels: l'indépendance ou l'annexion, lequel choisir?" On avouera que la question est loin d'être mal posée. Parvenus à un carrefour, obligés de s'orienter, nos pères hésitent — et c'est tout à fait légitime — sur la voie la plus avantageuse pour eux et pour leurs descendants. Qu'ils soient un instant séduits par le mirage de la société américaine, c'est tout à fait naturel et le contraire serait fort étonnant. Mais à la réflexion, ils se rendent bien compte qu'il leur faut avant tout songer aux intérêts permanents de leurs établissements en Amérique et que les éléments essentiels de leur destin risqueraient de disparaître s'ils décidaient un jour d'adhérer à la République américaine. C'est leur souci de la fidélité à leur être national qui finalement emportera la décision.

Même en dehors du Bas-Canada, le mouvement annexionniste est loin d'être fort répandu; il serait même totalement inexistant si la Grande-Bretagne consentait à assumer les responsabilités et les frais de défense de ses colonies. Un journaliste de Woodstock écrit à Macdonald, qui est alors au pouvoir, les lignes suivantes, amplement révélatrices: "Il est rumeur qu'un désir d'annexion aux États-Unis est largement répandu et qu'il absorbe toutes les autres questions. Ce n'est pas vrai; ce qui est vrai, c'est qu'il existe un sentiment puis-

sant favorable à l'indépendance, qui s'empare de l'opinion publique et qui a été créé et répandu surtout par les principaux négociants, dans cette partie du pays, sans doute inspirés par le souci de conserver leurs propres intérêts. Les motifs qu'ils mettent de l'avant pour cette agitation sont "que le Canada n'est pas défendable" — "qu'il est absurde d'écraser le pays sous le poids d'une dette énorme, condition de l'octroi impérial pour les fortifications de Québec", "que le Canada n'a pas besoin de défenses dispendieuses dans les conditions amicales qui prévalent actuellement entre le Canada et les États-Unis" — ...C'est mon devoir de vous informer du sentiment qui l'emporte ici; si nous sommes laissés à nous-mêmes ou obligés d'assumer une dette pour notre défense, le mouvement en faveur de l'indépendance sera, je le crains, irrésistible dans cette péninsule occidentale"⁵. Le journaliste regrette visiblement la situation telle qu'elle se présente, mais il a l'honnêteté de l'exposer très clairement, de façon à informer Macdonald de ce à quoi il est susceptible de s'attendre.

Une conjugaison de facteurs jusqu'alors épars va permettre sous peu l'accomplissement de cette unification inscrite dans l'histoire: "les provinces maritimes envisagent sérieusement la création d'une union régionale; la province du Canada recherche le moyen de se dépêtrer de son dualisme; les colonies occidentales semblent glisser vers les États-Unis"⁶. Le moment est donc venu de poser le grand geste, avant qu'il ne soit trop tard, que des événements irréparables ne se soient produits.

La Confédération canadienne est née surtout du sentiment d'insécurité qui règne dans le pays aux environs de 1865. La Guerre de Sécession a ravivé une hostilité latente entre la Grande-Bretagne et les États-Unis et le Canada redoute de se trouver, comme les raids féniens l'ont démontré, entre le fer et l'enclume. De plus, l'Angleterre n'a pas dissimulé ses intentions bien arrêtées de s'intéresser de moins en moins aux problèmes de défense de ses colonies. D'un point de vue plus immédiatement pratique, le commerce extérieur du Canada se trouve dans le marasme à la suite de la dénonciation du traité de réciprocité avec les États-Unis. "Ce n'est pas tout. La question du Cana-

5. Archives publiques du Canada, *Macdonald Papers*, Correspondance générale, J. Mc Whinnie à Macdonald, 1er mai 1865.

6. Glazebrook, *op. cit.*, p. 91.

da français joua aussi un très grand rôle. L'Acte d'Union de 1840 n'avait nullement abouti à la fusion des deux nationalités anglaise et française. Lord Elgin avait bien prévu ce qui devait se passer: le plan n'était ni réalisable ni sage. "Cette malheureuse combinaison rendit le gouvernement du pays artificiel et peu satisfaisant" (Keith). A l'origine le Bas-Canada était plus peuplé que le Haut-Canada, et le principe de l'égalité de représentation au Parlement commun s'appliquait à son détriment. Puis, à la suite de la forte immigration dans le Haut-Canada, la situation devint inverse, et les Anglo-Canadiens réclamèrent une représentation proportionnelle à la population de chaque province. George Brown pour le Haut-Canada lutta au Parlement commun contre Cartier, le défenseur des droits de Québec, rude et brillant adversaire. Personne ne cédant, aucun gouvernement ne pouvait garder le pouvoir un temps raisonnable; en deux ans on dut en appeler cinq fois aux électeurs. Finalement, en 1864, George Brown était d'accord avec Cartier et Macdonald pour introduire au Canada le principe fédéral, seul remède à une situation insupportable. Les Provinces Maritimes de leur côté songeaient à la Fédération. Elles avaient alors deux hommes d'État remarquables: le libéral Joseph Howe... et le conservateur Charles Tupper"⁷.

Les hommes publics les plus clairvoyants s'entendent donc sur l'enjeu de la partie, même s'ils continuent d'entretenir certaines vues personnelles sur les modalités d'application. C'est donc déjà une étape importante, voire décisive, qui est accomplie. L'opinion publique réagit au reste favorablement. La Grande-Bretagne voit son avantage à cette consolidation de ses colonies américaines, du fait qu'il lui est désormais permis d'espérer que ses obligations en matières de défense se résumeront à peu de chose. De leur côté, les colonies s'efforcent d'oublier leurs rivalités anciennes pour n'envisager qu'un accroissement considérable de leur puissance économique, militaire et politique. L'événement démontrera qu'elles ont vu juste, malgré les inévitables conflits de la vie en commun.

Il se livre toutefois d'acrimonieux débats dans les diverses Chambres d'assemblée avant qu'il ne soit possible d'obtenir une majorité assez forte pour mettre le projet à exécution. Et c'est surtout la ques-

7. Jean-Jacques Chevalier, *L'Évolution de l'Empire britannique*. Les Editions Internationales, Paris 1930, p. 64.

tion du commerce qui alimente les discussions. Dans l'île du Prince-Édouard, les uns soutiennent que l'abolition des barrières douanières permettra à la population de se procurer à meilleur compte les produits importés et que les produits agricoles se vendront plus facilement à l'extérieur de la province, cependant que les autres rétorquent que le Canada ne sera jamais un marché avantageux pour la production de l'île; c'est cette dernière opinion qui l'emporte et c'est ce qui explique que l'île du Prince-Édouard attendra quelques années avant d'accepter à la Confédération canadienne à laquelle elle ne se ralliera qu'en 1873. En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, on fait valoir l'argument que la situation géographique de ces territoires exige la pratique du libre-échange. Quant à la Colombie, dont l'entrée ne se fera qu'en 1871, l'argument qui la touche le plus, c'est que la création de la Confédération facilitera l'établissement d'un système de transport qui mettrait fin à son isolement sur la côte du Pacifique.

Il ne saurait être question de compulser ici tous les discours parlementaires au cours desquels s'affrontent les opinions les plus contraires. Les partisans de la Confédération fondent leur argumentation sur l'équation suivante: unité égale force. Ce qui les incite davantage à pousser ce principe de l'avant, c'est surtout le fait que la Grande-Bretagne s'est montrée favorable à une fédération de ses colonies d'Amérique du Nord. Car les adversaires du projet ont toujours beau jeu de répondre que l'édification de ce vaste pays accroîtrait considérablement le territoire à défendre, sans toutefois augmenter proportionnellement les effectifs militaires et les ressources financières. Quelle aide militaire, par exemple, les provinces maritimes pourraient-elles apporter au Canada central? Mieux vaut donc insister sur les avantages du transcontinental pour la Colombie et de l'intercolonial pour les maritimes; mais il s'agit évidemment d'avantages beaucoup plus commerciaux que militaires.

A parcourir les débats immédiatement antérieurs à la Confédération, une impression se dégage très nettement: tous les hommes d'État d'une certaine envergure, qui ont été aux prises avec des problèmes complexes et ont dû, à un certain moment de leur carrière, trancher dans le vif, s'accordent pour reconnaître la nécessité d'un rapprochement. Tous ne le font pas dans le même esprit ni ne partagent les mêmes intentions. Mais ils en arrivent tous à la même solution. Tous s'opposent à l'annexion aux États-Unis, sauf quelques in-

dividus isolés dont la voix ne se fait très fortement entendre. Tous veulent conserver des relations très étroites avec la Grande-Bretagne; les uns pour des motifs purement sentimentaux, s'imaginant avec quelque ingénuité qu'une rupture serait de notre part une marque coupable d'ingratitude; les autres, plus réalistes, estimant que la jeune Confédération, encore mal assurée sur ses bases, se trouverait en très pénible posture pour se défendre contre des tentatives hégémoniques des États-Unis, si elle ne pouvait s'appuyer, sinon sur l'aide militaire, plus ou moins efficace et lointaine, de la Grande-Bretagne, du moins sur son aide morale. En fait, Macdonald, Cartier, Taché et leurs principaux collègues posent l'alternative entre l'annexion aux États-Unis, qu'à peu près personne ne souhaite sérieusement, et la confédération. De l'indépendance absolue, il n'est pas question, sauf pour préciser qu'on en repousse d'avance l'idée, qu'on la juge à la fois indésirable et impraticable.

Cependant, les événements dépassent souvent les desseins des hommes. Contre leur gré pour quelques-uns, sans qu'ils s'en doutent pour quelques autres, ces artisans de la Confédération posaient des gestes dont ils ne pouvaient ni prévoir ni limiter toutes les répercussions. En associant entre elles les diverses colonies jusque là éparses sur le sol d'Amérique, ils contribuaient à préparer la naissance d'un esprit national qui se traduirait un jour par une aspiration à l'indépendance absolue. Nous n'en sommes pas encore rendus là, mais en moins d'un siècle, que de chemin parcouru dans les esprits, dans les sentiments et dans les institutions! Dans l'histoire des peuples, la roue de fortune ne tourne pas à un rythme accéléré; un progrès qui s'exprime en quelques lignes peut avoir coûté le labeur inlassable de toute une génération. Mais l'ouvrage est d'autant plus solide qu'il a exigé plus d'efforts, qu'il s'est révélé plus ardu. Née dans les contradictions et les hésitations, la Confédération canadienne devait durer.

LE LATIN QUE NOUS PARLONS

Albert MAYRAND,
Professeur à la Faculté de Droit

"...quant au latin, il ne serait point paradoxal d'affirmer que nous le parlons encore tous les jours"¹.

Quelques racines romaines de notre vocabulaire juridique

Si les hommes pouvaient emprunter aux mots le secret de leur longévité, Mathusalem leur paraîtrait un jeune homme mort prématurément. Parcourez un peu le dictionnaire, voyez comme ils sont rares les mots qualifiés *vieux*.

D'ailleurs ce mot que vous croyez désuet ne fait que se reposer, demain vous le verrez sortir de sa léthargie, courir les rues, se pavaner dans les salons, frayer avec les littérateurs, pénétrer dans les laboratoires et s'identifier aux dernières découvertes des savants. Affublé d'un nouveau radical ou d'une nouvelle désinence, il est méconnaissable. Greffé d'un préfixe ou d'un suffixe par je ne sais quel adroit Voronof, le voilà redevenu jeune et plein de dynamisme (dynamisme est un de ces mots anciens redevenus à la mode avec une signification nouvelle).

Au fond les *langues mortes* sont tout simplement des langues plus évoluées, travesties au point qu'on ne les reconnaît plus. Le latin langue morte? L'impropriété de l'expression est une ingratitude envers la mère nourricière des langues romanes. Que les linguistes me pardonnent cette hérésie inspirée sans doute par de récentes lectures en droit romain.

Certes l'esprit de la législation est ce que le droit romain nous a légué de plus précieux. Mais nous devons aussi à ce droit une termino-

1. P. Groult, La formation des langues romanes, p. 54.

logie dont nous oublions parfois l'origine. Je ne parle évidemment pas de ces brocards latins, monnaie courante des juristes, énonçant en un style concis des règles universellement vraies (en deçà et au delà des Pyrénées comme par delà l'Atlantique), et dont la vertu a imposé le respect aux traducteurs, e.g. "*Prior tempore potior jure*". Je ne parle pas non plus de ces expressions ou de ces mots latins incrustés dans le texte de notre code civil: e.g. article 1043 "Du quasi-contrat *negotiorum gestio*", article 1241 "L'autorité de la chose jugée *res judicata* est une présomption *juris et de jure*...", article 2070 "De l'exception de subrogation (*cedendarum actionum*)". Mais je veux simplement noter quelques-uns de ces mots qui nous semblent français depuis toujours, et cependant nous surprennent, aperçus dans leur cadre originaire. Comme ces esclaves ou ces Romains ensevelis vivants sous la lave du Vésuve et retrouvés dans la pose où les a surpris le cataclysme il y a plusieurs siècles, ils révèlent l'atmosphère d'une époque, ils livrent parfois l'explication d'une institution, et cela mieux que personne.

PERSONNE, voilà un mot qui forme le titre du premier livre du code civil (art. 18 à 373-j) et dont l'usage courant ne comporte pour nous rien de... théâtral. Il est pourtant né au théâtre romain.

Le théâtre romain est vaste et en plein air de sorte qu'un problème d'acoustique se pose. Les Romains le solutionnent au moyen d'un masque porte-voix. Grâce à ce procédé tout acteur fait résonner (*per sonare*) sa voix et c'est ainsi qu'on en vient à appeler celui qui est appelé à jouer un rôle une *persona*². La personne en droit est donc celle qui est appelée à jouer un rôle dans la vie juridique. Donc rien d'étonnant si l'esclave privé d'autonomie juridique n'est pas considéré comme une personne. C'est un manœuvre chargé de besogner dans les coulisses tandis que les personnes jouent leurs rôles sur la scène juridique. S'il n'est pas une personne cela ne veut pas dire que l'esclave n'est pas considéré comme un être humain. Le maître ne peut pas maltraiter son esclave, "*Male enim nostro jure uti non debemus*". La théorie de l'abus du droit n'est donc pas une invention moderne comme en témoigne ce brocard.

BROCARD ne tient pas ses titres de noblesse du droit romain, mais d'un canoniste *Buckard*, évêque de Worms, auteur d'un recueil

2. (Langelier, Cours de droit civil, t. 1 p. 121).

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

PRÊTS EN PREMIÈRE HYPOTHÈQUE

5 est, rue ST-JACQUES
MONTREAL

Succursales : Québec — Toronto — Winnipeg
Régina — Edmonton — Vancouver

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

SÉNATEUR DONAT RAYMOND,
Président

BEAUDRY LEMAN

L.-J.-A. AMYOT,

RENÉ MORIN,
Vice-présidents

HONORÉ PARENT, c.r.
Directeur général.

Exécution de testament — Fiducies
Administration de biens — Prêts sur gage
et nantissement.
Agences financières — Liquidations
Caisses de retraite.

84 ouest, rue Notre-Dame 71, rue St-Pierre
MONTREAL QUEBEC

Courtiers
en douane

Expéditeurs
Transitaires

C.-E. RACINE & CIE, Ltée
Edifice Board of Trade

MArquette 5293 — Montréal

COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE

La Sauvegarde

Siège Social :
MONTREAL

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE
SOUS TOUTES SES FORMES

Impressions **BLEUS (Blue Prints)**

et
Reproductions ou fac-similés
de dessins, documents lé-
gaux, lettres, rapports, etc.
AGRANDIS OU REDUITS

Appelez
L'Ancester 5215

et nous vous dirons ce qui peut être fait

MONTREAL BLUE PRINT INC.

1226, rue Universtié

MONTREAL 2

Clichés

POUR
CATALOGUES
REVUES
JOURNAUX
ANNONCES

TÉLÉPHONE BE. 3984*

LA PHOTOGRAVURE
NATIONALE
L I M I T É E
202 QUÉBEC, RUE D'ONTARIO - PRÈS "PLUM" - MONTREAL

44 ouest, Port Royal

Vendome 2261

Delorimier Construction
Ltd. Ltée.

Ingénieurs et Entrepreneurs

Directeur-gérant :

J.-M. Portugais, B.Sc.A.,

Ingénieur professionnel

Montréal 14



Tél. CR. 4768

Soir : DO. 7919 - CR. 8646

LA PLOMBERIE NATIONALE, ENRG.

Réparations et améliorations

Service rapide

Adélarud Hudon & Fils, prop.

119 ouest, rue St-Viateur

1920

COUVERTURES
en gravois, tôle, etc.
VENTILATION
IMPERMEABILISATION
Estimés sur demande

1948

AIME SIGOUIN

DOLLARD 2459
5315, BOULEVARD ST-LAURENT-MONTREAL

de *Regulae juris*³. Le mot bas latin "brocardus", corruption du nom de cet évêque, a fini par désigner toute règle de droit énoncée dans un style énergique et concis.

En parlant de corruption d'un nom propre, on ne peut s'empêcher de songer à Vespasien et aux urinoirs publics auxquels, par moquerie, les contribuables ont donné son nom. Cet empereur eut en effet l'ingénieuse idée de prélever un impôt sur l'utilisation des urinoirs permettant à ses sujets de satisfaire à la fois aux exigences de la nature et à celles du fisc. Comme ses intimes se raillaient de la façon dont le trésor public était rempli, Vespasien leur répondit: "L'argent n'a pas d'odeur"⁴. C'est ainsi que les vespasiennes sauvèrent un moment l'empire de ses embarras pécuniaires.

PECUNIAIRE, voilà un mot qui nous reporte aux origines de l'histoire économique romaine. Sous la royauté, on en est encore à la période de transition entre le régime de l'économie fermée et celui de l'économie d'échange: chacun ne pouvant plus vivre de ses produits troque des bœufs et des moutons contre les choses dont il a besoin. Cette monnaie encombrante est bientôt remplacée par l'airain (*aes rude*) dont on pèse les lingots dans la balance. Enfin la monnaie est étatisée par Servius Tullius, l'avant-dernier roi, qui appose sur le lingot d'airain une empreinte, ordinairement une tête de mouton ou une tête de bœuf, vu que cet *aes signatum* remplace maintenant le bétail comme instrument d'échange. D'où vient que le mot pecus (bétail) a formé le mot *pecunia* (monnaie)⁵.

Le mot pecus a aussi donné naissance à pécule, cet ensemble de biens remis par le paterfamilias à son fils ou à son esclave et qui consiste à l'origine en un troupeau. Car sous la Rome agricole, au point de vue économique, la possession d'un troupeau est un premier pas vers l'émancipation.

EMANCIPATION est un mot saturé de droit romain. Il rappelle d'abord la mancipation, mode solennel d'acquérir la propriété, ordinairement une vente réelle au comptant. L'élément dominant de la solennité consiste dans l'appréhension physique de la chose par l'acquéreur, d'où elle tire son nom: *manu capere*. Cette formalité est à ce

3. (Giffard, Précis de droit Romain, t. 1, n. 204, note 2).

4. (Fleurs historiques, Larousse, p. 353).

5. (Cuq, Manuel de droit romain, 2e éd. p. 271, n. 4).

point essentielle à l'origine qu'on ne peut acquérir par une seule mancipation plus de choses qu'on en peut maîtriser avec la main. Le Romain, juriste retors, tire profit d'un texte de la loi des XII Tables (IV, 2): "*Si pater filium ter venunduit, a patre filius liber esto*: si un père a donné trois fois son fils pour un prix, que le fils soit libre". Le Romain a vu là une occasion de faire cadeau à son fils d'une personnalité juridique plus complète en détruisant sa puissance paternelle à laquelle il ne peut en principe renoncer. Il mancipe donc pour un prix fictif son fils à un comparse qui l'affranchit aussitôt. Après trois mancipations successives suivies d'un affranchissement, le fils est définitivement libéré de la puissance paternelle: il est *émancipé*.

C'est ainsi que le Romain asservit à ses fins un texte de loi originellement destiné à le punir de l'utilisation abusive du droit de mancipation. Ce texte du reste sert de la même façon à réaliser l'adoption. Elle aussi exige en premier lieu l'extinction de la puissance paternelle du père naturel. Ce dernier peut cependant empêcher le père adoptif de son droit grâce à une clause pénale qu'il a pris soin de stipuler.

STIPULER est un mot dont Michelet raconte les origines⁶. A Rome, la cérémonie de la tradition peut se faire en utilisant la paille (*stipula*) comme symbole. Celui qui vend une terre y prend de la paille et la rejette, en disant: "Par cette paille j'abandonne tout droit". L'acquéreur la ramasse et la conserve comme témoignage de la tradition qui lui a été faite. Les anciens, quand ils font une promesse, rompent une paille; en rapprochant les deux brins, ils peuvent établir la preuve de leur promesse: *Veteres enim, quando sibi aliquid promittebant, stipulam tenentes frangebant; quam iterum jungentes, sponsiones suas agnoscebant*. Molière n'ignore pas cette pratique puisqu'il écrit:

"Il faut rompre la paille. Une paille rompue
Rend, entre gens d'honneur, une affaire conclue".
(le Dépit amoureux IV, 4).

Les Romains, qui utilisent la paille comme symbole de leur engagement, appellent bientôt *stipulatio* le contrat verbal utilisé pour munir de sanction une promesse quelconque. C'est ainsi que stipuler a fini par signifier pour nous "énoncer une clause obligatoire dans un contrat".

6. Origines du droit français, 1837, pp. CXII et 119.

Ajoutons en toute honnêteté que tout le monde n'est pas d'accord sur l'étymologie de *stipulatio*. Le jurisconsulte Paul dit que le mot vient de *stipulus* qui veut dire ferme, car la *stipulatio* a pour objet de rendre ferme l'obligation contractée. D'après Varron le mot vient de *stips*, morceau de métal.

L'une des formes de la stipulation est la *sponsio*, contrat formel réservé aux citoyens romains. C'était à l'origine un mode religieux de s'engager qui devait s'accompagner d'une libation de vin pur. Mais la *sponsio* a été laïcisée assez tôt comme en fait foi la loi des XII Tables. Le créancier interroge: "*Centum dare spondesne?*;" — "*Spondeo*" (je le promets), répond le débiteur. C'est ainsi que la *sponsa* était la jeune fille promise en mariage, la fiancée. En pareille matière le pas est vite franchi qui sépare la promesse de l'exécution et par métonymie on a fini par appeler EPOUSE (*sponsa*) la femme mariée. Les fiançailles, *sponsalia*, qui précèdent les justes noces et au cours desquelles un anneau est donné à titre d'arrhes, sont demeurées dans nos mœurs même si elles ne sont pas réglementées par notre code.

CODE vient évidemment de *codex*, recueil de constitutions impériales, et primitivement un assemblage de tablettes à écrire. Celui de Justinien qui s'est inspiré d'autres codes plus récents a précédé la publication de ses fameuses *Pandectes* encore mieux connues sous le nom de *Digeste*.

De nos jours le mot DIGESTE a été vulgarisé par ces périodiques de poche contenant le résumé d'articles ou de livres récemment parus. Les *Digesta* de Justinien ont un trait commun avec nos digestes à vingt-cinq cents: ils sont formés de textes provenant de divers auteurs, à savoir de trente-neuf anciens jurisconsultes⁷. Mais ils en diffèrent à plusieurs points de vue: les *Digesta* de Justinien comprennent les extraits de deux mille volumes environ condensés en cinquante livres, ce qui nous porte à croire que les Romains appelleraient nos digestes des libelles (*libellus*, petit livre); de plus les *Digesta* de Justinien, comme ceux des compilateurs qui l'ont précédé, forment un tout coordonné comme l'indique l'étymologie (*digesta*, choses digérées, mises en ordre). Convaincu de la perfection de son œuvre, Justinien défendit sous peine de faux de commenter ses textes ou de citer d'autres textes que les siens. On peut douter du génie de Justinien en tant

7. Accarias, Précis de droit romain, 4e éd. t. 1 n. 30 p. 77.

que législateur, mais sa naïveté est indiscutable. Nos législateurs ne sont pas plus infaillibles que lui, mais au moins, ils le savent, Dieu merci!

MERCI contient une fortune inépuisable. Ceux qui savent dire merci peuvent se dispenser de toute autre rémunération pour les services qu'on leur rend. Et cela est justice. Car merci vient de *merx* — *mercis* (marchandise) dont on a fait *merces* (salaire). Observez un diplomate dispenser sa marchandise avec mesure: tantôt c'est un merci bref qu'indifférent il laisse tomber comme une obole dans le chapeau d'un mendiant, tantôt c'est un "grand merci" dont l'accent plus ou moins prononcé sur "grand" est une évaluation du service rendu. S'il vous tend avec une poignée de main un "mille fois merci", méfiez-vous, c'est un gros billet de banque dont vous devrez rendre la monnaie. *Merci* a beau être intimement lié à *merces* (salaire), l'expression "être remercié de ses services" ne présage rien de bon pour le salaire. *Mercenaire* est plus fidèle à ses origines quand il désigne l'ouvrier ou l'artisan qui travaille pour de l'argent, pour un salaire. A Rome la *merces* est bien le loyer payé dans le louage de services, le salaire payé aux mercenaires, par opposition aux honoraires. Les HONORAIRES sont en effet une façon d'honorer une personne par la reconnaissance qu'on lui témoigne. A Rome on paye des honoraires aux tuteurs, aux professionnels (médecins, avocats), aux nourrices pendant la durée de l'allaitement, et aux fonctionnaires. Ces personnes sont considérées comme des bienfaiteurs plus soucieux de rendre un service social que de réaliser un gain. Ne pourrait-on pas dans ces conditions ajouter à la liste les professeurs d'université et de collège?

UNIVERSITÉ et COLLÈGE. Les *universitates* sont à Rome des personnes morales de droit public: des villages, des municipes, des colonies. Ces agglomérations ont une vie d'ensemble, une unité d'orientation et de mouvement (*unus et vertere*). Elles constituent une entité économique, sociale et politique. Rappelons en passant qu'au Bas-Empire la petite unité administrative que forme la province est gouvernée par un *rector*, l'ancêtre de notre recteur d'université⁸.

Monseigneur le recteur, disons-nous respectueusement. Quand on remonte à son origine, on se rend compte que l'expression est plus familière que respectueuse: venant de *senior* "monseigneur" veut

8. Girard, *Eléments de droit romain*, p. 75.

dire "mon vieux". Mais à ce compte *signorina* et *senora* veulent dire "petite vieille"? Notre *demoiselle* diminutif de *domina* (*dominicella*) ne contient pas de pareille contradiction. L'étymologie des mots révèle parfois l'esprit irrévérencieux du peuple qui fait la langue. Si nous oublions que *perroquet* veut dire *petit curé* (*parrachetto*) il est plus facile de se rendre compte que moineau est un *petit moine*. Le gascon va un peu loin quand il appelle *vicaire* (*bigey*) le coq de sa basse-cour. Enfin le très joli verbe *pétiller* avec ses deux consonnes explosives ne devient-il pas trivial quand on remonte à ses origines?

Mais revenons aux collègues que nous avons laissés en plan. Les *collegii* sont des personnes morales privées, des associations de personnes réunies (*colligere*, réunir) par une communauté d'intérêt: il y a ainsi des collègues d'industriels, d'ouvriers ou d'artisans, de magistrats (pontifes). C'est encore chez nous un corps groupant certains professionnels — comme le collège des médecins — ou des personnes revêtues d'une même dignité.

Sacré collègue n'est donc pas nécessairement l'exclamation d'un écolier excédé, il désigne aussi cette auguste assemblée de cardinaux chargée d'élire le pape. Et ce n'est pas là l'unique mot que le vocabulaire ecclésiastique ait emprunté au droit romain. Du plus grand, jusqu'au plus petit, du Souverain pontife jusqu'au vicaire, la plupart des dignitaires ecclésiastiques doivent leurs titres à un magistrat ou à un fonctionnaire romain. PONTIFE vient de *pons* et *facere*. Les pontifes étaient chargés, d'après certains auteurs, de l'entretien du pont Sublicius; à tout événement ils sacrifiaient sur ce pont et ils y accomplissaient des cérémonies religieuses (*facere in ponte*). Quant à VICARIUS, c'est un titre qui sert à des emplois les plus divers: sous Constantin un vicaire est le gouverneur chargé de l'administration d'un diocèse. Notons en passant que le diocèse est une grande division administrative de l'empire romain comprenant plusieurs provinces. Le *vicarius* peut être aussi le champion qui dans un combat singulier est chargé de se battre pour un autre, avec privilège de recevoir les coups à sa place. Ce que nos confrères anglais appellent "*vicarious responsibility*" est aussi une institution qui oblige une personne à recevoir les coups à la place du délinquant (par exemple le patron responsable pour la maladresse de son employé auteur d'un accident, art. 1054 C.c.). Dans notre terminologie ecclésiastique, le titre de vicaire s'applique aussi à des fonctions d'importance variée puisque

le vicaire du Christ est le pape, et que le vicaire ordinaire est l'adjoint du curé.

CURE et curé viennent de "curare" (avec soin), nous dit Littré. Pour le bénéfice de cet article j'aurais préféré rattacher ces mots à curie (quartier de la ville), et à curio, chef de curie. Mais cette étymologie contrarierait les règles ordinaires de la sémantique.

ORDINAIRE désigne l'évêque diocésain et vient sans doute de "judex ordinarius", juge de droit commun qui au Bas-Empire a compétence pour l'ensemble des procès. Ces juges ordinaires n'ont pas accès au consistoire.

Le mot CONSISTOIRE n'a pas toujours été réservé aux assemblées à caractère religieux, car il désigne à Rome le conseil impérial. *Consistorium* même dans son sens originel est la salle où l'empereur siège (*consistere*), reçoit les requêtes et rend justice avec l'aide de ses conseillers⁹.

L'Église semble affectionner le nom du lieu où se rend la justice: en plus de *consistorium* elle a emprunté BASILICA. La basilique est en effet l'endroit où les magistrats rendent la justice, comme en fait foi son dérivé *basoche* qui désigne l'ensemble des gens de loi. Cet édifice consiste en une grande salle oblongue et rectangulaire dont le fond s'arrondit en demi-cercle où se placent le magistrat et ses assesseurs. Cette architecture classique convient parfaitement aux temples chrétiens qui en ont conservé le nom et la forme.

C'est à l'extrémité de la basilique romaine que se trouve le tribunal où siège le magistrat avec ses assesseurs: cette partie est isolée, au besoin, de la grande salle publique par un rideau que l'on tire pour permettre au magistrat d'être à l'abri des indiscrets et de délibérer en secret, d'où le nom de ce lieu: *secretarium* et notre mot *secrétaire*. Le magistrat du reste est éloigné du commun des mortels par une balustrade (*cancelli*) d'où le mot *chancellerie*. *Cancelli* a aussi donné naissance à *cancel*, l'endroit du chœur voisin du maître-autel dans nos églises, fermé lui aussi d'une balustrade. Les avocats doivent se tenir à la balustrade i.e. au *barreau* pour parler au magistrat. S'ils invoquent la *prescription* se souviennent-ils qu'elle est à l'origine une clause écrite en tête (*prae scribere*, écrire en avant) de la formule immédiatement

9. Monier, Manuel de droit romain, 6e éd., t. 1, p. 95, n. 76.

après la nomination du juge¹⁰? Une de ces clauses, la *praescriptio longi temporis*, ordonne au juge d'absoudre le possesseur s'il a possédé durant un temps suffisant. C'est de ce moyen de défense que notre *prescription* tire son nom.

Comme la prescription, la CONTESTATION tire son nom d'une formalité disparue. Dans l'ancien droit romain, le demandeur doit énoncer sa prétention en formules sacramentelles et le défendeur lui répond aussi par des paroles et des gestes solennels prévus par la loi. Puis les plaideurs prennent les assistants à témoin en leur disant: "Testes estote": le procès est alors lié. Plus tard, la *contestatio* dont l'étymologie rappelle encore la prise à témoins n'est plus qu'un contrat judiciaire par lequel les parties s'en rapportent à la décision du juge pour régler leur différend: c'est l'origine de la contestation liée de notre procédure.

L'Église et le Barreau n'ont pas été les seuls à puiser dans le vocabulaire juridique romain. La politique a pris sa part. Par exemple *plébiscite* qui à l'origine du droit romain est une décision prise par la plèbe, et qui finit par s'imposer à tous même aux patriciens si jaloux de leurs prérogatives.

Si le mot *prérogative* n'appartient pas uniquement à la politique, il se rattache au pouvoir législatif au moins dans ses origines. Dans l'ancien droit romain, les lois sont proposées (*rogatae*) par le roi ou un magistrat supérieur.

La présentation de la loi est donc la *rogatio*. Puis le vote se prend par tribus, classes ou centuries, au champ de Mars. C'est un véritable défilé militaire: les centuries de cavaliers "ouvrent le vote comme elles ouvraient le combat", dit Girard¹¹. Les autres suivent d'après un ordre d'importance bien établi. Quand la majorité est obtenue, le défilé cesse et on se dispense de consulter les dernières centuries. Les tribus ou les centuries qui ont été appelées à voter en premier lieu sont dites *praerogativae*, d'où l'idée de privilège, de faveur attachée au mot *prérogative*. Une des prérogatives de nos politiciens est le patronage. PATRONAGE à Rome rappelle les relations des patrons avec leurs clients. Les patrons doivent protection à leurs clients. Les clients (*cluere*, obéir) doivent obéissance à leurs patrons. Les uns et les autres

10. Foignet, Manuel de droit romain, 10e éd., t. 1, p. 322.

11. Eléments de droit romain, p. 19.

se doivent secours et assistance. Le client étant considéré comme un membre de la gens, cette famille agrandie, on comprend que le mot *patronus* soit un dérivé de *pater*¹².

Pas plus que de *patronage* le politicien ne peut se dispenser de COMITÉ. Littré nous dit que ce mot vient de l'anglais *committee* lui-même issu de *commettre*. J'aimerais beaucoup mieux le rattacher à *comitia*, assemblée du peuple romain convoqué par un magistrat ou par le roi pour voter¹³. Le lieu de réunion des comices est le *comitium* (de *cum ire*, aller ensemble).

A l'époque classique le droit n'a pas sa source uniquement dans ces lois votées par les comices ou édictées par le Sénat; il y a aussi la coutume, la doctrine des jurisconsultes et les édits des magistrats. Parmi ces derniers, l'*édit* (*ex dicere*, dire au dehors) appelé édit perpétuel, est des plus importants: il est affiché au Forum par le préteur sur un tableau que l'on appelle *Album* parce qu'il est peint en blanc. Oublieux de cette origine, nous appelons album de photographie un cahier aux feuilles noires. Les dispositions de l'édit perpétuel sont écrites en noir, sauf les titres écrits en rouge qu'on appelle pour cela *rubrica* (rubriques), de *ruber* (rouge). Le nom de rubrique et l'habitude d'écrire certains textes en rouge pour mieux les faire ressortir ont été conservés pour les titres des anciens livres de droit civil et pour les règles de la liturgie imprimées dans les bréviaires.

Bien d'autres mots de la science politique sont empruntés au droit romain, sénat, municipalité (municipe: ville régie par ses propres lois) mais nous n'en finirions pas s'il fallait les énumérer tous. Terminons cependant avec un mot dont l'origine est intimement liée à l'organisation sociale et politique de Rome: HOSTILITE. Le mot *hostis* désigne originairement à la fois l'ennemi, l'étranger et l'hôte (en allemand "gast" désigne aussi ennemi et hôte)¹⁴. A Rome tous les non-citoyens sont des ennemis. Le régime normal avec l'étranger est celui de guerre; la paix est un régime d'exception qui résulte d'un pacte. Par conséquent, l'étranger qui se présente à Rome est exposé à y être fait prisonnier. Mais les Romains se rendent compte bien vite que le commerce est une condition essentielle au développement de leur

12. Encyclopaedia Britannica, 11th ed. Vol. 20, p. 935, vo. patron and client.

13. Jolowicz. Historical Introduction to the Study of Roman Law, 1939, p. 16.

14. Jhering, Espr. du dr. romain t. 1 p. 228 note.

cité et que par ailleurs un commerce important ne peut s'établir avec l'étranger à moins de garantir à ce dernier un minimum de sécurité. On accorde alors à l'étranger l'*hospitium* i.e. la garantie de la protection du droit. Au début le résultat d'une entente entre individu, l'*hospitium* est accordé ensuite à tous les membres d'un autre État par voie de traité. Nous avons vu ces derniers temps que l'hospitalité accordée chez nous à des étrangers leur confère aussi la protection de la loi.

En grattant la patine de quelques mots français, nous avons reconnu de vieux mots latins et nous avons soulevé un coin du rideau de l'histoire. "Pénétrer dans l'intimité des mots est pénétrer dans un côté de l'histoire", à écrit Littré avec beaucoup de justesse¹⁵. A plus forte raison l'étude des institutions juridiques romaines dans lesquelles baignent les racines de notre droit civil est-elle susceptible d'éclairer l'histoire et de nous enseigner de quelle manière le droit vit et se transforme. On a dit des langues romanes qu'elles sont "une saison et le latin une autre dans la vie indéfinie d'une même langue"¹⁶. On peut en dire autant du droit romain, de l'ancien droit français et de notre droit civil, trois saisons dans la vie d'un droit qui ne meurt pas.

15. Dictionnaire, 1881, Préface p. XXXVII.

16. P. Groult, op. cit. p. 55.

MARK TWAIN

Marcel SAINT-PIERRE

Il avait nom, Jim Smiley, et c'était un curieux type. Arrivé sans le sou dans le pays des mineurs, il avait décidé de gagner sa vie sans dur labeur. Et, ma foi, il réussissait très bien. Parieur jusqu'au bout des ongles des orteils, il gageait à tout propos, en toute saison, sous toutes les températures: il lui fallait son homme. Si on n'acceptait pas de parier dans un sens, il changeait de parti avec l'adversaire. Et c'était extraordinaire comme la chance lui souriait; il doublait son avoir plutôt que de passer la quinzaine sans le sou. On le voyait aux courses, dans les combats de chiens, de chats ou de coqs. "Je vous parie 10 livres que cet oiseau s'envolera avant cet autre"; ou encore: "Trois contre un que la mère Walker meurt avant trois heures", et même la longueur des sermons de différents curés n'échappait pas à ses calculs. Aurait-il aperçu une punaise la jambe levée pour aller n'importe où, qu'il aurait parié sa chemise sur le temps qu'elle mettrait à y arriver, dût-il la suivre jusqu'au Mexique. Il avait même dressé une jument, un bouledogue, des chats, pour les fins de sa passion. Toujours est-il qu'il attrapa un jour une grenouille. Laissant de côté toutes ses activités, il s'appliqua à l'éduquer; elle en vint à faire des culbutes, des tourniquets, et même prendre des mouches au vol. Bref, Jim en faisait ce qu'il voulait. Mais sa "Daniel Webster", (c'est ainsi qu'il l'avait baptisée), excellait dans le saut en longueur. Elle battait toute bête de son espèce et on venait admirer ses prouesses de tous les villages environnants. Il suffisait de la pousser par le derrière, et hop là! elle volait. Jim était fier de sa grenouille et en prenait un soin jaloux. Un jour, un individu, étranger au camp, le rencontre avec sa boîte et lui demande: "Que diable avez-vous là-dedans?" "Simplement une grenouille", de répondre Jim. "Laissez donc voir. —

Mais c'est bien vrai, et à quoi sert-elle ?” “Ma foi, dit Smiley, d'un air nonchalant, à mon avis, elle n'est bonne qu'à sauter et peut battre n'importe quelle grenouille du comté”. L'autre examina la boîte, la grenouille et répliqua qu'elle n'avait rien de si extraordinaire”. Peut-être vous y connaissez-vous, peut-être que non. Dans tous les cas, je serais prêt à parier quarante dollars pour appuyer ma parole”. “Et bien voilà: je n'ai pas de grenouille, mais j'accepterais le pari si j'en avais une”. “Très bien, dit Smiley, tenez ma boîte et je cours vous en chercher une”. L'individu prit la boîte, déposa ses quarante dollars, s'assit et se mit à réfléchir. Une idée lui vint, et il sourit.

Après quelques instants, Jim arriva avec une autre grenouille et une foule de curieux, car il avait répandu la chose. On déposa cette grenouille à côté de Daniel, puis on élit un juge. “Vous êtes prêts, messieurs ?” — “Oui”, et Jim avait un sourire de triomphe. “Un, deux, trois, allez”. La nouvelle grenouille fit un bond de dix pouces. Jim riait. “Ma petite Dan, c'est honteux de gagner aussi facilement; va me chercher ces quarante dollars”. Et d'une chiquenaude à la place habituelle, il pousse sa grenouille. Mais elle refuse d'obéir. Nouvelle tentative, même jeu. “Voyons, petite escogriffe, qu'as-tu ? saute”; vain effort. Le pauvre Jim se désâme, mais rien à faire: Daniel reste immobile. Alors le juge attribue la victoire à l'étranger qui s'empresse de déguerpir. Abattu, Jim ramasse sa grenouille. Morbleu, elle pèse une tonne. La prenant par les pattes, des centaines de plombs tombent de son ventre. “Ah! le salaud”, crie-t-il. Et notre Jim court encore.

“La célèbre grenouille sauteuse du comté de Cavaleras” acquit à son auteur la célébrité du jour au lendemain. Publié dans un journal américain et signé de Mark Twain, cet article ébranla un fou rire dans toutes les villes et villages. On connut d'abord l'écrivain par ce trait caractéristique: l'humour. Et la lecture de ses œuvres a fait naître chez nous le désir de peindre, oh! si imparfaitement, ce grand classique des États-Unis.

* * *

Samuel Langhorne Clemens naquit à Florida, petit hameau du Missouri, le 30 novembre 1835. Son père, qu'on appelait “le juge Clemens”, était avocat et marchand; à la recherche de la fortune, il déménagea à Hannibal, où il mourut huit ans après, laissant sa famille sans ressources. Samuel ne reçut pas une éducation complète et for-

melle, mais l'attrait du Mississippi et la vie des nègres alimentèrent son imagination. Comme assistant de son frère, il apprit le métier d'imprimeur et voyagea jusqu'à New-York et Philadelphie avant sa dix-neuvième année. La secrète ambition de tous les jeunes était de devenir pilote sur le grand fleuve. Samuel poursuivit donc un cours de pilote et se familiarisa avec tous les détours, les sondages et les bancs de sable du fleuve, tout en étudiant les différents types de caractère dans l'histoire, les biographies et autour de lui (*Life on the Mississippi*). Pour annoncer la profondeur des eaux dans les passages difficiles, on criait: "Mark three! Mark twain! Troisième marque! deuxième marque!" ce cri pittoresque plut au jeune homme et devint plus tard, son nom de plume.

Vers 1861, la guerre civile éclata, mettant fin au commerce fluvial. Samuel partit pour le Nevada où son frère avait été nommé lieutenant-gouverneur. Mineur improvisé, il ne découvrit pas le filon mais eut un plaisir hilarant, (*Roughing It*). Il fit du journalisme puis partit pour San-Francisco où il devint membre d'un cercle de spirituels. Après la publication de "*La Célèbre Grenouille*", il donna des lectures et conférences humoristiques à New York. En 1867, il s'embarque pour la Méditerranée et décrit son voyage dans "*The Innocents Abroad*". On vulgarisa ses lettres, contes et récits et Mark Twain est l'auteur le plus lu en Amérique. Il se marie en 1870 et s'établit à Hartford où il se livre au métier d'auteur; c'est là qu'il publie ses œuvres les plus célèbres: "*Roughing It*", "*The Gilded Age*", seul ouvrage sur ses contemporains, "*The Adventures of Tom Sawyer*", que tous ont lu. Nouveau voyage en Europe, dépeint humoristiquement dans "*Tramps Abroad*". A son retour, paraissent "*The Prince and the Pauper*," roman pour les enfants, "*Life on the Mississippi*", et son chef-d'œuvre, "*The Adventures of Huckleberry Finn*", suite de *Tom Sawyer*. Il s'associe ensuite à Charles Webster & Cie. pour la publication des "*Mémoires du Général Grant*", la "*Vie de Léon XIII*", mais cette firme le laissa coulé de dettes. Entretemps, il avait publié "*A Connecticut Yankee at King Arthur's Court*," "*The Tragedy of Pudd'nhead Wilson*". En 1891, on le suit à Berlin pour l'hiver, et à Florence, en Italie, où il écrit des "*Mémoires Personnels sur Jeanne d'Arc*", livre auquel il consacra 14 années de préparation et qu'il publia en gardant l'anonymat, sous prétexte que ses lecteurs ne le prendraient pas au sérieux s'il signait Mark Twain. Après 2 ans de séjour chez lui,

il repart pour le tour du monde, avec l'intention d'acquitter ses dettes; il donne des lectures en Australie et aux Indes et décrit son voyage dans "Following the Equator". En 1900, une édition de ses œuvres, en 22 volumes, paraît à New-York. Il écrivait aussi des essais sous les titres suivants: "How to Tell a Story", "The Man that Corrupted Hadleyburg", "The Double-Barelled Detective Story", "Adam's Diary", "What is Man", "Christian Science", "Captain Stormfield's Visit to Heaven", et "Is Shakespeare Dead". Vers la dernière décade de sa vie, Mark Twain est reconnu comme une célébrité mondiale et la figure la plus pittoresque des États-Unis. S'étant retiré à Redding, dans le Connecticut, il y mourut en travaillant à de nouveaux ouvrages. La légende ajoute que les jours de sa naissance et de sa mort furent marqués par le passage d'une étoile filante au-dessus de sa demeure.

* * *

Cette vie mouvementée, aventureuse et marquée d'une étrange énergie, Mark Twain l'a décrite dans ses ouvrages; ils n'en sont que le reflet. Dans un pays neuf et offrant tant de possibilités, se pouvait-il qu'un aventurier-né demeurât inerte? C'était un Beaumarchais aux quarante-six métiers: messenger, imprimeur, pilote, mineur, directeur de journal, correspondant, conférencier, éditeur, auteur et écrivain, il boulangea un peu de tout. Qu'avait-il à nous présenter sinon l'expérience de la vie? Faisant l'école buissonnière dans sa jeunesse, il peupla son imagination de mille tableaux divers. Ce qui l'intéressait, c'était surtout les êtres; il les observait sous un angle particulier, quitte à chercher plus tard la raison de leurs agissements. Il acceptait les gens tels qu'il étaient, avec leurs qualités, leurs défauts et leurs misères, et les trouvait naturels. Il n'aimait pas la règle et se foutait de tout formalisme: c'est le propre de l'aventurier. Qui ne s'est jamais senti heureux les pieds nus ou sales, ne s'est jamais décrotté le nez devant un dignitaire ou encore n'a jamais eu d'expériences piquantes, n'apprécierait pas à leur juste mérite les œuvres de Mark Twain. Certains volumes nous rappellent des espiègleries d'enfance, racontées avec tant de finesse et de psychologie, tant de précision dans les détails qu'on se croirait en culotte courte à vivre de façon que l'on a vécu ou qu'on aurait désiré vivre. D'autres œuvres sont la description de caractères si divers et parfois si opposés les uns aux autres qu'on pense lire du La

Bruyère. Enfin, le récit de ses voyages, de contes vécus ou imaginés, soutient notre attention jusqu'au dernier mot.

Et ce qui nous vaut tant de plaisir à la lecture des œuvres de Mark Twain, c'est la fidélité dans les descriptions et le grain de sel, l'humour qu'il ajoute à chaque histoire. Nous ne trouverons pas chez lui des plans élaborés, la recherche de figures de style, une morale rigide ou des mots recherchés. Il nous avertit lui-même, au frontispice de ses volumes: "Celui qui cherche un plan dans ce livre sera poursuivi, et celui qui y cherche une morale sera fusillé". Non! c'est un peintre de la nature et de l'humanité; il n'emploie pas de couleurs forcées et ne cherche pas à épater. Dans son vocabulaire, il cherche le mot juste et simple pour vêtir sa pensée. Répétons les vers de Boileau:

"Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément".

L'usage d'un style sobre et précis est un atout pour un écrivain, mais s'il abrite des idées claires, intéressantes et spirituelles, vous conviendrez qu'il portera plus loin, Or, Mark Twain est d'abord un observateur profond; il sait découvrir le côté vivant des hommes et des choses, il a un flair, dirais-je, et une sensibilité toujours éveillée, qui demeure jeune et fraîche. C'est un détective qui se passionne dans la recherche de la vérité ou d'un trait psychologique amusant, exceptionnel. Il sait voir, tout simplement. Les choses n'ont de valeur que celle que nous leur donnons. Toutes les roches sont roches, mais le géologue les trouve intéressantes pour leur forme ou constitution, le mineur pour la richesse du minerai, et d'autres pour leur couleur ou leur utilité. Le chic de l'affaire, c'est de dénicher cet aspect saillant. Visionnaire par excellence, Twain a le secret de scruter les faits et les actions d'un regard qui embrasse toutes les possibilités. Il est psychologue et doué d'une imagination riche; il n'invente pas, il fait le choix parmi des trouvailles et nous les sert parfois pures, parfois alambiquées. De cette façon la source de son inspiration ne se tarit point, garde sa qualité, et la génialité de ces découvertes nous émerveille chaque fois.

La première vertu de Mark Twain, donc, est celle d'un parfait caricaturiste: il saisit tout, la passion dominante d'un individu, le ridicule d'une situation, la mentalité d'un village, les habitudes d'une population. Cette facilité de captation rend ses descriptions plus pit-

toresques en même temps que plus réelles. Il ne s'agit que de lire certaines scènes de la vie sur le Mississipi pour se croire à bord d'un ancien vapeur, activé par une grande roue. Et l'on ne s'offusque point à cette marque de superstition que portent tous les nègres dans leurs poches : une patte de lièvre. Pourrait-on imaginer un Huckleberry Finn le premier en classe, et le mieux endimanché ? Que penseriez-vous si l'arrivée d'un cirque ne chavirait pas l'existence d'un village de 300 âmes où l'on voit le même vieux, assis sur le même banc tous les jours, à la même heure, et fumant la même pipe ? Mark Twain n'a pas dépeint une vie idéalisée ou la manière dont se comporteraient des caractères dans des circonstances données. Combien plus intéressant d'étudier et décrire les réactions des hommes placés dans des milieux variés ou des situations diverses. La vie, elle, suivra un cours normal ; il y aura toujours des cirques, mais chacun y jouera un rôle différent et la pièce présentera un cachet nouveau. Certes, Mark Twain aurait été un piètre philosophe ou un auteur didactique banal. Il a préféré broser des personnages de la vie réelle, ce qui bouge plutôt que ce qui existe. Si parfois un caractère se dérobaît, il fouillait dans le répertoire de son expérience et la découverte s'adaptait d'elle-même, et l'action reprenait. La connaissance de la vie compensait à son manque d'instruction. Le lecteur apprend quelque chose ; il ne s'arrête pas à goûter des belles phrases ou analyser des procédés littéraires ; non. Il tire son plaisir de ce qui est dit et de la façon que c'est dit. Or, qui donc veut chercher une raison à son plaisir quand il le ressent ? Le désir de suivre l'action ne témoigne pas d'un signe d'impatience envers toute interruption mais de l'intérêt d'une personne qui s'est ancrée dans l'esprit du mouvement, y participe entièrement et ne tire sa révérence qu'après le déroulement de l'action. Autrement, l'on sauterait au dernier chapitre pour constater s'ils vécurent heureux et eurent de nombreux enfants. Et Twain nous hypnotise jusqu'à la fin.

La popularité de Mark Twain est due en majorité à son esprit d'humour. On riait de bon cœur, même longtemps après son passage ou après la lecture d'un de ses volumes. Ce n'était pas un rire grossier de bouffon, mais un ris spirituel et qui demeurait. Son grain de sel n'épargnait personne. Hindous, Australiens, Italiens, Français, Américains, tous y passèrent. Cet humour twainien devint international (puisque le mot est de mode). Sa plaisanterie n'est pas régionale ou constituée de jeux de mots dont la saveur nous échapperait. La verve

de l'écrivain ne s'exerce pas sur des sujets usuels, familiers à un groupe de gens qui saisissent bien l'allusion. Mark Twain est d'intérêt universel comme les classiques; son humour est accessible à tous. En peignant une société, une époque et des mœurs différentes, il a conservé un caractère profondément américain tout en dilatant la rate du genre humain.

Serait-ce la conséquence de ses nombreuses pérégrinations? le travail d'une imagination phénoménale? ou un trait caractéristique de l'esprit anglais? je ne sais. Mais il reste qu'une tentative de définir l'humour aurait pour effet de le restreindre, car il participe d'un double domaine: la réalité et la fantaisie. Au premier, l'on peut fixer des règles, mais les éléments de la fantaisie empruntent à l'irréel, l'exagération, l'illogisme, et la "folle du logis". L'humour varie de formes et d'aspects. Certains traiteront de choses gaies de façon sérieuse pour tirer des conclusions illogiques et imprévues. D'autres s'indigneront en face des injustices humaines et se moqueront des mœurs contemporaines. On cherchera aussi à s'égayer et égayer les autres par une présentation vive et imagée des scènes de la vie. On pourra inventer de toutes pièces des chimères qui obéiront plutôt aux lois de l'absurde. Mais l'humour est plus sérieux et plus convaincant que la blague, plus sincère que l'ironie. Ce n'est pas une forme littéraire, c'est une tournure de l'esprit, une interprétation exagérée, spirituelle des actes ou des paroles. L'humoriste gonfle les faits sans manquer de logique, il imagine sans perdre ses proportions, mais arrive toujours à des déductions contraires aux nôtres, ou défiant l'équilibre du bon sens, ainsi qu'on l'appelle.

Parfois l'on méprend l'humour pour une anecdote ou une historiette qui engendre une gaieté passagère. Si l'on compare les causes qui ont provoqué notre rire, on s'aperçoit que l'humoriste l'emporte en sincérité, en profondeur: son trait s'enfonce davantage et se fixe plus longtemps. C'est qu'il a un sens délicat de la mesure; il déteste ce qui est faux. Il n'aime pas faire mentir ses personnages et conserve leurs propres caractères.

Mark Twain n'a pas fait le procès de l'humanité en la critiquant ou en ridiculisant ses institutions sacrées; il ne s'est pas révolté au spectacle de la misère, mais il a simplement accepté le tout "cum grano salis" en doutant de la perfection de certaines habitudes, de certaines manies. Puisqu'il n'y a rien d'absolu dans l'accomplissement d'un

*Lisez
et faites lire*

L'ACTION UNIVERSITAIRE





CENCO

LA MARQUE
DE
QUALITE

APPAREILS

pour votre
LABORATOIRE
de
PHYSIQUE
de
CHIMIE
ou de
BIOLOGIE

Ameublement de classe et de laboratoire

CENTRAL SCIENTIFIC COMPANY

OF CANADA LIMITED

7275, rue Saint-Urbain

Montréal 14, Qué.

Derniers devoirs ...

— Laissez-nous vous assister dans vos
derniers devoirs envers ceux qui partent.
Nos conseils sont basés sur l'expérience.

Salons mortuaires — Service d'ambulance

GEO. VANDELAC Limitée

Fondée en 1890

G. VANDELAC — Alex. GOUR

120 est, rue Rachel, Montréal — BE. 1717

**LABORATOIRE DESAUTELS,
Limitée**

Produits pharmaceutiques spécialisés

**MONTREAL
CANADA**



Votre téléphone sonne. ● Vous êtes absent. ● Retarderez-vous un client? Un patient? ● Une commande? Non fiez-vous entièrement à

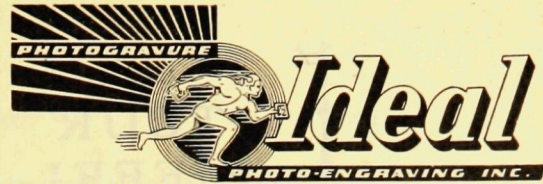
VOTRE SECRÉTAIRE TÉLÉPHONISTE

MA. 9491

630 ouest, rue Dorchester
— CH. 320 —

MONTREAL

"20 ans de service sans égal"



DESSINS — CLICHES — ZINCS
ET DEMI-TONS — PHOTOS

François-J. Bastien président

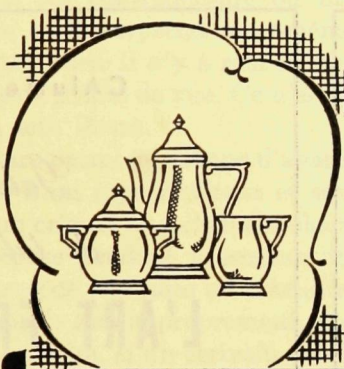
33 ST-JACQUES OUEST

PL. 2847

Encourageons de préférence
ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils
font leur part.



J. Henri Achim

DORURE ARGENTURE

Pour la réparation
de vos argenteries
consultez une maison
responsable.

32 années
d'expérience.

Plaqueur durant 20
ans pour la maison
HENRY BIRKS.

Appelez HA. 8775

987, St-Laurent
Montréal

SEULS

Dechaux

PEUVENT VOUS
DONNER



LE NETTOYAGE...
"D'un Ton
Plus Clair"
AVEC SANITONE



LA TOUR EIFFEL

LE RESTAURANT FRANÇAIS DE L'ELITE

1422, rue STANLEY - LA. 6575

GUY VIAU JACQUES VIAU

Décorateurs - Ensembliers

425 ouest, boulevard ST-JOSEPH
Outremont — TAlon 4240

Atelier de fabrication :
L'ABORD - A - PLOUFFE, Q U E .

Histoire de la Province de Québec
par Robert Rumilly

Histoire du Canada
par F.-X. Garneau

(Revisée par Hector Garneau)

Plusieurs éditions à prix d'aubaines

MONTREAL EDITIONS

M. FERNAND LAMOTHE, Editeur,

20 est, rue St-Jacques, Montréal
MARquette 6920

CAIumet 6077

*Galerie
de tableaux*

L'ART FRANÇAIS

Louis-A. LANGE

370 ouest, LAURIER

Spécialité d'oeuvres
d'artistes canadiens

• NOUS FAISONS L'ENCADREMENT •

acte, on peut se réserver le droit de le trouver ridicule. On ne discute pas sur l'intention de la personne qui a posé le geste, on fait des variations ou des hypothèses sur le geste lui-même.

Notre bonhomme était pourvu d'une grande sensibilité. Loin de larmoyer et de s'apitoyer sur les faiblesses des gens, il l'a utilisée en la cachant sous une forme froide et une logique déconcertante. Sous ce double voile, on sent une force qui soutient la conviction par des calculs et des raisonnements qui supposent une idée principale. Tel est son humour et ses procédés. Il a peint la réalité existante avec une couleur particulière. Avec aise, l'on suit ses déductions et sa description, mais sa logique nous entraîne dans un dilemme ou une conclusion qui ne cadre pas avec nos conceptions habituelles. On décrit la pauvreté en donnant des exemples de dénûment, par exemple. Par contre, si je dis que le père et la mère étaient pauvres, la maison avait besoin de peinture, la servante manquait du nécessaire, le chauffeur avait des trous dans ses bottes et le concierge se plaignait de la dépense d'électricité, j'en arrive à une famille pas trop mal dépourvue. Tout le long, nous sommes convaincus de l'indigence de ce foyer, mais le dénouement est contradictoire ou imprévisible. Dans une largeur d'esprit qui nous surprend nous-mêmes, nous venons à soutenir les mêmes hypothèses. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais il est des milliers de points de vue. Ce n'est pas le moindre qui nous apporte un sourire aux lèvres.

Un avare parmi un groupe d'avares ne soulèverait pas l'attention; opposons-le à un type généreux et son caractère prendra proportion. De même un criquet au milieu des champs et un criquet dans la grande allée de l'église pendant le sermon du pasteur. Le contraste est un puissant procédé littéraire en même temps qu'une lame à deux tranchants. Si on le manie proprement, un caractère en ressort plus frappant; au contraire, si un écrivain en abuse et le force hors ses cadres, il aboutira à quelque chose comme ceci: "De même que le lion descend de la montagne, ainsi j'ai besoin d'une paire de bas". Mark Twain s'en est servi à bon escient et chaque fois le coup a bien porté. La vie est cousue de détails insignifiants en apparence, mais ayant une raison d'être pour ceux qui savent voir. Quand on transplante ces petits riens dans un milieu différent, une occasion solennelle ou tragique, leur importance grandit; plus l'antithèse est marquée, plus les détails caractérisent le ridicule d'une manie, l'incongruité de certains gestes

ou l'inopportunité de certaines paroles. Par exemple, quand tout le village se rend à l'église pour assister au service de trois gamins que l'on croit noyés, et que ces mêmes gamins capitalisent sur les sympathies des fidèles, du jubé où ils sont juchés, nous nous sentons sur des épines. Ce mélange de solennel et de comique a porté tout son effet. Que demander de plus ?

L'humour de Twain ne s'exerça pas seulement sur le domaine de la réalité; son imagination aussi lui fut d'un grand secours. Ayant noté un trait saillant, il l'habillait follement et le baladait dans des régions utopiques; souvent, son personnage faisait boule de neige et se ramassait à cent lieues de distance. Ou bien l'auteur bâtissait des hypothèses sur les conséquences d'un fait qui eût pu arriver si telle chose fut survenue. Que dire d'un corps à deux têtes, mais à deux pieds et deux mains seulement ? Le type de gauche était tempérant, homme d'église et grand lecteur; celui de droite aimait le bon vin, le plaisir et le bruit. Une semaine, l'un avait la maîtrise des deux et agissait selon sa seule volonté. S'il attrapait des bosses ou tapait une cuite, l'autre avalait pilules sur pilules et se mettait des compresses, et ainsi de suite.

Ou bien Mark Twain coiffait son homme d'une idée fixe, d'une lubie qu'il exagérait à volonté. Tout s'engrenait autour de cette idée dans le but de satisfaire la passion dominante ou de chercher la justice ultime. Tantôt c'est un quidam collectionneur d'échos qui n'a d'apaisement qu'à la possession d'un retour de voix à timbre particulier; il doit acheter la vallée ou la montagne qui répète l'écho. Une autre fois, c'est une fournisseur de bœuf conservé, chargé d'approvisionner les armées de Washington. Il présente sa note au ministre du trésor et elle se détaille ainsi: \$300. de provisions, \$2000. pour frais de livraison. Le fait est qu'il a suivi le général pendant toute la campagne et ne l'a rejoint qu'au jour de l'armistice. Notre bonhomme voyagea de ministère en sous-ministère, de chambre en anti-chambre, de départements en salles d'attente, si bien qu'il y mourut à la tâche, laissant à sa succession la charge de percevoir la créance. Même aujourd'hui, cette page s'applique bien aux longueurs de la procédure gouvernementale, alors que l'on doit signer formule sur formule pour une simple bagatelle.

Sans dénigrer qui que ce soit personnellement, sans falsifier la nature des choses, Mark Twain a soulevé le voile de l'âme humaine et nous a fait voir les petits travers des hommes et leurs inconséquences.

Au lieu de tempêter, corriger ou s'attrister, il a préféré en parler joyalement et nous communiquer sa façon de prendre la vie. Il a eu le grand mérite de chasser les bêtes noires et de préserver notre santé morale.

Plusieurs ont lu les œuvres de cet humoriste célèbre; plusieurs se sont privés de cette jouissance intellectuelle sous le prétexte que la littérature américaine ne les intéresse guère, ou que l'anglais ne leur est pas familier. Ils ont tort. N'oublions pas que Mark Twain est du dix-neuvième siècle; il a gardé la pureté anglaise de ce temps sans connaître les termes bâtards ou syncopés de ce fameux "slang". Puis ses romans ou anecdotes sont toujours d'actualité et débordent d'action que l'on suit comme dans un film. Or, qui manque un bon film, même si les acteurs emploient une langue étrangère? Les traductions ne remportent-elles pas des succès? Quoi qu'il en soit, un génie est un génie et on se doit de le connaître, fût-il de couleur différente ou d'une langue hétérogène.

JULIEN BENDA ET L'ETHIQUE SOCIALE

C. D. HÉRISSON,
*professeur à l'Université Rhodes,
Afrique-du-Sud*

Le petit ouvrage de Julien Benda: "LA GRANDE EPREUVE des DEMOCRATIES"¹, terminé pendant la tourmente de 1940, conserve toute son actualité. Les lecteurs trouveront dans ce livre écrit dans un esprit universaliste (il a été traduit en anglais peu après sa parution) un essai de clarification remarquable des principes éthiques de la démocratie. Il fallait une intelligence aigüe pour réfuter les duperies de maints démocrates et établir les difficultés d'existence de ce système politique fondé sur une morale supérieure. Il fallait aussi une grande honnêteté intellectuelle pour éviter de sombrer dans une apologie aveugle de cette doctrine au moment où la psychose de guerre faisait des esprits les plus libres des thuriféraires bruyants. La démocratie a suffisamment de qualités pour qu'on reconnaisse certaines de ses infériorités, non pas morales d'ailleurs mais "vitales" et pratiques par rapport à d'autres systèmes.

Deux problèmes essentiels, l'un idéologique, l'autre politique, retiennent l'attention de Benda: dégager les principes de la démocratie et en analyser leur nature; étudier les effets de leur action et leurs déviations lorsqu'ils sont appliqués.

La démocratie contre le pragmatisme.

Selon Benda, dans l'ordre spirituel, la démocratie tient "pour souveraines certaines valeurs absolues, c'est-à-dire conçues comme indépendantes de toutes conditions de temps ou de lieu et supérieures

1. Editions de la Maison Française — New York, 1942.

à tout intérêt, individuel ou collectif, valeurs dont les types principaux sont la justice, la vérité, la raison”.

La démocratie s'oppose donc, dit-il, aux systèmes “pragmatiques” selon lesquels, au contraire, le seul critérium du juste ou du vrai pour une proposition, est l'avantage qu'en tire le groupe qu'ils servent: nation, classe. “On peut dire que dans l'ordre spirituel, les valeurs honorées par la démocratie le sont en tant qu'éternelles et transcendantes aux circonstances, alors que celles du pragmatisme sont déterminées par des circonstances et variables avec elles”.

“En tant qu'ils exaltent certains états intellectuels et moraux, posés dans l'absolu, hors de toute considération de bénéfice individuel ou collectif, comme la vérité ou la justice, les principes démocratiques prennent leur source dans l'enseignement socratique, singulièrement dans l'action du philosophe grec contre les sophistes, celle-ci n'étant autre chose que l'apologie des valeurs abstraites précitées et la condamnation de la morale de l'intérêt”.

Démocratie, nature et histoire.

Développant son argumentation, il déclare que “les principes moraux de la démocratie sont des commandements aprioriques de la conscience et aucunement des obédiences à la nature ou à l'histoire, non plus que des enseignements de l'expérience ou de la coutume”; et ailleurs il dit avec force: “La démocratie a pour dessein d'être une victoire sur la nature et l'histoire... Ses adeptes eux-mêmes l'oublient parfois, et tentent de justifier leurs idéaux par la nature ou par l'histoire; en quoi ils sont battus d'avance, attendu qu'on n'a jamais vu le respect des droits du faible ou l'effacement de l'intérêt devant la vérité inscrits dans la nature”.

Les antidémocrates ont reproché sans cesse aux démocraties de se repaître d'abstractions. Benda ne nie pas le bien fondé de cette attaque qui risque d'aliéner à la démocratie bien des esprits pragmatiques et inféodés au culte de l'histoire, mais pour ce clerc qui cite avec tant de révérence Socrate, le caractère transcendant à la nature et aux circonstances des principes démocratiques fait précisément leur valeur. Sur ce terrain philosophique il condamne les attaques de l'école marxiste contre le culte des valeurs posées dans l'absolu, dans le statique. Marx après Hegel au contraire, honore une raison qui

n'est pas statique et l'apologie du contradictoire en tant que valeur "vitale" et "instrument de combat" est caractéristique des adhérents de cette école.

— Selon sa doctrine, rappelle-t-il, "l'homme n'approchera du bien que le jour où il s'affranchira de ces "abstractions", de ce "divinisme" dont le respect marque sa servitude, mais ne se connaîtra que par ses rapports évolutifs avec les choses; en d'autres termes, le jour où il admettra une justice et une vérité, non plus transcendantes aux circonstances mais déterminées par les conditions économiques du moment et changeantes avec elles".

Toutefois Benda n'exclut pas pour la morale démocratique toute consultation de la nature et il fait sienne cette pensée d'un grand théologien du XVII^e siècle, Malebranche: "Il faut, autant qu'on peut, faire servir la nature à la grâce mais qu'on se souvienne toujours que la nature ne justifie pas". Le livre de Benda, on va le voir, contient autant de citations de moralistes, de théologiens et d'évangélistes que d'historiens et de philosophes.

Il est regrettable que Benda n'ait pas analysé davantage cette belle pensée. Il aurait peut-être assigné à la morale démocratique un fondement moins abstrait et surtout moins intellectuel, plus concret et plus près de la vie. Benda est un des représentants les plus convaincus de l'intellectualisme philosophique et son livre est dédié à ses deux maîtres, Kant et Renouvier. Évidemment, la société humaine ne saurait trouver des principes moraux supérieurs dans la société animale ou végétale où le besoin de vie prime tout, (une seule exception peut être, le sens de la mort des animaux) et est exclusif de toute éthique, mais elle a sa source, comme il nous le dit lui-même, dans l'homme lui-même (sa conscience), créature qui elle aussi appartient à la nature. Les mots nature et naturels donnent souvent lieu à des confusions et il semble bien que Benda n'ait pas tout à fait échappé à ce piège verbal.

Bergson, dont Benda est un des grands adversaires, a peut-être mieux dégagé le caractère humain et naturel du fondement spirituel de la démocratie.

On sait que selon Bergson la morale n'est pas toute contenue dans la conformité de nos actes avec l'habitude, l'instinct social et naturel inculqués et imposés par la pression de la "société close" dans laquelle nous sommes destinés à vivre: tribu, famille, groupe, nation. Pour n'être pas "close", pour être "ouverte", elle doit embrasser l'humanité

tout entière et même l'univers. La morale close représente la pression que les éléments de la société exercent les uns sur les autres. La morale ouverte ou complète est différente de nature; elle a sa source dans une aspiration, un élan qui est dans la ligne de "l'élan vital" lui-même. Elle a un caractère mystique ou supraterrrestre et elle est d'essence émotive supra-intellectuelle. C'est dans un contact avec le principe générateur de la vie qu'on sent la force d'aimer l'humanité. Dans la société "close" l'âme tourne en cercle. L'âme ouverte connaît dans l'élan de l'amour la joie créatrice et de là sa vitalité et son audace. Elle exécute des réalisations extraordinaires.

Bergson voyait dans la morale de l'Évangile le meilleur exemple de morale ouverte. Cette formule de Jésus "on vous dit que... Et moi je vous dis que..." est typique.

Bergson n'avait pas dédaigné répondre à quelques-unes de nos angoisses terrestres immédiates.

De toutes les conceptions politiques, la démocratie est la plus éloignée de la nature et "elle transcende, en intention au moins, les conditions de la société close". Et ailleurs, "la démocratie théorique proclame la liberté, réclame l'égalité et réconcilie ces deux sœurs ennemies en leur rappelant qu'elles sont sœurs, en mettant au-dessus de tout la fraternité. . "La fraternité est l'essentiel"... "la démocratie est d'essence évangélique si elle a pour moteur l'amour".

"La crise essentielle de notre civilisation vient de la désharmonie entre le corps démesurément grossi de l'humanité par le machinisme et l'âme qui est restée ce qu'elle était, trop petite maintenant pour la remplir, trop faible pour le diriger. D'où le vide entre lui et elle. D'où les redoutables problèmes sociaux, politiques, internationaux qui sont autant de définitions de ce vide et qui, pour le combler, provoquent aujourd'hui tant d'efforts désordonnés et inefficaces; il y faudrait de nouvelles réserves d'énergie potentielle, cette fois morale. Le corps agrandi, attend un supplément d'aide et "la mécanique exige une mystique".

Cette mécanique "ne retrouvera sa direction vraie, elle ne rendra des services proportionnés à sa puissance, que si l'humanité qu'elle a courbée encore davantage vers la terre arrive par elle à se redresser et à regarder le ciel".

Ces quelques rappels montrent bien que ceux qui se sont réclamés de sa philosophie si "idéaliste" et spiritualiste pour bâtir un système

de vie dangereuse et brutale au nom de l'énergie, du dynamisme et de l'élan vital étaient de forts mauvais disciples de Bergson.

On voit que l'argumentation de Bergson est aussi éthique que celle de Benda : les conclusions ne sont pas différentes en dépit de points de départ divergents et de fondements philosophiques opposés.

Justice, Vérité et Raison

Il convient de remarquer que les trois valeurs morales essentielles de la démocratie sont, selon Benda, la justice, la vérité, la raison. On ne peut manquer d'être frappé par leur caractère essentiellement "intellectualiste". Ni l'amour, ni la fraternité ne sont mentionnés dans le livre de Benda et cela donne une certaine sécheresse à cet ouvrage. On comprend le désir d'éliminer tout sentimentalisme qui prête souvent à de regrettables confusions intellectuelles. Benda en signale une avec une sévérité passionnée à propos de la dangereuse conception sentimentale de la paix. Mais cette omission est fondamentale. Elle est d'autant plus extraordinaire que Benda, avec juste raison, attribue au christianisme autant qu'à l'enseignement socratique, l'origine des principes démocratiques. Cette religion a proclamé le caractère sacré de la personne humaine, par delà ses particularités de race, de classe ou de nation, notion morale étrangère aux pseudo-démocraties antiques. Benda cite plusieurs fois au cours de son ouvrage, les paroles du Christ et des théologiens et philosophes qui sont restés fidèles à l'esprit des évangiles et souligne même que pour la plupart de ses principes moraux sinon sociaux, la démocratie est en accord avec l'Église Chrétienne. La fraternité a été mise avec juste raison par les hommes de la Révolution Française sur le même plan que l'égalité et la liberté. Un Bergson, un Maritain font de la fraternité, de l'amour du prochain, les principes moteurs de la démocratie. Ils exaltent cet état moral inhérent à la nature humaine pour lui donner le dynamisme nécessaire et la force sociale constructive. Pour Benda, la justice est plus essentielle, elle est suffisante. Il cite encore cette pensée de Malebranche : "Il faut toujours rendre justice avant que d'exercer la charité".

Cette primauté de la justice est, on est autorisé à le présumer, due à l'aversion de Benda pour le sentimentalisme et à sa passion pour la clarté. Il propose la définition objective suivante. "La justice, pour la démocratie, c'est le fait de reconnaître certains droits à la personne

humaine par la seule raison qu'elle est une personne humaine". Il est plus vague lorsqu'il veut préciser comment elle sera réalisée sur le plan social, mais pour lui elle semble être essentiellement l'égalité d'opportunité et l'application de la formule "à chacun selon sa capacité et ses œuvres". Notons qu'il s'arrête en passant sur cette définition du socialiste de 1848, Louis Blanc, au sujet de l'égalité: l'égalité véritable, c'est la "proportionnalité"; elle consiste pour tous les hommes dans "l'égal développement de leurs facultés inégales". Ce serait évidemment un grand triomphe intellectuel si l'on pouvait enfermer la justice dans une formule mathématique, mais c'est impossible. D'ailleurs, à la fin de son livre, Benda reconnaît en bon psychologue que les démocraties ne se mobilisent pas facilement pour la défense de la justice, notamment de la justice internationale, valeur, avoue-t-il, "abstraite" qui semble être un objet de passion avec les actes que ce mot implique seulement chez des hommes encore très rares. Il en est de même, pourrait-on remarquer, de la fraternité humaine et de l'amour de l'humanité. C'est un fait que la "sensibilité aux hautes valeurs morales" est peu répandue.

Benda analyse minutieusement les principes politiques de la démocratie: respect et inviolabilité de la personne humaine, préexistence des individus à la société, liberté, circulation des élites, idée de bonheur, souveraineté nationale, condamnation du machiavélisme dans les rapports de l'État avec les autres États.

La Démocratie est fondamentalement une métaphysique

Les principes spirituels et politiques de la démocratie sont qualifiés par Benda, au cours de son livre, de dogmes. A la fin il explique cette terminologie qui peut surprendre sous la plume d'un intellectueliste qui affirme plusieurs fois la primauté de la raison. Par dogme il entend des principes et des valeurs au-dessus de toute discussion.

Les principes démocratiques ne sont pas fondamentalement le résultat d'une "démarche rationnelle". Benda soutient que ceux qui déclarent que l'éthique démocratique relève de la seule raison sont dupes d'une illusion. C'est une erreur de croire que "tous nos états de conscience" (les principes spirituels de la démocratie, a-t-il dit au début de son ouvrage, sont des commandements aprioriques) doivent

ressortir à la raison. L'adoption de principes politiques est "une attitude morale" et relève au fond de la foi". "Conférer une valeur supérieure à la liberté et à la justice est une position morale dont il est impossible de démontrer l'excellence comme on démontre l'exactitude d'une proposition géométrique". Benda va même jusqu'à déclarer qu'"affirmer le primat de la raison en matière sociale est une position morale, l'énonciation d'une préférence, à quoi l'on pourra toujours en opposer d'autres". En somme le fondement spirituel de la démocratie est une métaphysique.

Toutefois, et on ne saurait s'en étonner d'un intellectualiste, après avoir rejeté le rationalisme intégral, il fait cette concession aux rationalistes en mentionnant l'existence d'un état tout particulier de la raison, "l'état moral de la raison", fondement de la foi. A ce propos, il rappelle cette profonde pensée de Kant, un de ses maîtres intellectuels, dans la Critique du Jugement: "La foi est un état moral de la raison dans l'adhésion qu'elle donne aux choses inaccessibles à la connaissance".

Enfin il précise qu'il n'entend nullement bannir l'adhésion de la raison aux principes démocratiques. Il écrit: "Nous opposons nettement la foi en ces principes à cette foi toute charnelle que certains professent pour leur patrie, se clamant résolu à la mettre "au dessus de tout", hors de tout raisonnement, qu'elle soit juste ou injuste, héroïque ou ignoble, comme l'amant exalte celle qu'il aime ou comme la bête couve sa portée".

La démocratie et la passion du bien

Pour que la démocratie, c'est-à-dire des principes moraux supérieurs, puisse triompher dans la vie, se défendre dans la lutte temporelle, elle a besoin du soutien de la passion. Il demande en somme l'intervention d'un facteur émotionnel, irrationnel. Il cite encore deux pensées d'un grand moraliste: Spinoza (toute l'argumentation de Benda est morale): "ce qui changera le monde n'est pas l'idée du bien mais la *passion* du bien" et "une passion ne peut être vaincue par une autre passion". Il invoque Montesquieu, grand psychologue des systèmes politiques, qui avait dit: "Il n'y a rien de puissant qu'une république où l'on observe la loi, non pas par crainte, non pas par raison mais par passion".

Tous ceux qui ont lu "La Trahison des Clercs" et les autres œuvres de Benda ne s'étonneront pas des conclusions de ce philosophe car cet intellectualiste s'était déjà bien montré, malgré une certaine sécheresse de sentiment, un passionné, un passionné de l'absolu.

Enfin il signale que les démocraties qui ont fait preuve, au cours de la crise des années 1940-41, d'une particulière énergie, sont les démocraties anglo-saxonnes, (Benda exprime pour elles à plusieurs reprises une grande admiration) "où l'adoption des principes démocratiques est à base religieuse, où l'esprit de liberté coïncide avec l'esprit de religion".

Mystique et vouloir-vivre

Benda n'est nullement troublé par le fait qu'en demandant un acte de foi pour la démocratie, il paraît rapprocher ce système de ceux qui, fondés sur l'irrationnel et l'émotion, lui sont le plus opposés. Il répond à ceux qui pourraient se cabrer: tout dépend "au service de, quoi" se veulent cet acte de foi et cette mystique.

Benda donne une autre raison du droit, pour les démocraties de revendiquer une mystique. La démocratie n'est pas un corps céleste mais une chose terrestre, temporelle. Comme tout système qui énonce un vouloir-vivre, elle doit placer certains objets à savoir le droit à la liberté, la primauté de la justice et de la raison au dessus de l'examen. Il écrit dans un autre chapitre: "...la démocratie étant une chose terrestre, est parfaitement semblable aux autres régimes en ce qu'elle entend comme eux rendre son existence aussi solide que possible et la défendre contre qui la menace"; en d'autres termes, elle entend pratiquer la part d'intolérance qu'exige nécessairement tout organisme qui veut vivre à l'égard de ce qui tend à l'en empêcher. Cette auto-défense est, dit Benda, surtout nécessaire en France, où les antidémocrates sont particulièrement actifs, "beaucoup moins nécessaire dans les démocraties anglo-saxonnes où l'opposition vise les actes du gouvernement, mais non sa forme".

Il mentionne que "les constitutions démocratiques déclarent toutes qu'il est une chose dont elles ne souffrent pas la mise en question, du moins dans leurs débats publics; c'est précisément leur principe démocratique".

Benda soulève une grave question et ne méconnaît point les scrupules des démocrates objectant que dans ce cas la démocratie devient identique aux régimes dont elle prétend se distinguer. Mais tout dépend évidemment de la doctrine prêchée par ces systèmes: si elle est immorale, comme l'hitlérisme, il n'y a aucun doute à avoir. Benda répond aux démocrates qui refusent de combattre l'adversaire par la force, mais veulent simplement le combattre par l'esprit, par l'écriture, par les paroles, les armes spécifiques de la démocratie: "Que ferez-vous avec un adversaire qui, dans ces joutes intellectuelles, emploie la mauvaise foi, le mensonge, la calomnie et autres armes puissantes dont vos principes vous défendent d'user; qui, en outre, est résolu à lancer contre vous cette force matérielle, qu'il vous répugne de tourner contre lui?" Benda admet la critique intellectuelle puisqu'il écrit: "Au surplus il ne faudrait pas confondre celui qui critique intellectuellement votre système et celui qui est décidé à essayer de le détruire par tous les moyens".

Naturellement il est quelquefois extrêmement difficile de faire la démarcation entre ce qui peut être toléré et ce qui ne doit pas l'être. Ce problème n'est pas théorique et se pose dans toutes les démocraties. Interdira-t-on les doctrines fascistes, nazies et associées: racisme, antisémitisme, bellicisme, comme des doctrines criminelles? Ce serait parfaitement légitime.

La mise en demeure d'un clerc: vivre la démocratie

Benda a raison de mettre au premier plan les principes spirituels de la démocratie. Tout son livre, bien qu'il ne le dise pas formellement, implique la primauté de l'éthique sur le politique et l'économique, ceux-ci n'étant que des voies et moyens pour réaliser des fins morales.

Il a bien fait — même au risque de s'exposer à des redites — de rappeler clairement les principes moraux de la démocratie qui sont les sources vitales de ce système de civilisation. De nombreuses nations ont vécu depuis si longtemps en démocratie qu'elles ont eu tendance (une tendance bien naturelle) à les perdre de vue et à s'abandonner à la routine et à l'expédient. La voix passionnée de M. Benda ne sera pas inutile pour rompre de mauvaises habitudes.

La démocratie étant une morale supérieure est d'une réalisation difficile. Gouvernants et gouvernés sont trop enclins à pratiquer la

démocratie comme tant de pseudo-croyants pratiquent la religion. Il ne suffit pas de marmotter de grands principes, de se repaître d'une rhétorique abstraite sans l'adhésion. Il faut encore vivre la démocratie comme on doit vivre la religion, c'est-à-dire voir les implications humaines et sociales des principes qu'on prône et en tirer des conséquences pratiques. Un clerc a le devoir de mettre en demeure.

A plusieurs reprises au cours de son livre, Benda fait mélancoliquement la remarque: "Là encore, la vraie réalisation de la démocratie est à faire". Vivre la démocratie comme vivre sa religion est une grande épreuve. La démocratie veut canaliser la vie dans certaines directions difficiles et impose de ce fait des limitations, des contraintes, au dynamisme brutal de la vie. Benda, qui a voulu faire preuve de réalisme, n'oublie pas que la démocratie est chose terrestre. "Sire, votre royaume est de ce monde", disait Turgot au roi Louis XVI. Il confronte donc les principes éthiques de la démocratie avec les besoins de la vie dans des chapitres fortement pensés et qui ont conservé, il faut bien le dire avec mélancolie, toute leur actualité.

LES CONDITIONS DE L'OEUVRE D'ART¹

Roger DUHAMEL

“Je sens plus que jamais la difficulté de parler, aujourd’hui que je dois parler devant les maîtres de l’art du bien dire, et dans une compagnie où l’on voit paraître avec un égal avantage l’érudition et la politesse. Ce qui augmente ma peine, c’est qu’ayant abrégé en ma faveur vos formes et vos délais ordinaires, vous me pressez d’autant plus à vous témoigner ma reconnaissance, que vous êtes vous-mêmes pressés de me faire sentir les effets de vos bontés particulières; si bien que m’ayant ôté, par la grandeur de vos grâces, le moyen d’en parler dignement, la facilité de les accorder me prive encore du secours que je pouvais espérer de la méditation et du temps. A la vérité, Messieurs, s’il s’agissait seulement de vous exprimer les sentiments de mon cœur, il ne faudrait ni étude ni application pour s’acquitter de ce devoir. Mais si je me contentais de vous donner ces marques de reconnaissance, que la nature apprend à tous les hommes, sans exposer les raisons qui me font paraître ma réception dans cette illustre compagnie si avantageuse et si honorable, ne serait-ce pas me rendre indigne d’entrer dans un corps si célèbre, et démentir en quelque sorte l’honneur que vous m’avez fait par votre choix?”

Ainsi s’exprimait Bossuet, le 8 juin 1671, alors que ses pairs l’accueillaient à l’Académie française. Il serait très présomptueux pour moi de rechercher je ne sais quel arbitraire rapprochement avec un personnage aussi considérable. J’éprouve néanmoins à votre endroit les mêmes sentiments de gratitude et j’ai voulu me faire le modeste écho de sa voix pour vous l’exprimer en des termes qui ne fussent pas trop indignes de vous. Vous aussi, n’avez-vous pas voulu abrégé en

1. Texte du discours de réception à l’Académie canadienne-française, le 23 avril 1949.

ma faveur vos formes et vos délais ordinaires, en invitant prématurément à siéger parmi vous un homme tiraillé en de multiples directions et dont l'œuvre ne peut être qu'une vague promesse auprès des réalités éclatantes qui assurent le prestige de vos noms et le rayonnement de votre pensée. Cette délicate sollicitude me demeurera un précieux souvenir et un fécond encouragement.

A vous tout particulièrement, Monsieur, qui venez de prononcer des phrases si flatteuses et si nobles en leur authentique générosité, qu'il me soit permis de vous transmettre sans apprêts l'expression d'une joie bien vive. Nous nous connaissons depuis longtemps déjà et les années ont passé sans que se ternisse le métal de notre amitié durable. Vous venez de m'en offrir un nouveau gage dont je conserverai pieusement la mémoire.

Si vous avez jugé bon de me ménager un fauteuil dans votre compagnie encore jeune et à laquelle sourit déjà un brillant avenir, c'est sans doute que vous avez tenu à reconnaître chez le récipiendaire un amour inaltérable des belles-lettres et le souci de les servir dévotement dans le sillage de ses grands aînés. Ce n'est pas d'hier que j'ai gravé en mon esprit cette phrase qu'écrivait Cicéron dans son *Pro Archia*: "Les lettres nourrissent la jeunesse, charment l'âge mûr, consolent dans l'adversité, agrémentent notre intérieur, nous aident au dehors, passent au besoin la nuit avec nous, nous suivent en voyage, à la campagne". Cette présence constante n'est-elle pas le plus efficace viatique contre les épreuves de la vie; ne nous permet-elle pas de nous dépasser nous-mêmes en nous insérant dans le cours de l'histoire universelle; n'est-elle pas, cette présence, la compagne fidèle, la vestale qui jamais ne laissera s'éteindre la flamme haute de l'intelligence?

Il est également fort possible que vous ayez voulu récompenser une foi solide en notre avenir intellectuel. Des vents de scepticisme, alimentés par certaines rancœurs et d'évidentes déceptions, soufflent de toutes parts, si bien que d'aucuns en viennent à désespérer et à perdre cœur. Je n'estime pas exagérer en prétendant que cette attitude défaitiste mine sourdement nos plus légitimes espérances et entraîne de trop nombreuses défections. Combien en a-t-on vu promptement dépérir de ces talents foisonnants, accablés de découragement et retournant tristement à l'existence végétale, avant que de n'éprouver plus aucune nostalgie des pays merveilleux un instant entrevus! Et cette foi dont je me plais à me réclamer, est-elle vraiment fondée?

Ou n'est-elle pas plutôt le mirage d'une oasis souhaitée dans le désert de nos lettres ? Nous n'avons pas à revenir sans cesse sur des considérations historiques devenues des axiomes de notre vie nationale. Comment toutefois ne pas éprouver la tentation de les rééditer pour l'édification des incrédules ? Le Canada français n'a pas connu des débuts faciles. Avant que de songer à nourrir l'esprit, nos pères ont dû se préoccuper de se tailler un domaine, de se bâtir une demeure, de se défendre contre la nature et contre l'ennemi. Rudes et redoutables besognes, qui laissaient peu de loisirs pour de plus exaltantes recherches. Peuple de paysans, de soldats, d'artisans et de missionnaires, ils étaient peu nombreux à posséder une culture artistique et littéraire qui eût pu faire souche au Nouveau Monde. Nos familles ancestrales n'étaient guère apparentées à Racine et à Molière, à Descartes et à Pascal ; elles plongeaient davantage dans le terreau des vieilles provinces où la population s'adonnait aux tâches nécessaires et moins illustres d'assurer la gloire d'une monarchie et la survie d'une race.

Point n'est besoin d'insister ici sur les vicissitudes de notre devenir historique pour comprendre comme il a fallu de l'énergie et du temps pour émerger du magma où nous menacions de nous enliser à jamais. C'est grâce à l'action de quelques éveilleurs que peu à peu nous avons réussi à nous élever aux valeurs de l'esprit. Des écrivains maladroits et touchants ont désiré témoigner. Leurs ouvrages nous sont des documents où nous devons nourrir nos espoirs et nos ambitions, en mesurant le chemin parcouru. Nous avons manqué de ces maîtres à penser qui balisent le cours de notre aventure intellectuelle. Nous avons manqué de ce milieu favorable à l'éclosion des œuvres promises à la pérennité. Nous avons manqué de tout cela et néanmoins il est impossible de ne pas ressentir une profonde satisfaction à la vue des progrès rapides accomplis après un départ aussi lent et aussi mal orienté. La production intellectuelle de notre dernier quart de siècle, malgré toutes les justes réserves qu'y devrait apporter une critique éclairée, fournit l'éloquente démonstration que nous avons enfin commencé de percer ce que Camus a appelé "l'inextricable épaisseur de l'histoire". Et n'est-il pas curieux que nous puissions jeter une passerelle sur les millénaires pour associer les réflexions optimistes du grand professeur Toynbee à notre endroit à ce que notait jadis Aristote dans sa *Politique* : "Les habitants des régions froides sont pleins de courage et faits pour la liberté".

MARINADES

CONFITURES

CONSERVES

MAYONNAISE



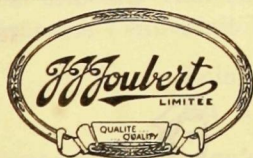
J.J. JOUBERT & FILS LTÉE

St-Vincent-de-Paul, P. Q.

TOUT LAINE ou falsifiée, une étoffe est une étoffe... Pourtant si l'on compare, l'authentique est moins chère.

•
AINSI DU LAIT . . .

A prix égal, la qualité **JOUBERT** l'emporte haut la main



4141, rue ST-ANDRE

FR. 3121

Succursale N.D.G.

920, boul. Décarie — DE. 3561

MArquette 0421-9963

CAFÉ MARTIN, LIMITÉE

Léo Dandurand, prés.

Le plus chic restaurant français à Montréal
Sea Food Bar — Salons privés

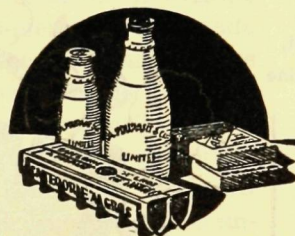
1521, rue de la Montagne

LA CONFISERIE
DES GOURMETS

A. HÉBERT

Bonbons - Chocolats

800 est, DULUTH (angle St-Hubert)



Le **LAIT** est le type de l'aliment complet. Il contient tous les éléments propres à la réparation du corps, à son développement et à l'entretien de la chaleur vitale.

Les travailleurs de la pensée préfèrent le lait et les produits laitiers **POUPART** à cause de leur saveur naturelle, de leur fraîcheur et de leur valeur nutritive.

A. POUPART & CIE

Limitée

1715, rue WOLFE

FRontenac 2194

MM. les DIPLOMÉS,

Quels que soient vos problèmes d'ameublement de bureau, nous pouvons les résoudre.



Cabinets classés (grands et petits formats), pupitres, chaises, paterres, dactylographes "ROYAL". Etc.

Nous nous spécialisons dans les meubles capitonnés en cuir pour antichambres de bureaux.

Quebec Office Supply Co.

G. H. MERCIER

486 rue ST-JEAN

— LA. 6826

Moteurs Hors Bord

JOHNSON "SEA HORSE"

Nous nous spécialisons dans la réparation des moteurs hors-bord. Tout travail fait par des mécaniciens entraînés à la manufacture même.



Distributeurs des engins et pièces
IRON HORSE

•
Pompes à eau à gazoline.

•
Moteurs marins
GRAY.

•
Bateaux **CENTURY** et autres.

FEDERAL MARINE Enrg.

814-A ouest, St-Jacques,

Montréal

Aussi propriétaire
de KEEFER CIGAR
STORE

1442 ouest,
rue St-Catherine

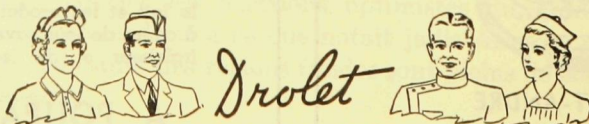


12 o. rue St-Jacques
4485, rue St-Denis

Té. Dollard 7910

TEL. 4-3146

LES UNIFORMES



Drolet

TOUS GENRES D'UNIFORMES LAVABLES

2400 des Carrières, MONTREAL

32, chemin Gouin, QUEBEC

Encore est-il indispensable de ne pas nous flatter de paresseuses illusions et de consentir l'effort entier qu'exige l'œuvre d'art. Dans la situation particulière où les voies mystérieuses de la Providence ont voulu que nous fussions placés, certaines conditions demeurent des impératifs rigoureux sans lesquels nous ne parviendrons jamais aux buts recherchés. La première de ces exigences, c'est une liberté généreuse reconnue à ceux dont le métier est de penser et de créer de la beauté. Peuple jeune, nous nous sommes exagérément entourés de tabous qui gênent notre marche et restreignent la portée de notre action intellectuelle. Sans doute le passé est-il un maître, et toute civilisation qui ne repose pas sur des assises éprouvées ne tarde pas à s'effondrer, mais ce maître ne doit pas se transformer en un despote. Il y a tellement d'avenues qui s'ouvrent devant nous, où nous n'avons encore tenté que de prudentes et peureuses incursions! Des explorateurs risquent toujours de se perdre; ce sont eux néanmoins qui débouchent les horizons et projettent sur le monde plus de lumière. L'isolement au sein d'un système clos de vérités traditionnellement admises avant même que d'avoir été soumises à un nouvel examen et repensées dans une perspective renouvelée porte en lui-même la marque fatidique de la sclérose. La férule toujours dressée contre toute audace limite l'esprit inventif et lui interdit de prendre la mesure de sa taille véritable. Il s'ensuit un psittacisme dont les méfaits auront été immenses au Canada français. Ainsi s'expliquera un défaut d'épanouissement vital qui ne se peut accomplir que si le penseur, comme le recommande Schopenhauer, "marche sans lisière, non sans péril, mais librement".

Si féconde qu'elle soit, la liberté n'est pas tout, elle doit se doubler d'un culte profond de l'art, non plus envisagé comme un agrément frivole, mais comme une nécessité de la personne humaine. A un importun qui lui demandait un jour comment il s'y prenait pour faire une statue, Rodin répondait: "Oh! c'est tout simple, je prends un bloc de marbre, et j'enlève ce qu'il y a de trop". C'est indiquer que l'art est une difficulté vaincue par l'économie des moyens mis en œuvre. La Fontaine l'entendait bien ainsi:

Loin d'épuiser une matière,
On n'en doit prendre que la fleur.

C'est par ce choix qu'on accède à une réalité supérieure. L'homme possède ce troublant privilège de pouvoir améliorer la nature par l'action

mystérieuse de son génie. Ce qui invite l'artiste à s'éloigner comme d'une funeste tentation de la plate imitation qui rabaisse ses dons en le réduisant à n'être qu'un fabricant. *Ars, homo additus naturae*, selon la définition de Bacon. S'il prend pour point de départ le spectacle s'offrant à sa vue et les nuances infinies des sentiments humains, l'artiste dépasse ce stade primitif en opérant des coupes sombres et en procédant à la stylisation, cette autre expression pour désigner le passage de la nature à l'art.

Notre jeune littérature n'est encore qu'à l'aube de ce jour éblouissant où il nous sera donné de nous emparer de nos luxuriantes richesses, demeurées longtemps en friche, et de les transformer en matière d'art. Nous prendrons alors conscience de tout ce que nous voyons quotidiennement, de tout ce que nous ressentons dans notre chair, et nous n'hésiterons plus à y puiser les éléments de notre inspiration. Au pays de Québec où rien, dit-on, ne doit changer, il n'est pas impossible de supposer qu'il s'agite des passions aussi frénétiques, aussi dévastatrices que sous d'autres cieus. Nos romanciers finiront bien par s'en aviser. Ils ne les transcriront pas comme un témoignage documentaire; ils chercheront plutôt à y découvrir quelques sentiers inexplorés de l'éternelle psychologie humaine, des formes particulières de notre sensibilité.

Oeuvre d'art, l'expression ne suppose-t-elle pas aussi l'acceptation de règles? La période de l'amateurisme et de la facilité doit être révolue. Nos écrivains ne s'imposeront que s'ils consentent à se soumettre à des limites précises et à ne pas s'abandonner négligemment au flux indécis d'une inspiration capricieuse. Ces règles nécessaires, ils ne les emprunteront pas à telle ou telle école aujourd'hui dépassée; ils préféreront se les forger à eux-mêmes à des fins bien déterminées. Ils parviendront, par ce rude chemin, à s'assurer des avantages combinés de la passion et de la raison, l'une ne devant pas étouffer l'autre, mais les deux devant travailler de conserve à l'édification du monument entrevu. Je ne résiste pas à la satisfaction de chercher appui auprès d'André Gide: "La passion, écrit-il, peut être source de désordre, de partialité ou de complaisance paresseuse; mais seulement lorsqu'on la laisse faire et dire. La raison paraît souvent sèche et pauvre; mais seulement parce qu'elle prétend se suffire. L'ordre vivant est fait de la combinaison d'une impulsion et d'une résistance". Une impulsion, une résistance: deux lois, deux tendances dont le dosage favorisera

l'œuvre d'art. On évitera ces ouvrages rationnels à l'excès, d'une dialectique dépouillée et vidée de toute substance, se contentant d'une sécheresse schématique, comme ces ouvrages échevelés où les mots deviennent en folie, où les effets de la sensiblerie de camelote tiennent lieu de sentiments robustes et authentiques. Nous sommes sur la bonne voie, bien qu'il ne faille pas s'imaginer trop tôt que nous n'avons pas encore beaucoup de chemin à parcourir. Qu'importe si les œuvres de notre vingtième siècle ne sont que les signes d'anticipation de ce que deviendra notre littérature pour les générations à venir.

Nous comptons beaucoup de gens cultivés ou du moins de personnes qui seraient fort insultées si nous ne les tenions pas pour telles. Il serait malséant de les détromper brutalement. Comment toutefois s'empêcher de remarquer combien cette culture n'est le plus souvent qu'un vernis superficiel prompt à s'écailler. Notre enseignement excessivement autoritaire, laissant peu d'initiative à l'élève, l'habitue à ne pas se poser à soi-même des problèmes qu'il ne sache d'avance résolus par la lettre du manuel. Les meilleurs d'entre nous, qui résistent à ce dressage, finissent néanmoins par croire que le livre est le seul mode de leur perfectionnement intellectuel. Nous comptons trop peu de lecteurs, bien sûr, et nous envions ceux qui possèdent d'immenses lectures suffisamment assimilées pour en faire l'aliment de choix de leur vie intérieure. Il y a toutefois le danger de s'illusionner sur les mérites d'une culture exclusivement livresque.

Le péril est grave surtout pour les écrivains qui reprennent à leur insu les descriptions qu'ils ont lues dans les livres, qui prêtent à leurs personnages les mêmes sentiments qu'à Julien Sorel ou à Dominique. La lecture ne doit demeurer qu'un élément de la formation, important certes, mais incomplet, s'il ne s'y ajoute pas une observation aiguë et jamais lassée. "Crève-toi les yeux à force de regarder", conseillait quelque part Maupassant. C'est cette idée de salut qui poussait Montaigne à recommander "l'école du commerce du monde, pour frotter et limer sa cervelle contre celle d'autrui". Nous sommes chacun un univers clos; il nous appartient d'en franchir les frontières pour connaître les conditions de vie dans les autres mondes.

Observation intérieure aussi. Ouvrons une fois de plus les *Essais*: "Le monde regarde toujours vis-à-vis; je renverse ma vue au-dedans: je la plante, je l'amuse là. Chacun regarde devant soi; moi je regarde dedans moi". Il ne faut pas craindre cette introspection, pour repren-

dre ici le terme à la mode dans le roman français depuis une trentaine d'années. Trop de gens se satisfont de vivre à la périphérie de leur être, sans descendre jusqu'aux profondeurs des abîmes. C'est là pourtant qu'ils découvriraient des sources encore intactes propres à animer une œuvre, en la rendant vivante et irremplaçable. Liberté, culte de l'art, observation: ce sont des conditions que nous retrouvons dans toute littérature. Il en est d'autres nous concernant plus directement. De fastidieux débats se sont élevés sur la langue que nous parlons et que nous écrivons. Devons-nous tendre à conserver le français dans toute sa pureté? N'y a-t-il pas avantage à rechercher une langue qui traduise exactement les réalités du pays canadien? Octave Crémazie n'entrevoit d'espoirs pour nos lettres que si elles adoptaient un langage autochtone, le huron par exemple; plus près de nous, Henri d'Arles et Albert Pelletier ont donné dans le même sens. Un autre point se soulève: nos paysans, dans nos romans, doivent-ils s'exprimer comme des professeurs d'université? Pourquoi ne pas encourager l'élaboration d'un idiome hybride où les survivances du vieux français se mêleraient à de savoureux canadianismes et à des anglicismes plus ou moins travestis?

C'est ouvrir un large débat qu'il ne nous est pas permis de vider ici, même s'il était possible d'en venir à des conclusions qui ne fussent pas trop approximatives. Contentons-nous d'affirmer que notre littérature sera frappée d'une caducité rapide, si elle ne manifeste pas un souci exigeant de la forme. Dans ses *Cahiers*, Barrès inscrit cette réflexion: "Il faut toujours écrire pour l'élite, car il arrive alors qu'on soit lu par la foule, tandis qu'en écrivant pour la foule on n'est jamais lu par l'élite". La distinction peut apparaître excessive; elle n'en correspond pas moins à l'exacte réalité. Beethoven n'a pas conçu la vaste construction sonore de la IXe Symphonie pour les amateurs du *Beau Danube Bleu!* Les vers puissamment martelés de Victor Hugo enchanteront la mémoire des hommes plus longtemps que les strophes cahotantes de Jehan Rictus. Je souhaiterais qu'on me sût gré de ne pas choisir mes exemples dans le champ de notre littérature. Des succès retentissants, souvent mérités, du moins partiellement, ne doivent pas nous faire perdre de vue la nature des choses. Ne jamais oublier que la mesure reste encore la règle d'or. Un écrivain contemporain, Francis de Miomandre, ne pense pas différemment: "Le bon sens le plus élémentaire nous dit qu'une chose écrite ne peut durer qu'à condition

d'être bien écrite. Ecrire mal (ou n'importe comment : cela revient au même) pour traiter des sujets les plus graves ou des questions les plus sublimes équivaut exactement à n'avoir rien écrit du tout. Une pomme de Chardin est plus belle qu'une charge de cuirassiers de Detaille. Ce n'était, sur la table de Chardin, qu'une pomme sans doute. Mais, une fois peinte?...'' Par la beauté et la pureté de la forme, l'objet se transfigure jusqu'à se faire oublier pour devenir ce qu'il était dans la pensée de l'artiste, de l'écrivain.

Beaucoup d'esprits impatientes, entraînés par un zèle louable, s'irritent de considérer le Canada français comme une province lointaine de la France. Des comparaisons forestières ont surgi à ce sujet et ont fait beaucoup gloser. Autant il est servile et sot de se mettre docilement à la remorque de la culture française, autant il est puéril de penser un seul instant que nous puissions nous en passer et même que nous puissions la considérer à l'égal des autres cultures. Aucun colonialisme intellectuel dans cette attitude, mais une volonté fervente de ne rien laisser échapper de notre patrimoine propre. Nous sommes des descendants de Français qui avons créé une nation en Amérique. Est-ce une raison suffisante pour nous dissocier de Rabelais et de Ronsard, de Corneille et de Mme de Sévigné ? Quels bénéfices retirerions-nous d'un refus qui comporterait notre propre négation ?

Il est naturel que les querelles et les incompréhensions politiques jettent de l'ombre sur les relations intellectuelles. Ce ne peuvent être que des nuages passagers qui se dissiperont sans laisser de traces. Nos écrivains ont besoin d'une formation approfondie qu'ils puiseront aux disciplines et aux œuvres françaises, sans pour cela bouder ce qui s'accomplit d'excellent en d'autres pays. Si d'aventure, pour satisfaire je ne sais quel prurit d'émancipation illusoire, ils abandonnaient cet état, ils ne tarderaient pas à se sentir appauvris à un point tel que d'aucuns n'hésiteraient pas à douter de l'avenir de notre littérature. Grâce aux fermes convictions de la plupart d'entre nous, grâce aussi, — j'en forme le vœu ardent, Messieurs — à l'action bienfaisante de la compagnie où vous avez daigné m'admettre, il ne sera pas dit que nous aurons rompu délibérément des liens qui rendent compte de notre permanence et nous permettent d'entrevoir des lendemains féconds, à la mesure de nos rêves les plus ambitieux.

LE JURY

Dollard DANSEREAU, C.R.

Substitut du Procureur de la Couronne

Son origine

Le jury tel que nous le connaissons est d'origine anglaise. Le mot, à défaut d'autre preuve, l'indique suffisamment. Quelques juristes ont voulu lui donner des lettres de noblesse en le faisant descendre des Grecs et des Romains: cette doctrine est abandonnée. C'est à peine si l'on admet une vague communauté d'inspiration entre le jury anglais et certaines formes de l'organisation judiciaire primitive des pays scandinaves.

Un juriste français moderne, Toulemon, par ailleurs adversaire acharné du jury, en fixe la naissance à 1215. On pourrait croire qu'il a choisi cette date à cause de la Grande Charte, signée cette année-là et qui consacre en l'un de ses articles l'existence du jury. Notre Français est plus ingénieux: il préfère se souvenir que 1215, c'est l'année du Concile de Latran qui a interdit le jugement de Dieu ou ordalie. De là il conclut qu'en supprimant l'ordalie, l'Église rendait le jury nécessaire. Il ajoute même que le chiffre douze a été adopté par les juges de l'époque parce que c'était le nombre des apôtres.

Comme c'est le cas de la plupart des institutions humaines qui existent depuis des siècles, l'origine du jury prête à toutes sortes de conjectures. Celles de Toulemon en valent d'autres. L'influence de l'Église à cette époque était dominante et avait parfois des conséquences inattendues. Il est fort possible que le jury compte douze membres parce qu'il y a eu douze apôtres. Il est probable que la disparition des ordalies a eu pour effet d'accroître le nombre des procès par jury. Le souvenir des grandes assises romaines a vraisemblablement influé

sur l'évolution du jury au moyen âge. Une chose certaine, c'est que la noblesse anglo-normande, pressurée par Jean-sans-Terre, voulait être jugée par ses pairs, non plus par les favoris du souverain. Sans donc mettre une date précise à l'origine du jury, on peut affirmer que c'est au treizième siècle qu'il a pris place parmi les institutions permanentes de l'Angleterre.

Dès le début, on a fait appel au jury dans les affaires civiles comme dans les procès criminels. Néanmoins, sous Guillaume le Conquérant et ses premiers successeurs, ce sont plutôt des témoins qu'on appelait jurés. Ils étaient recrutés parmi les parents, les amis et les voisins des parties, parce qu'ils étaient censés mieux connaître les faits du litige. Le juge les interrogeait sur le caractère des personnes en cause, sur les lieux dont il pouvait être question dans le débat, sur les faits, mais à la fin c'est lui seul qui jugeait. A cette époque, les jurés n'étaient pas nécessairement douze; ils pouvaient être plus ou moins nombreux, au gré des juges. Le juré qui n'avait pas rempli sa fonction d'une manière satisfaisante, était condamné à l'amende, non pas comme juré mais comme faux témoin.

Ce n'est qu'après deux siècles et même davantage que les jurés, maintenant recrutés par tirage au sort, sont devenus des auxiliaires du juge, appelés à se prononcer souverainement sur les faits. Leur nombre est maintenant fixé à douze. On les choisit parmi les pairs ou égaux des parties intéressées: le baron est jugé par des barons, le vilain par des vilains. C'est le shérif, alors comme de nos jours, qui convoque les jurés. Chacun tient à honneur d'accomplir cette charge et le jury anglais a son martyrologe. Sous les Tudors et les Stuarts, on a vu des jurés emprisonnés et ruinés pour avoir refusé de rendre le verdict qu'on attendait d'eux.

En France, le jury n'est apparu qu'en 1791. Quelques années auparavant, on avait supprimé la question. Tous les citoyens venaient d'être proclamés égaux. Le jury, institution anglaise en cette période d'anglomanie, fut présenté comme une réforme hautement démocratique: les conventionnels se souciaient peu que l'Angleterre, pays d'origine du jury, fût une monarchie. L'homme de Jean-Jacques, naturellement vertueux, se constituait le juge de son frère: c'est ça qui était démocratique! Vous imaginez les magnifiques discours des conventionnels sur le sujet! La plupart des pays d'Europe, dans les quelques années qui suivirent, à l'exemple de la France, pour les mêmes

raisons et avec le même enthousiasme, ont accommodé à leur manière le jury pour en faire un symbole des institutions libres et démocratiques.

La Capitulation de Montréal et le Traité de Paris avaient rendu les Canadiens sujets du roi d'Angleterre. De 1763 à 1774, le droit anglais fut seul appliqué en notre pays. Nos pères firent connaissance avec le jury, car cette institution n'existait pas plus en Nouvelle-France qu'en France, sous l'ancien Régime. Les Canadiens ne prièrent pas plus le jury que le reste des choses anglaises introduites de force en leur pays. Sur la recommandation de Sir Guy Carleton, le procès par jury en matière civile fut supprimé par l'Acte de Québec de 1774, qui rétablissait le droit civil français. Devant les récriminations des Néo-Canadiens de langue anglaise, il fallut néanmoins rétablir le jury en 1785. En conséquence, nous avons le procès par jury en matière criminelle depuis 1763, et en matière civile, sans interruption depuis 1785.

Le jury en matière civile

D'après une jurisprudence constante, le procès par jury en matière civile est un droit d'exception. C'est un privilège qui n'est accordé que dans les rares cas prévus par le code de procédure civile et les formalités doivent en être observées rigoureusement.

Il faut en premier lieu que le montant en litige excède mille dollars. C'est une règle dont la sagesse apparaît dès qu'on songe aux frais qu'entraîne une telle procédure. L'enquête a lieu devant douze jurés qui reçoivent chacun une légère indemnité de déplacement. C'est une observation courante que toute instruction devant le jury prend plus de temps que devant un juge seul. Chaque partie doit rédiger, en plus des déclarations ordinaires, un sommaire des faits et un questionnaire à l'usage du jury. Il faut plus de copies de documents. On peut affirmer qu'un procès par jury coûte deux fois plus cher qu'un procès ordinaire.

La loi n'autorise en outre le procès par jury en matière civile que dans deux cas: lorsqu'il s'agit d'un litige portant sur des affaires commerciales ou d'une demande d'indemnité à raison d'une faute civile.

Les procès par jury en matière commerciale se font de plus en plus rares. On les a maintenus en notre province pour complaire à ces Néo-Canadiens dont je parlais tout à l'heure, fêrus de leur droit

anglais. En pratique, le procès par jury coûte si cher que les marchands préfèrent s'en rapporter à un juge seul. Je pourrais ajouter que les jurés, dans les affaires commerciales parfois si complexes, font piteuse figure. Le procès par jury en matière commerciale rappelle ces assises du moyen âge, quand les juges s'entouraient de marchands pour se faire guider dans le dédale des usages commerciaux, sauf qu'à notre époque, le juré n'est pas toujours un marchand et, très souvent, s'y connaît encore moins que le juge. C'est dire qu'en matière commerciale, le procès par jury est presque une spéculation sur l'incompétence des jurés, à moins que ce ne soit un moyen de chantage.

Quand la responsabilité provenant d'une faute civile entre en jeu, on peut recourir au jury. C'est le cas le plus fréquent, quoique même en cette matière, les procès par jury demeurent exceptionnels, surtout en dehors de Montréal. La plupart des débats de cette nature ont pour cause un accident. Le jury doit rechercher si l'auteur présumé de l'accident en est responsable et, dans l'affirmative, il a le devoir de fixer l'indemnité recouvrable par la victime. La loi exige que le verdict du jury dans un procès civil soit motivé c'est-à-dire, par exemple, que si les jurés sont d'avis que le défendeur a commis une faute civile dont il doit réparation, ils doivent indiquer en quoi cette faute a consisté. C'est là qu'on peut constater la faiblesse de l'institution: il n'y a rien de plus difficile que de trouver en certains cas la faute qui a été la cause véritable d'un accident. J'imagine le cas suivant: Deux automobiles entrent en collision au croisement de deux rues. L'un des véhicules circulait dans l'une de ces rues que l'édilité montréalaise a décidé d'appeler "boulevard"; l'autre, pas. Le jury doit déclarer dans son verdict: Nous trouvons tel automobiliste responsable de l'accident parce qu'il n'a pas cédé le passage à celui qui avait la priorité, et c'est seulement cette faute qui a été cause de la collision. Après quoi, le jury fixe le quantum des dommages-intérêts, item par item.

Il y a des juges expérimentés qui hésitent pendant des jours avant de se prononcer de la sorte, à cause de la complexité des circonstances qui peuvent avoir entouré un accident. Les jurés, eux, malgré leur inexpérience, doivent en décider après une heure ou deux de délibération. Toulemon dirait qu'ils reçoivent assurément les lumières du Très-Haut pour trancher aussi rapidement une question litigieuse. Lord Mansfield, l'un des plus grands juristes de l'Angleterre au dix-huitième siècle, quoique partisan du jury, signalait les

inconvénients d'un pareil système d'une manière magistrale qui a été souvent reprise depuis. En 1948, le Conseil du Barreau de Montréal, sur l'invitation du juge en chef de la Cour Supérieure, le Juge Tyndale, après étude du procès par jury en matière civile, en recommandait l'abolition. Toutefois, en assemblée générale, le Barreau revenait sur la décision de son Conseil. Il y a une quinzaine d'années, le Gouvernement de Québec fut près d'adopter une loi pour supprimer le jury en matière civile. On reproche aux jurés leur inexpérience et leurs préjugés. Il est vrai que le jury, en matière civile comme en matière criminelle, n'est appelé à se prononcer que sur les faits, qu'il doit suivre les instructions du juge sur le droit. D'un autre côté, surtout en matière civile, les questions de droit et de fait s'entremêlent si bien que les jurés y perdent leur latin. De plus, si vous êtes millionnaire ou si vous représentez une compagnie d'assurance, évitez le jury, car vous risquez non seulement de perdre votre cause, mais encore vous serez probablement condamné à payer une indemnité disproportionnée avec la faute que vous aurez commise et les dommages que vous aurez causés.

Les partisans du jury en matière civile se recrutent parmi les avocats qui représentent le public, parmi les insolvables et parmi les anglomanes. A Montréal, les rôles de la Cour Supérieure sont en retard au point qu'il faut attendre au moins deux ans pour qu'une affaire civile ordinaire soit entendue en première instance devant un juge seul. Or, le rôle des procès par jury est moins encombré, de sorte qu'en optant pour ce mode d'instruction, l'affaire sera jugée dans l'année. C'est la première raison qui engage les avocats à choisir un procès par jury. De plus, celui qui a pour client une victime sympathique et pour adversaire une compagnie d'assurance, le Tramway de Montréal ou le Gouvernement, préfère le jury parce qu'il croit avec raison que l'indemnité sera plus élevée. C'est à tel point vrai que le procès par jury est devenu quelque chose dans bien des cas comme un moyen de chantage pour forcer les plaideurs riches à régler en grands seigneurs.

Le jury en matière criminelle

Le public connaît mieux le procès par jury en matière criminelle depuis que la presse ouvre si largement ses colonnes aux histoires même les plus malodorantes de la Cour d'Assises. Tous savent que le

jury se compose de douze hommes dont les noms ont été pigés au hasard dans les listes de propriétaires du district judiciaire où ils sont appelés à siéger. Certains débats célèbres nous ont appris qu'il faut l'unanimité du jury pour que le verdict soit valable, qu'autrement le président du tribunal doit ordonner un nouveau procès. Enfin, nous pouvons tous citer des verdicts au moins étonnants rendus au cours des dernières années, en notre pays non moins qu'à l'étranger.

La première qualité d'un juré, c'est qu'il soit sujet du pays. A Montréal, il doit être sujet canadien. De plus, en matière criminelle, les accusés ont le privilège d'exiger un jury de langue française ou de langue anglaise. J'ai vu un Russe auquel on demandait quelle était sa langue maternelle. "Le russe," répondit-il avec raison. Mais quel jury voulez-vous? "Un jury russe". Il a dû accepter un jury de langue anglaise en vertu de ce principe qu'au Canada, tout ce qui n'est pas français est anglais.

L'instruction et les débats se font dans la langue du jury. Lorsqu'un témoin de langue française ou de langue anglaise est entendu devant un jury de langue différente, on mande un interprète qui au fur et à mesure traduit questions et réponses.

De plus, la loi insiste pour que le jury soit impartial. On fait prêter à chacun de ses membres serment qu'il rendra verdict suivant la preuve. Le président du tribunal explique que chacun doit faire abstraction de ce qu'il peut avoir appris à la lecture des journaux ou autrement. Les avocats ont le privilège d'interroger chaque personne appelée à siéger comme juré, afin de savoir si elle est vraiment impartiale et digne de juger son semblable. Le ministère public comme la défense peuvent récuser péremptoirement, c'est-à-dire sans explication, quiconque leur paraît inapte à remplir la fonction de juré. Celui qui est trouvé partial ne peut faire partie du jury. Bref, on cherche à prendre toutes les précautions pour assurer à ce point de vue un procès juste à l'accusé.

La règle de platine du procès par jury, en droit criminel et en droit civil, c'est que le jury doit se prononcer sur les faits, mais en leur appliquant les principes de droit que lui explique le juge. Celui-ci, en conséquence, leur expose quelle est la loi en l'espèce et les adjure de s'y conformer strictement. Le jury est obligé, sous son serment d'office, de suivre les instructions du juge en matière de droit. On lui dit: "Si vous êtes d'avis que les choses se sont passées de telle façon, vous

devez conclure ainsi, parce que c'est la loi. Si vous croyez, après avoir entendu les témoignages, que l'accusé a accompli l'acte qu'on lui reproche, vous devez le trouver coupable de tel crime". Le juré n'est pas libre de changer la loi au gré de sa fantaisie pour la plier à ce qu'il croit être plus équitable. C'est l'État seul qui a le droit de priver un homme de sa liberté ou de sa vie; c'est l'État seul qui doit dire dans quelles conditions un châtement doit être infligé. Laisser au jury le soin de fixer la peine en déterminant le crime, ce serait le constituer souverain et tel ne peut être le vœu de la véritable autorité souveraine. Le jury est quelquefois porté à oublier ses devoirs sur ce point pour donner ce qu'on appelle une "chance" à l'accusé; c'est là détourner la loi: un juré qui agit de la sorte est infidèle à son serment d'office. Sans cette règle, le jury serait une institution anarchique qui soumettrait à l'arbitraire de douze hommes choisis au hasard un débat souvent épineux dont dépendent la fortune, la liberté et parfois la vie des citoyens. C'est parce que trop souvent le jury n'obéit pas à cette règle qu'il s'est créé tant d'ennemis parmi les gens éclairés.

Il n'est pas toujours facile d'arrêter l'attention de douze hommes attrapés à la volée sur des faits qui les touchent plus ou moins. On les voit, pendant les longues heures d'audience, se remuer sur leurs sièges capitonnés. Cette consigne de ne parler avec personne du dehors les fatigue visiblement. A Montréal, dans la salle commune du jury, on trouve un appareil de radio, des livres, des revues, des journaux dont on a soigneusement enlevé tout ce qui peut se rapporter au procès qu'ils sont appelés à juger. L'État leur verse une légère indemnité, les nourrit, les loge confortablement. Malgré cela, combien d'appelés qui se démentent pour n'être pas élus! Ceux qui restent, après avoir écouté silencieusement de longs témoignages, se font asséner au moins deux discours par les avocats avant de recevoir enfin les dernières instructions du juge. Alourdis de tous ces renseignements, les jurés entrent en délibération, à huis-clos, pour revenir parfois seulement trois ou quatre heures après. Celui-là avait raison qui a dit que c'est un devoir d'être juré: il suffit d'avoir assisté à un procès aux Assises pour s'en rendre compte.

Le jury, pendant ses délibérations, se choisit un président qui répondra pour lui à la question fatidique du greffier de la Cour d'Assises: "Messieurs les membres du jury, quel est votre verdict?" Quand ils ont trouvé l'accusé coupable, la plupart des jurés n'osent pas

le regarder quand ils entrent dans la salle d'audience pour rendre verdict. Suivant le verdict du jury, le président du tribunal doit libérer l'accusé ou lui imposer la sentence prévue par la loi. Les tribunaux d'appel n'interviennent pas pour reformer un verdict, à moins que ce verdict ne soit manifestement déraisonnable, auquel cas ils le corrigeront ou ordonneront un nouveau procès. Contrairement à ce qui se passe dans les procès civils, le jury en matière criminelle ne doit pas motiver son verdict.

La question du jury

(En 1930, Georges London, chroniqueur judiciaire français de réputation mondiale, déclarait ceci: "Mon opinion sur le jury? Il a actuellement mauvaise presse. Avouons qu'il l'a bien mérité. L'année 1928 plus que toutes autres aura montré l'illogisme et l'incohérence de cette justice populaire dont on a dit un peu pompeusement qu'elle était aussi liée à la démocratie que le suffrage universel à la république. Ah! les mots! Pour ma part, estimant que le jury ne mérite aucune indulgence, je suis porté à le condamner sans circonstances atténuantes".

Georges London n'est pas seul de cet avis en France. C'est la non-professionalisation du jury qui lui vaut la plupart des critiques. Les juristes sont, pour la plupart, d'opinion que la vérité judiciaire serait plus sûrement atteinte par des spécialistes, c'est-à-dire par des juges. Un juriste italien va jusqu'à écrire: "J'ai dit que la justice criminelle (avec le jury) devenait une loterie: on ôte la balance des mains de la justice pour y substituer l'urne" (Carrara). On s'élève contre le fait qu'en pratique, le verdict du jury est sans appel. En notre province, par exemple, cinq juges de la Cour d'Appel sont trouvés plus légers que douze jurés, car les arrêts de la Cour d'Appel sont sujets à révision par la Cour Suprême: les verdicts des jurés sont quasiment intangibles. Il coulera bien de l'eau dans le Saint-Laurent avant qu'un juriste admette que cinq juges d'une cour d'appel sont moins compétents que douze jurés. C'est à croire que le procès par jury a remplacé l'ordalie et qu'on veut lui prêter la même autorité qu'au jugement de Dieu.

Nous avons dans notre province le jury du coroner qui s'apparente aux plus insipides jurys d'Europe. Ils sont six, cueillis au passage, rue Notre-Dame ou Craig. Ils ne reçoivent aucune indemnité et n'en méritent guère. Ce sont des adversaires acharnés de l'automobilisme sous

toutes ses formes, y compris le transport en commun dans les tramways. Trouver quelqu'un criminellement responsable d'un accident ne pèse guère à nos jurys du coroner. Le président du tribunal, soit, à Montréal, le coroner Duckett ou le coroner Hébert, a beau s'évertuer à expliquer la loi aux jurés, ceux-ci ont l'air de s'en moquer éperdument. Quant à moi, je suis convaincu que le public se trouverait mieux de la disparition du jury du coroner, et je ne connais personne qui se lèverait pour le défendre.

Le procès par jury en matière civile jouit d'une popularité suspecte à Montréal. Dans le reste de la province, on n'en use guère. Sommes-nous à la veille de le voir disparaître? Il semble plutôt que les procès par jury se feront toujours plus rares, mais que l'institution se perpétuera longtemps. Je ne voudrais pas être celui qui supprimera le procès par jury en matière civile, quoique je n'en aie jamais usé. Le jury a rendu service au public en contribuant à faire augmenter les indemnités auparavant trop basses payées aux victimes d'accidents. Il est regrettable qu'à Montréal l'encombrement des rôles cause aux plaideurs des ennuis qu'ils cherchent à éviter par tous les moyens, y compris le choix d'un procès par jury dans des affaires qui seraient décidées à meilleur compte et mieux par des juges seuls.

En notre province, le jury d'Assises ne paraît pas donner prise aux critiques qu'on lui fait en Europe. Ce sont, en France, les procès politiques surtout qui ont donné lieu à des verdicts scandaleux. Il n'y a, Dieu merci! que très peu de procès politiques en notre province. Je ne crois pas qu'en matière criminelle, dans l'état actuel de nos mœurs, on puisse trouver mieux que le jury pour décider des affaires d'importance capitale. Même si nos jurés s'ennuient copieusement à l'audience, ils apportent à l'accomplissement de leur tâche une conscience qui leur fait honneur. Exceptionnellement, quelque tête forte se glisse dans un jury qui risque de détraquer la machine; pas plus qu'une hirondelle ne fait le printemps, un mauvais juré ne suffit pour faire condamner une institution qui a subi victorieusement l'épreuve du temps.

Le jury, comme toute autre institution humaine, n'est pas parfait. La tâche de trouver la vérité n'est pas facile, surtout quand les témoins ont intérêt à mentir. La loi elle-même n'est pas parfaite. Il ne faudrait pas charger le jury de toutes les insuffisances qu'un procès peut révéler. Nos législateurs, se rendant compte que le jury en matière civile était d'une utilité discutable, ont vu à en limiter l'usage. Ils

ont supprimé le Grand Jury, dont je n'ai pas cru à propos de vous entretenir; ils devraient envoyer le jury du coroner aux mêmes oubliettes. Quant au jury d'Assises, nul ne songe sérieusement à l'abolir en notre province; au contraire, juges et avocats sont d'accord pour affirmer qu'il est nécessaire.

CHRONIQUE DES DIPLÔMÉS

DOCTORATS D'HONNEUR

Ont été faits docteurs "honoris causa" pour services rendus à l'Université: l'hon. Laurent BARRÉ, ministre provincial de l'agriculture; M. Jules SIMARD, sous-ministre provincial de l'agriculture; les professeurs Émile A. LODS, professeur agrégé d'agronomie au collège Macdonald; Paul-Henri VÉZINA, professeur de statistiques à l'Université de Montréal et à l'Institut agricole d'Oka; Firmin LÉTOURNEAU, professeur d'économie politique à l'université et à l'Institut agricole d'Oka; le R.P. Charles LAFRAMBOISE, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa; le R.P. Adrien MALO, O.F.M., professeur de théologie à l'Université de Montréal.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux membres: l'Association s'est en effet enrichie de quelque quatre cents nouveaux membres; ceux-ci sont de la promotion 1949. Nous espérons qu'ils seront heureux avec nous et qu'ils s'intéresseront à notre mouvement. De notre côté, nous sommes à leur disposition en tout temps, comme d'ailleurs nous sommes à la disposition de tous nos membres. Qu'on ne se gêne pas pour communiquer par téléphone ou autrement avec notre bureau situé à l'Université, C'303, où l'on se fera toujours un plaisir d'accueillir les suggestions ou de donner des renseignements.

THÉOLOGIE

Nos félicitations et nos meilleurs vœux au Chanoine Emilien FRENETTE, supérieur du Séminaire de St-Jean et représentant de la Faculté au Conseil, qui vient d'être élevé au rang de Prélat Domestique.

DROIT

L'HONORABLE PHILIPPE BRAIS, docteur honoris causa de l'Université, a été élu par acclamation Bâtonnier du Barreau de Montréal et Bâtonnier du Barreau de la Province de Québec. Nos hommages Monsieur BRAIS!

DAMASE CÔTÉ ('30) a été nommé recorder de la Cité de Montréal.

Examen de la vue

LORENZO FAVREAU, o.o.d.
et ses assistants

Verres correcteurs

Optométristes — Opticiens licenciés — Bacheliers en optométrie

BUREAUX DE CONSULTATION :

TAIT-FAVREAU, LTEE

L. FAVREAU, O.O.D., Président

Bureau du centre :
265 est, rue Ste-Catherine Tél.: LA. 6703

Bureau du nord :
6890, rue Saint-Hubert Tél.: CA. 9344

HA. 5544

Examen de la Vue

J.-Armand MESSIER, O.D.

OPTOMETRISTE

Spécialité :

Ajustement de verres contact

3435, rue ST-DENIS

MONTREAL

LISEZ

LE DEVOIR

5 SOUS LE NUMERO

Spécialiste pour les yeux

Halbot
Bachelier
en
Optomé-
trie.

OPTOMÉTRISTE-OPTICIEN

Tél. CA. 7616

6761 St-Hubert

Montréal

Tél. 171

330 St-Georges

St-Jérôme

La plus importante maison des
Arts Graphiques du Canada Français

THÉRIEN FRÈRES

Limitée

Imprimeurs • Lithographes • Éditeurs

DUpont ★ 5781 8125, Saint-Laurent
Montréal - 14

CHerrier 3337

ALBERT
Gouppil
BIJOUTIER-DIAMANTAIRE

2011 EST, RUE MONT-ROYAL
MONTREAL
RÉPARATIONS DE TOUS GENRES

LES ATELIERS DE RELIURE OUVRARD & BEAUDOIN

RELIURES D'ART

1316 ONTARIO EST CHERRIER 2448

PARIS A MONTREAL

Le Restaurant des CHAMPS-ELYSEES
Cuisine Française de Renommée mondiale

HOTEL BERKELEY

André Bertheau Propriétaire
1188 ouest, rue Sherbrooke,
Tél. MA. 7351

J.-D. Laliberté Directeur
Montréal

Rodolphe Clermont

Maurice Clermont

Wilfrid Clermont Limitée

MARCHAND DE FOURRURES

1804, rue St-Denis

Montréal

FAITES CONFIANCE

A NOS ANNONCEURS

ROGER LACOSTE ('36) a été nommé recorder de la Cité d'Outremont et président de la Ligue de Sécurité de la Province de Québec.

LÉON MAYRAND, LL.D., autrefois chef de la division européenne au Ministère des Affaires Extérieures, a permuté à la direction de l'Amérique et de l'Extrême-Orient.

MARCEL CADIEUX ('39), de la division du personnel aux Affaires Extérieures, a été nommé chef de cette division.

JEAN-PAUL DESCHATELETS a été nommé procureur régional de la Commission des Prix de la région de Montréal.

MÉDECINE

Le Dr ALBERT BERTRAND, professeur à l'Université, a été nommé "fellow" de l'International Society of Hematology.

Le Dr GÉRARD MORIN a été élu président de l'Association des Médecins du Nord de Montréal.

Le Dr N.-R. BOUZIANE a été nommé "fellow" de l'International Society of Hematology.

Le Dr MOISE CLERMONT a été élu président de la Société Canadienne des Anesthésistes, division du Québec.

Les Journées Médicales de la Société médicale de Montréal, dont le Dr ALBERT JUTRAS est le président, ont eu lieu à Montréal, au cours du mois de mai.

CHEZ LES INGÉNIEURS

LOUIS BOURGUOIN, professeur à l'École Polytechnique, a été admis à la Société Royale du Canada.

J.-F. LEDUC a été nommé au poste de vice-président de la Commission du tarif.

LÉOPOLD NADEAU a été nommé au poste de registraire de la Corporation des ingénieurs professionnels.

SCIENCES

ABEL GAUTHIER ('35) a été nommé secrétaire de la Faculté, remplaçant le R.P. LÉO MORIN, c.s.c., démissionnaire.

JULES LABARRE a été élu membre du Conseil de l'Institut de Chimie du Canada, section de Montréal.

PIERRE DANSEREAU et le Dr ARMAND FRAPPIER, professeurs à la Faculté, ont été admis à la Société Royale du Canada.

JACQUES OUELLET ('45) a obtenu un doctorat ès sciences après soutenance d'une thèse sur "La Synthèse et l'Identification de quelques alcaloïdes".

GASTON DE LAMIRANDE ('46) a obtenu un doctorat ès sciences après soutenance d'une thèse sur "La pyrolyse des corps gras".

ARMAND GUÉRAULT ('45) a obtenu un doctorat ès-sciences après soutenance d'une thèse sur "les dérivés de la chloralose".

ADRIEN BORDUAS ('38) a obtenu un doctorat ès sciences après soutenance d'une thèse sur "Le mécanisme des réactions des organo-magnésiens sur les éthers-sels".

GEORGES GALLAGHER ('46) a obtenu un doctorat ès-sciences après soutenance d'une thèse sur "La diffraction des électrons".

Ont obtenu des bourses du Conseil National des Recherches: ROBERT AYOTTE ('46), BERNARD OSTIGUY ('46), VINCENT PORTELANCE ('46) et GUY GOYER ('47).

Le congrès de l'ACFAS aura lieu cette année le 17 octobre, à l'Université.

LETTRES

BENOÎT BROUILLETTE, professeur à la Faculté et professeur aux H.E.C., présidait la délégation canadienne qui a assisté au seizième congrès international de géographie tenu récemment à Lisbonne. Le professeur G. Kimble, de l'Université McGill et docteur honoris causa de notre Université, faisait également partie de la délégation.

M. BROUILLETTE a présenté une étude des "Sources de Documentation du Peuplement Canadien". M. BROUILLETTE a également lu une communication de Monsieur Gérard Aumont, p.s.s., représentant de la Faculté des Lettres au Conseil de l'Association des Diplômés, sur "La Géographie dans l'Enseignement Secondaire au Canada". Le professeur Kimble a été élu secrétaire général de l'Union Géographique Internationale et M. BROUILLETTE a été élu membre de la Commission du Peuplement.

Nous offrons nos vœux de bonheur à Madeleine Gariépy ('47), représentante de la Faculté au Conseil de l'Association, et à Julien Dubuc (Poly '47), dont le mariage a été célébré le 21 juin.

SIMON L'ANGLAIS, LL.B., a obtenu une maîtrise ès art avec distinction.

CHIRURGIE DENTAIRE

La Société Dentaire de Montréal a célébré son 25e anniversaire par un grand congrès qui s'est tenu les 2, 3 et 4 juin à l'Hôtel Windsor, sous la présidence du Dr LOUIS LÉPINE ('37), représentant de la Faculté au Conseil de l'Association des Diplômés.

Le Docteur ARMAND FORTIER, professeur à la Faculté et ex-président du Collège des chirurgiens-dentistes de la Province, s'est vu décerné le titre de F.I.C.D. (Fellow of the International College of Dentists) en reconnaissance des services qu'il a rendus à la profession dentaire dans le Québec.

ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

L'Association a offert son dîner annuel aux finissants des diverses Facultés et Ecoles, le 28 avril dernier, à l'Hôtel Windsor. Malgré la date tardive et les examens qui approchaient rapidement, près de quatre cents finissants répondirent à notre appel.

Comme à l'ordinaire, les doyens et professeurs avaient pris place aux tables avec leurs élèves et la fête s'est déroulée dans une atmosphère de gaieté et de franche camaraderie.

Après le café, le Dr PHILIPPE PANNETON prononça une causerie émaillée d'esprit et de satire, dans laquelle il donna des conseils fort appréciés aux finissants qui quittaient l'Université pour se lancer dans leurs carrières respectives. Il faudrait un jour publier ce petit bijou qu'a été la conférence du Dr Panneton.

Au cours du dîner, notre président Me Émile MASSICOTTE présenta, avec sa verve habituelle, les invités d'honneur. Les prix Vallée et Parizeau furent également octroyés ce soir-là; le premier à CLAUDE FARIBAUT, étudiant en médecine et le deuxième à Maurice BLAIN, étudiant en droit.

Enfin, deux prix de présence par faculté ou école furent tirés au sort parmi les finissants de l'assistance et d'après les éloges que nous en avons eus, les gagnants semblaient satisfaits de leur sort!

Nous nous proposons pour les années prochaines, de devancer la date de ce dîner afin que tous les finissants, sans exception, puissent y participer sans craindre pour leurs examens.

Nous remercions les généreux donateurs des prix de présence offerts aux finissants et dont la liste suit: Association du Notariat Canadien pour le District de Montréal, Leblanc & Montpetit, Me G. Henri Séguin, Maison Thérien Frères Ltée, Laboratoire Nadeau, Granger Frères Ltée, Magasins Dionne, Dominion Stores Ltd., Thrift Stores Ltd., Steinberg's Ltd., L'ASEP, Canadian Laboratory Supplies, Les Laboratoires Poulenc Frères du Canada Ltée, les optométristes Alfred Mignot, Jean Hotte, Paul Lippens, Armand Messier, Yves Papineau, Charlemagne Bourcier, Edgar Lussier, L. Gervais, Henri Côté, Roger Bordeleau, Marcel Gauvreau, Louis-Philippe Raymond, L. Rochon, Guy Loiselle; les médecins vétérinaires J.-L.-N. Couture, J.-M. Caron, Lucien Cournoyer, Clovis Tougas, Lionel Chagnon, Martin Gauthier, Raymond Bellavance, Téléphore Desrosiers, Noël Brosseau; Me Gustave Adam, c.r., Me Guy Favreau, M. Ignace Brouillet, directeur de Polytechnique, M. Benjamin Ethier de la Maison Fournier, M. Roger Lamontagne, Pharmacie Rodolphe Dagenais, Ed. Archambault Inc., La Société dentaire de Montréal, Cie Canada Drug, La Coopérative Farex Limitée.

Nous déplorons la perte de M. ÉDOUARD CREVIER, père d'ÉTIENNE CREVIER, vice-président de l'Association.

Nous déplorons la perte du Dr ERNEST GENDREAU, professeur émérite de physique à l'Université de Montréal et ancien directeur de l'Institut de Radium de Montréal.

Nous déplorons également la perte de Me VICTOR MARCEAU, ancien bâtonnier du Barreau d'Arthabaska.

L'A.D.U.M. présente ses plus vives condoléances aux familles des disparus.

COURRIER DES LETTRES

Après la lecture de *Félix*, il était plausible de penser — mais nullement nécessaire — que nous étions en présence d'un divertissement de qualité très fine, l'œuvre sans lendemain d'un artiste narquois, sensible et fort sceptique. Les précédents ne manquent pas de ces écrivains d'occasion heureux de jeter d'un coup seul ce qu'ils ont pu glaner en fait d'expériences humaines. Ce n'est pas du tout le cas de Jean Simard; Félix n'était pas mort, il revit avec encore plus de relief dans *Hôtel de la Reine*. (Les Éditions Variétés). Avec plus de relief, mais peut-être moins d'intensité, avec assurément plus de profondeur dans la recherche des mobiles humains. A vrai dire, vit-il pleinement? Je me prends à en douter. J'éprouve à son endroit les réflexes que m'inspire M. Teste, démontant la mécanique de son cerveau. Félix n'est pas un logicien aussi rigoureux, il se penche davantage sur l'horlogerie de son cœur pour la démonter pièce à pièce. Ou s'il se distrait de ses patientes opérations, c'est pour porter sur les êtres qu'il frôle un regard à la fois aigu et indifférent. Ce qui le retient en eux, c'est le plaisir de les définir, jamais celui de les aimer, de les combattre ou de les haïr. Ce sont des plantes séchées à insérer dans un herbier.

Il y a beaucoup de choses différentes dans ce livre se rattachant au roman par des liens assez lâches. Tout d'abord, des citations, très nombreuses, choisies avec une impeccable justesse, et révélant une culture peu commune. Toutefois, très nombreuses, ces citations empruntées à de nombreux écrivains de valeur. L'auteur s'en excuse avec adresse: "Modestie au contraire, humilité: tuteurs pour échalasser de jeunes plants; bâtons pour affermir des pas mal assurés; béquilles pour étayer une barque en radoub..." Ce sont des images voisines; elles ne convaincront pas tout le monde. Jean Simard n'est pas aussi hésitant qu'il le laisse entendre; il sait très bien se rendre au bout d'une idée et la défendre avec lucidité. Il aurait avantage à ne pas trop imiter son Félix et à déverser ses carnets de notes dans ses livres.

J'avoue ne pas prendre un plaisir sans mélange au récit schématique des déceptions amoureuses de Félix. L'enfant qui détruit ses jouets pour en connaître le mécanisme n'en jouit pas longtemps. De même l'homme poussant l'analyse jusqu'à la destruction de l'objet étudié. Nous pouvons nous intéresser à la souplesse de cette gymnastique intellectuelle, en marge de l'univers où se jouent nos destins. Félix n'est pas un fruit sec comme le Claude Perrin de Pierre Baillargeon, mais il lui manque ce minimum de densité humaine sans lequel demeure impossible toute fraternité.

Jean Simard l'a sans aucun doute compris; il ne s'attarde pas à ce héros, un héros-prétexe. Il se hâte à nous entraîner dans un univers moins étouffant. Nous sommes dans un village des rives du Saint-Laurent; nous le reconnaissons bien. Deux catégories de résidents: les touristes, passant quelques semaines dans une hôtellerie ou

habitant quelques villas prétentieuses, et les habitants permanents, qui sont surtout des pêcheurs. A ce dernier sujet, d'excellentes pages, les mieux venues de tout le livre. Simard a longuement regardé vivre ces pêcheurs, il connaît leurs habitudes, il décrit avec sûreté les différents aspects de leur métier.

Au passage, des jugements critiques tout à fait pertinents. Notre architecture, nous le savons de reste, est en décadence. Les habitations de style normand disparaissent une à une de nos campagnes. "Elles sont remplacées par ces bicoques en planches que l'on voit, comme une lépre, envahir nos campagnes: affreuses boîtes carrées recouvertes de briques simulées et de bardeaux artificiels, au toit hérissé d'une fausse corniche supportant une hampe". Le morceau continue... Gérard Morisset y applaudirait des deux mains.

Jean Simard n'a pas eu l'intention de refaire *Maria Chapdelaine*; il ne voit pas notre province et ses habitants avec les yeux de Louis Hémon. Il s'élève contre "un préjugé généralement accepté d'accorder aux campagnards plus de vertu qu'aux citadins". Trop d'images d'Epinal faussent notre perspective: "le noble paysan aux mancherons de sa charrue; le fier pêcheur aux filets remplis d'étoiles..." Tout cela existe, bien sûr, mais ce n'est pas toute la réalité, ce n'en est qu'une partie. Ceux qui n'aperçoivent que celle-là ont raison de s'y attacher et de l'exalter en leurs œuvres. Pourquoi reprocheraient-ils aux autres de ne pas leur emboîter docilement le pas et de regarder un peu au delà des visages?

Hôtel de la Reine est-il un livre moral? Certes, si nous cherchons notre image dans ce miroir, nous ne sommes pas très beaux. Avant tout buveurs et paillards. Bigre, nous ne nous pensions pas descendus aussi bas. Il est peut-être sage de protester. Je ne souhaiterais pas toutefois que l'on nous opposât des statistiques trop élaborées, si elles existent, car c'est peut-être là que l'auteur obtiendrait un trop facile triomphe.

Plutôt que ces descriptions évoquant parfois le Roger Martin du Gard de *Vieille France* et d'où le trait caricatural à la Gabriel Chevalier n'est pas absent, je présume qu'on reprochera davantage à Jean Simard son attitude générale devant la vie. Comment pourrait-il y avoir là un grief valable? Je puis fort courtoisement différer d'opinion avec lui, estimer que les hommes ne sont pas constamment et obligatoirement malheureux, trouver que le monde n'est pas aussi absurde qu'il le proclame à la suite de Camus, bref envisager mon destin humain d'un angle tout différent du sien. Cela ne me confrère aucun droit pour m'en prendre à sa vision du monde; je puis la rejeter tout en continuant de la respecter. Ajoutons aussitôt que ce livre n'a rien de roboratif et qu'il n'est pas au surplus destiné aux adolescents.

Il y aurait encore beaucoup de choses à écrire, notamment sur la langue, d'une fermeté et d'une justesse rares. *Hôtel de la Reine* n'est pas un livre à passer inaperçu; il plaira ou il heurtera violemment. Outre de nous confirmer la maîtrise de Simard et de nous convaincre qu'il a devant lui une belle carrière littéraire, maintenant qu'il s'est à jamais délesté de son double transposé, il marque une date dans l'histoire de nos lettres. Nous comptons désormais des écrivains professant assez de courage intellectuel pour penser par eux-mêmes et ne pas s'astreindre à répéter ce que d'autres ont écrit avant eux, au risque de recevoir des coups. C'est un signe de maturité.

La critique s'est montrée extrêmement bienveillante lors de la publication de *Neuf jours de haine*, de Jean-Jules Richard. On a voulu voir en ce jeune homme un écrivain promis à un grand avenir, détenteur de qualités exceptionnelles. N'ayant aucunement participé à cet événement, je ne me sens pas lié dans mon jugement pour apprécier le recueil de nouvelles qu'il nous offre sous le titre de *Ville rouge*. (Tranquille). Il y a lieu de marquer dès maintenant que l'auteur a fait un effort pour renouveler sa technique romanesque même s'il n'y est pas entièrement parvenu.

Ce qui agaçait surtout dans son roman de guerre, c'était la confusion de l'intrigue et le style haché, nerveux, sautillant. Richard ne s'est pas complètement corrigé de ces défauts. Ses dons indiscutables de visionnaire l'empêchent de cerner ses personnages pour nous les présenter en un suffisant relief. Il y a toujours du flou autour d'eux, de l'inachevé, une zone d'imprécision et de vague. Je consens que ce résultat soit voulu, qu'il corresponde à des intentions délibérées de l'écrivain, mais j'estime que cette stylisation très personnelle, un peu abusive aussi, est loin d'être heureuse. C'est tout particulièrement le cas de la dernière nouvelle, qui donne son titre au livre. Le sujet est d'une minceur extrême; traité plus sobrement, plus vigoureusement, il était susceptible de nous plonger dans une atmosphère de rêve. Mais nous sentons trop l'effort. Voici un exemple convaincant du procédé érigé en système: "Il a besoin de jouer dans l'espace, de franchir des distances, de respirer le parfum de la couleur rouge de la ville. Le quartier l'étouffe. le quartier est rouge. D'un coin à l'autre. Partout de la brique rouge. En longueur. En largeur. En hauteur. En profondeur. Rouge. Briques rouges. Brique rouge. Georges vit dans le rouge du quartier. Il y travaille. Il y mange. Il y fait trop chaud et toujours trop pareil". Et cela revient fréquemment. On saisit aisément le désir de donner une impression d'accablement. Mais l'excès tue la réalité, nous la rend au contraire irréaliste.

Quand il consent à resserrer le nœud de l'action, Richard atteint à de plus solides réussites. Dans cette veine heureuse, on lira avec intérêt *CA 2345* et *Danse* La première nouvelle décrit avec une extraordinaire acuité une crise d'angoisse; le climat est créé par les moyens les plus simples. Tim est un personnage à demi mythique, qui se grave dans notre mémoire, un frère du héros de *l'Araignée* d'Henri Troyat. *Danse*, sous ses apparences de jovialité paysanne, est d'une cruauté très poussée. Le conteur est à son meilleur. Qu'il demeure dans cette voie et il parviendra aux cimes.

Il y a l'écueil du style. La publicité veut nous présenter Richard comme un monsieur dédaignant le nécessaire apprentissage de son métier et capable de bâtir une grande œuvre en marge des écoles. Il serait sot de nier aux autodidactes l'accession des sommets; trop d'exemples éloquents nous démentiraient. Il importe toutefois de suppléer aux lacunes de l'enseignement par une formation personnelle. Il est surtout périlleux de tourner le dos à la grammaire; c'est un instrument, pas davantage, mais comment aspirer à faire œuvre d'art si l'on ne s'astreint pas à le maîtriser? La syntaxe se venge durement de ceux qui la bousculent; elle frappe d'une rapide caducité les livres où elle n'est pas honorée.

Je soupçonne Richard de connaître le français beaucoup mieux qu'il le laisse voir. Il y a un peu d'affectation dans sa négligence, dans son mépris affiché des règles. Il lui arrive même de s'oublier parfois et d'écrire tout un paragraphe dans une langue ferme et bien équilibrée. On souhaiterait qu'il fût récidiviste dans ce domaine

Par le style, ses récits acquerraient de la durée et auraient de grandes chances de s'inscrire en bonne place dans notre histoire littéraire. S'il y a le snobisme du purisme auquel se complaisent les fruits secs, il y a aussi le snobisme de la maladresse et de l'à peu près; l'un n'est pas moins détestable que l'autre.

On le regrette d'autant plus quand il s'agit de l'auteur de *Ville Rouge* parce qu'il possède un don admirable pour découvrir des images frappantes et inédites. Il serait facile de composer un véritable herbier de ces métaphores hardies, qui émergent naturellement de sa vision des hommes et des choses. A son sujet, on se rappelle la réflexion de Proust: "Seule la métaphore peut donner au style une sorte d'éternité". Encore faut-il qu'elle ne soit pas perdue dans une langue paresseuse et incorrecte.

Le deuxième livre de Richard, moins ambitieux que le premier, marque un progrès indiscutable. Pourvu qu'il ne s'imagine pas trop naïvement être déjà "arrivé", il peut envisager l'avenir avec un raisonnable optimisme. Il a l'étoffe des bons conteurs.

* * *

M. Édouard Montpetit publie le second volume de ses mémoires auquel il a donné le sous-titre de "Vous avez la parole", sans doute pour évoquer cette période de sa vie où il a été le conférencier le plus goûté de sa génération. Ces *Souvenirs* (Éditions Chantecler) ont le grand mérite de la simplicité, d'une modestie de bon aloi; le professeur ne se drape pas dans sa toge, il dépose volontiers la toque pour faire revivre à nos yeux des hommes qui sont aujourd'hui disparus ou dont l'activité a pris une autre orientation, des événements auxquels il a été mêlé de près et qu'il juge avec la sérénité que confère le recul chronologique.

Ce livre couvre une période s'étendant du retour de Paris de M. Montpetit jusqu'à sa nomination comme secrétaire général de l'Université de Montréal, au moment où elle se détachait de Laval et obtenait son autonomie. Ce sont des années de travail intense et d'immenses espoirs. Le jeune professeur, nanti de diplômes fraîchement acquis, rentre dans son pays comme un triomphateur; n'est-il pas le premier, ou peu s'en faut, qui soit allé parfaire sa formation en France et qui revienne ensuite dispenser l'enseignement reçu à ses compatriotes? Les cours se multiplient et il est très difficile de ne pas céder aux traquenards de la dispersion. Dans notre pays, ce sont à peu près toujours les mêmes qui se font tuer sur les champs de bataille intellectuels. Il faut aussi improviser une bibliothèque, procéder aux nécessaires adaptations des doctrines européennes aux réalités canadiennes, dépouiller les revues spécialisées et au besoin y collaborer. Labeur considérable que la volonté de servir rend léger.

La province de Québec recevait en 1912 une importante mission française sous les auspices du Comité France-Amérique. Les distingués visiteurs comptaient le solide historien Gabriel Hanotaux, René Bazin, romancier dont la vogue n'était pas encore épuisée, Étienne Lamy, d'un style académique à souhait, Louis Barthou, homme d'État qui se doublait d'un bibliophile averti. C'est M. Montpetit qui eut l'honneur de diriger ces personnages dans leurs pérégrinations québécoises; il en relate les incidents avec émotion et témoigne une fois de plus de son attachement profond à la France.

Ces manifestations brillantes n'empêchent pas le travail fécond, même s'il est parfois austère. Montpetit ajoute à la préparation de ses cours des collaborations à *l'Action française*, à la *Revue trimestrielle* et même au *Nigog*, cette séduisante aventure qui devait durer fort peu de temps. Et il y a les conférences! Servi par un art oratoire d'une élégance exceptionnelle, d'une vibration intérieure très communicative, maniant avec aisance une voix chaude et discrètement tremblotante, il était naturel qu'on l'invitât partout. Pour nous faire saisir l'évolution de sa pensée sur les principaux problèmes du destin canadien, le mémorialiste résume en quelques paragraphes les interventions publiques les plus marquantes de cette période. Il en arrive au temps de la première grande guerre et nous entretient de la fameuse querelle née de la conscription. Avec des camarades comme Paul-Emile Lamarche dont il nous trace un portrait remarquable, Antonio Perrault et Athanase David, Montpetit prend nettement position contre cette coercition injustifiée et démontre par un raisonnement serré l'illogisme d'une mesure destinée à ruiner les patients efforts consentis en vue de l'harmonie nationale.

D'autres voyages, d'autres expériences, d'autres rencontres jalonnent ces années. Le lecteur goûtera particulièrement le chapitre intitulé "Jours de repos"; ce sont les vacances passées en différents endroits, avec une prédilection évidente pour Percé dont l'auteur nous peint les beautés en quelques touches d'excellente venue. A lire ces pages d'une grande fraîcheur et d'un enthousiasme fervent on en conclut aussitôt que la discipline rigide de l'économie politique ne dessèche pas un homme pourvu d'une culture générale étendue.

Le dernier livre de Montpetit est précieux à plus d'un égard. Les hommes de ma génération n'ont connu que de loin le grand universitaire, obligé plus par la maladie que par l'âge de vivre replié sur lui-même, de prendre une demi-retraite prématurée. Il est bon qu'ils sachent qu'en beaucoup de domaines, Montpetit a été un pionnier, un initiateur, qu'il a dû souvent créer de toutes pièces ou avec des moyens de fortune ce qui nous semble aujourd'hui tout à fait naturel. Ces *Souvenirs*, qui devront se poursuivre, nous permettent de prendre la mesure exacte d'un homme et d'une œuvre, d'une œuvre intellectuelle qui donne maintenant ses fruits, d'un homme grave teinté de barrésisme mais capable de sourire aux pitreries verbales d'Edmond Rostand!

* * *

Est-ce déprécier nos historiens que d'estimer immense l'apport des écrivains étrangers, français et américains notamment, à la connaissance de notre histoire et des principaux personnages qui ont été mêlés de près aux événements? Un nationalisme intellectuel aussi étroit n'est-il pas d'avance condamné? Nous ne redoutons pas de nous soumettre à la comparaison, mais l'élégance la plus élémentaire nous enjoint de ne pas nous fermer à l'émeri devant des œuvres de belle classe, même si elles traitent de sujets qui nous sont familiers. Le champ est vaste et il nous restera toujours à glaner. L'important, c'est que nous nous appliquions à faire notre besogne aussi bien que des historiens ne possédant pas la même aisance instinctive que nous à nous orienter dans nos commencements et dans les méandres souvent confus de notre histoire.

Nous avons salué ici même le magnifique *Champlain* de Morris Bishop. Ajoutons-y aujourd'hui le *Capitaine Jacques Cartier* (Le Cerle du Livre de France), de Jean-Alexis Néret. Par ses travaux antérieurs, il était bien préparé à saisir les perspectives générales dans lesquelles s'insère l'enivrante aventure du capitaine malouin. Il a pris soin de se documenter dans d'excellents ouvrages spécialisés, comme en témoigne une bibliographie suffisante, que nous eussions cependant préférée plus complète. Sans doute n'a-t-il pas été au courant des dernières trouvailles des chercheurs, puisqu'il attribue à la seule légende le voyage que Cartier aurait accompli en Amérique dès 1524; avouons néanmoins que le point demeurera encore longtemps controversé, malgré de louables efforts pour l'établir hors de tout doute.

Encore ne sont-ce pas ces menues précisions, si importantes qu'elles soient pour les spécialistes, qui font l'intérêt considérable de ce livre. Néret n'isole pas Cartier, il n'en fait pas une créature d'exception, ayant rompu toutes les amarres avec son époque, une espèce de surhomme nullement soumis aux contingences. Il le plonge au contraire dans l'épaisseur de son siècle et nous le suivons à la piste dans l'effort de sa volonté tendue pour vaincre toutes les résistances. Quelques pages nous font comprendre les réticences de François 1er; le roi a beaucoup de besognes à accomplir. C'est aussi un homme de la Renaissance, facilement ébloui par le faste; la sérénité bourgeoise et honnête de Cartier n'offre rien qui le séduise. "Habitué aux marins condottières, à un Verrazano, à un Doria, comment François pouvait-il avoir de la *sympathie* pour ce Breton qui, attaché comme une patelle sur son rocher, avait été battu par les vagues, sans être attendri par le siècle? Et justement, voilà où Cartier prend sa vraie mesure, son caractère presque accidentel, son génie. Il n'est pas de ce temps, pas à la mode: il appartient à cette vieille race qui n'aimait pas les fioritures, les petits poèmes, les pourpoints à crevés, les choses qui sont dans les livres; hors de son métier, c'est un bourgeois d'une cité du moyen-âge, privilégiée et fière de l'être; ce n'est pas un parvenu". Cartier appartient de tout son être à cette noblesse héréditaire et lointaine, faite de lentes acquisitions et qui ne s'exprime pas par l'éclat d'un blason.

Il a été avare de renseignements sur sa personne et sur ses rêves. Sa relation de voyage contient une foule d'informations concrètes, exactes, précieuses pour ceux qui viendront après lui; mais il ne s'abandonne jamais au lyrisme; parfois, à un trait, à une exclamation, on devine son émerveillement. Il n'est pas homme d'épopée, à la recherche du pittoresque; le pratique le retient davantage. Y a-t-il un mystère chez Cartier? ou un secret? On l'a dit et répété: l'extrême discrétion permet toutes les suppositions. Très simplement, c'est plus un navigateur qu'un aventurier; il est davantage enclin à établir avec précision les contours du continent nouveau, à repérer les havres, à délimiter les îles à étudier le jeu des courants et des marées. Encore un coup, un homme d'un métier éprouvé et solide, et non pas un poète des mers. Il lui importe toujours de rentrer à bon port et que ses notations servent à ceux qui s'engageront dans son sillage.

Sur les principaux détails des trois voyages officiellement reconnus de Cartier au Canada, Néret n'apporte pas d'inédit; il suit la tradition communément acceptée. Nous relisons tout cela avec un plaisir neuf, parce que l'historien se double d'un écrivain doué. D'une phrase nerveuse, d'un vocabulaire abondant et d'une technicité

nullement rebutante, il nous fait le compagnon de Jacques Cartier. Ses découvertes émergent de la grisaille des manuels scolaires pour emprunter les couleurs changeantes du ciel et de la mer. Et puis, le découvreur rentre dans l'ombre, sa tâche accomplie; à peine si nous l'entrevoions dans son manoir de Limoilou ou à Saint-Malo, où peut-être vint le voir Rabelais, se documentant pour le Quart Livre. Mais Cartier n'eût pas deviné que Maître François deviendrait Rabelais. S'en fût-il même soucié? Son regard se porte par delà l'immensité océane...

* * *

Pour beaucoup de lecteurs canadiens, le nom d'Alain Grandbois demeure entouré de mystère; il en est même pour demander s'il ne s'agirait pas d'un pseudonyme! Sa langue n'est assurément pas celle du vulgaire, sa qualité suffit à en dérouter un bon nombre. Il n'a jamais recherché la vedette qu'il mérite, préférant la zone d'ombre où il s'abrite, où savent le rejoindre quelques amis enchantés du commerce d'un homme racé, d'une culture solide sans être jamais pétaradante, d'un bon goût exquis, capable de comprendre les modes éphémères sans se croire tenu de les épouser lui-même. Plus qu'aucun autre de ces compatriotes, il a voyagé de par le monde, il a contemplé des spectacles sur lesquels nos regards ne se poseront jamais. Ce grand voyageur devait un jour s'éprendre du destin d'un de ses devanciers, Louis Jolliet, Jolliet qui a parcouru l'Amérique en tous sens, à peu près seul, au hasard de l'inconnu, n'ayant pas à choisir entre le luxe des grands palaces et les risques de l'aventure entreprise et menée dans les conditions les plus précaires.

Le titre: *Né à Québec*, (Fides) a intrigué beaucoup de gens. Peut-être n'était-il pas très commercial! Il faut tout ignorer de Grandbois pour songer qu'il ait pu un seul instant s'arrêter à cette considération. Son idée est plus subtile. Il veut démontrer l'attachement d'un Canadien à sa patrie, la fascination qu'exerce sur lui l'immensité de nos paysages. Jolliet s'était rendu en France pour parfaire ses connaissances en navigation et en cartographie. Ce pays plus confortable que la pauvre colonie le retiendrait-il? "Louis revenait de France. Son voyage l'avait mûri. Il avait beaucoup vu, beaucoup écouté. Ces villes de pierres l'avaient déçu, charmé. Ces hommes brillants, ces abbés parfumés l'avaient étonné. Il songeait alors aux prodigieuses profondeurs des forêts de son pays, à son père le charron, au Jésuite botté de cuir. Et il se sentait d'une race et d'un sol différents. Né à Québec..." Il peut faire escale partout dans le vaste monde, son port d'attache ne changera pas.

Ce livre a paru discrètement à Paris en 1933 chez l'éditeur Messein. Il n'a connu au Canada aucun lancement; de rares exemplaires se sont vendus à la bonne fortune des bouquinistes. Je sais gré aux Éditions Fides d'avoir permis à nos compatriotes de prendre connaissance d'une œuvre de qualité et de l'avoir accueillie dans la collection du Nénuphar, dirigée par le folkloriste Luc Lacoursière. Elle se range déjà parmi les rares récits de notre littérature qui resteront, parce qu'ils sont rédigés de main d'ouvrier, je devrais dire de main de maître.

Nous n'avons pas une sèche biographie de Louis Jolliet. A quoi eût-il servi d'ajouter à ce que d'autres avaient fait lourdement avant lui? Il y a tant de livres au Canada français qui ne font que reprendre les travaux des prédécesseurs sans rien

ajouter de neuf, d'inédit ou d'original! La grande qualité du livre, c'est la reconstitution de l'atmosphère du temps. Nous ne perdons jamais de vue le protagoniste, bien sûr, nous le suivons même à la piste une fois qu'il s'est engagé dans la voie royale de son destin, mais nous ne pouvons jamais oublier qu'il appartient à notre XVII^e siècle. Admirable fresque, d'une animation bourdonnante, où s'insèrent tous les principaux personnages de notre histoire, la série des gouverneurs et leurs caractéristiques, la querelle rapidement esquissée mettant aux prises le hautain et digne Mgr de Montmorency-Laval et le querelleur abbé de Queylus, l'action féconde de l'intendant Talon. J'attire particulièrement l'attention sur la narration nerveuse et extrêmement émouvante de la destruction des établissements hurons, sur l'héroïque audace de Dollard et de ses compagnons d'avance promis à la mort glorieuse. Le combat doit bientôt s'engager. "L'aube blémissait. Des vapeurs blanches montaient du rapide. Ce fut plus haut, adoucie par l'écran brumeux que les guetteurs virent, à un coude brusque de la rivière, sur plusieurs rangs et dans un ordre parfait, la longue flottille des canots iroquois. Ils en comptèrent plus de quarante. Les assaillants portaient la couleur de guerre des Onnontagués. Leur chant perçait la rumeur du rapide. Certains brandissaient des haches, des mousquets. Les premiers canots hésitèrent un moment au-dessus du rapide. On aperçut le dos ployé des pagayeurs. Des commandements brefs éclatèrent. Alors, d'un coup, le rapide les happa". Ne sommes-nous pas nous-mêmes dans la mêlée ?

Le récit de Grandbois est dépouillé et dense, d'une sobriété exemplaire. Comment résister au plaisir d'une nouvelle citation! Il s'agit de l'arrivée des filles du roi, qui ont longtemps défrayé la chronique et sur lesquelles maintes controverses plus ou moins mal inspirées se sont élevées. Tout y est dit, sans un mot superflu: "Toute la population de Québec dévala vers le fleuve. Poussées par des mains rudes, des barques crissèrent sur les galets. On y fit monter des garçons mal à l'aise dans des vêtements trop neufs. Par contenance, certains s'essayaient à des allusions gaillardes. Déjà, du voilier, coudes au plat-bord, des matelots narquois les interpellaient. Le groupe des femmes s'étaient tu. Et maintenant, dans les barques qui frôlaient la carène du navire, soucieux, les yeux levés vers le château, chaque garçon tentait de distinguer le visage inconnu de son futur destin. Lecture de la liste des prétendants à haute voix, avec les noms, âge, métier, condition. Puis celle des filles à marier. Martelées dans le silence, les belles syllabes des provinces françaises indiquèrent une blonde, une brune, une rousse. Normandie le plus souvent répété. Puis Orléans, Poitou, Bourgogne, Touraine. Parfois Paris. Puis, plus rare, le mot Provence. Et des filles au regard triste et bleu frissonnaient au mot Bretagne... Le mieux établi des garçons avait le premier choix". Vous saviez tout cela, sans doute, mais aviez-vous déjà vu cette scène avec un relief aussi saisissant, aussi humain? C'est d'un art exceptionnel.

J'ai l'air d'oublier Louis Jolliet, l'auteur ne l'oublie pas. Une fois qu'il a pris sa véritable taille, le récit se resserre autour de lui. Nous voici dans son canot, quand il sillonne lacs et rivières, à la recherche de la mer lointaine, seul ou en compagnie du Père Jacques Marquette. Ce qu'il a ressenti devant ce continent qui venait s'offrir à lui en robe de parade, nous ne le saurons jamais; c'est à l'historien-poète de découvrir dans les replis les plus secrets de son cœur l'écho de ses émerveillements.

Grandbois y excelle sans jamais forcer la note, sans jamais hausser le ton. Ne comprend-on pas infiniment mieux le climat de la Révolution française en lisant Michelet que d'autres historiens plus préoccupés de leurs fiches que de la récréation de la vie ? Loin de moi la pensée de tenter ainsi de vains rapprochements, je ne me sers d'une comparaison que pour mieux faire saisir mon propos.

Des lecteurs pressés et distraits concluront peut-être que notre auteur a choisi Jolliet comme prétexte à de brillants exercices, comme un thème sur lequel développer d'agréables et superficielles variations. Qu'on se détrompe: si Alain Grandbois est un poète, l'un des plus prestigieux et des plus profonds qui aient ouvert les yeux au pays de Québec, il n'a nullement besoin de chercher des appuis à son imagination et à sa sensibilité dans l'histoire de notre passé. Ce qu'il a voulu faire, ce qu'il a pleinement réussi, c'est une large biographie qui fût lisible par l'honnête homme, vous savez, celui qui ne se pique de rien, mais qui aime avoir des clartés sur toutes choses, puisqu'il estime que rien d'humain ne doit lui demeurer étranger. Des spécialistes pourraient hausser les épaules et chercher avidement la petite bête noire; il faut les abandonner à leur travail de taupes. Nous les défions toutefois de découvrir dans *Né à Québec* de ces erreurs majeures qui défigurent une époque ou un homme, car l'auteur a pris soin de se documenter diligemment, même s'il n'a pas cru nécessaire de bourrer son livre allègre de notes inframarginales et de renvois.

Il est généralement admis qu'Alain Grandbois écrit bien; j'estime même que s'il fallait désigner cinq écrivains canadiens-français qui manient parfaitement leur langue, il compterait parmi les premiers. C'est une phrase simple, vive, qui va droit au but, sans s'embarrasser des fioritures dont beaucoup s'enorgueillissent vainement. Une phrase peut-être un peu trop pressée, un peu trop haletante; on souhaiterait des points d'arrêt, quelques repos. Cette trépidation de style convient néanmoins tout à fait à un récit aussi rapide, elle colle parfaitement à l'objet. De nombreuses pages devraient avoir leur place tout indiquée dans les anthologies de la prose canadienne-française. Elles apprendraient à ceux qui viendront après nous, qu'il existait dans la première moitié du XXe siècle des écrivains de notre nationalité qui connaissaient leur métier d'une façon à peu près impeccable.

* * *

Les Dix nous donnent une belle leçon de ténacité intellectuelle. Pour la treizième année consécutive, ils nous offrent un copieux cahier renfermant plusieurs études historiques d'excellente venue. Cette publication annuelle est devenue une institution dans notre monde des lettres. Les lecteurs l'attendent avec impatience, sachant qu'ils ne seront pas déçus, que des écrivains qu'ils ont appris à connaître et à apprécier leur réservent plusieurs surprises. Le champ de l'histoire est vaste et ils ne seront jamais trop à y glaner. La plupart d'entre nous, nous n'avons pas le temps de scruter minutieusement le passé. Nous nous réjouissons que d'autres le fassent pour nous et nous apportent le fruit de leurs patientes et fertiles recherches.

Comme il s'agit d'un ouvrage de collaboration, on ne doit pas s'attendre à y trouver de l'homogénéité; chaque auteur conserve sa propre originalité et sa façon particulière d'aborder les questions. Les uns sont davantage attirés par les petits détails et se soucient peu de présenter leurs trouvailles sous une forme très recherchée.

Les autres, écrivains de métier, s'emploient à brosser une vaste synthèse. Cette variété ajoute à l'intérêt du volume.

Nous n'avons l'intention que de parcourir ici les différentes contributions du treizième Cahier. Après avoir rendu un hommage sobre et émouvant à M. E.-Z. Massicotte, à qui la petite histoire de Montréal doit tellement, Mgr Olivier Maurault, grand voyageur devant l'Éternel, nous fait pérégriner jusqu'en Colombie canadienne. Il remonte jusqu'à la période des explorations pour ensuite nous entretenir du fait catholique et du fait français en cette lointaine province. Beaucoup de ses lecteurs y verront que l'influence canadienne-française a été beaucoup plus grande qu'on serait porté à se l'imaginer.

Délaissant pour une fois les Indiens auxquels il a consacré de savantes monographies, M. Aristide Beaugrand-Champagne, architecte de métier et historien de cœur, évoque une tentative de colonisation menée par Roberval à Montréal. Il poursuit en délimitant les premières concessions de terrains dans notre ville. Sous le titre "Le roi s'en mêle...", M. l'abbé Albert Tessier, qui s'est taillé un beau fief historique en Mauricie, continue à nous renseigner sur la première grande industrie du Canada français, les Forges du Saint-Maurice; l'ensemble de ces études devrait nous promettre un fort volume d'un vif intérêt. De son côté, à l'aide d'un document anonyme et peu connu, M. Léo-Paul Desrosiers jette une lumière nouvelle sur les débuts de notre histoire constitutionnelle, avant que nous en arrivions à notre premier parlement né de l'Acte constitutionnel de 1791.

Me Victor Morin, dont la vigueur intellectuelle demeure un enseignement pour de plus jeunes que lui, se fait notre guide pour nous faire visiter les clubs et sociétés notoires d'autrefois; nous apprenons ainsi à connaître l'Ordre de Bon Temps, l'Ordre de Malte, les Frères du Canada, le Club des Apôtres, le Beef-Steak Club, le Club des Barons, le Beaver Club, qui ont tous joué un rôle important dans la vie sociale de nos ancêtres. M. Raymond Douville inaugure sa collaboration aux Cahiers des Dix par une magistrale étude sur les trois abbés Harper, dont deux ont occupé des postes de premier plan dans la vie ecclésiastique du Canada français; on suivra dorénavant avec attention les travaux de M. Douville, le deuxième trifluviant du groupe.

M. Pierre-Georges Roy ajoute à une œuvre déjà abondante une monographie bourrée de renseignements utiles sur un grand industriel canadien-français du siècle dernier, Charles-William Carrier, qui dirigea longtemps une fonderie à Lévis. M. Jean Bruchési évoque une figure éminemment sympathique, celle de Rameau de Saint-Père, un Français qui s'est passionné pour notre pays et lui a témoigné jusqu'à la fin une amitié vigilante; c'est lui qui disait, vers 1860, lors de son passage ici: "Je souhaite que ce pays canadien, dût-il en être moins riche et moins puissant, conserve toujours sa simplicité et sa foi". Me Maréchal Nantel, devenu l'historien par excellence de nos origines judiciaires et juridiques, raconte, en marge de nos mœurs paroissiales, une querelle survenue en 1805 à Saint-Jacques-de-l'Achigan. Pour terminer M. Gérard Malchelosse dresse la liste des généalogistes et des généalogies au Canada et conclut que le patient édifice élevé par Mgr Tanguay exige aujourd'hui des réfections, à la lumière des connaissances nouvelles.

Cette simple énumération aura suffi à souligner la richesse de cet ouvrage. Les historiens y trouveront leur pâture, mais le public cultivé éprouvera également à le

lire une grande satisfaction. D'une façon claire et sûre, on lui offre les résultats des recherches menées à bien par des spécialistes. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que beaucoup de gens se flattent de posséder la collection complète des Cahiers des Dix, qui est dès maintenant une rareté de bibliophile.

* * *

Les récits de voyages comblaient jadis une lacune; de si grandes distances séparaient pays et continents que seuls quelques audacieux pouvaient prétendre à les franchir. A lire ces ouvrages, nous éprouvions avec plaisir une impression de dépaysement, nous pénétrions les secrets de civilisations inconnues, nous regardions des spectacles tellement différents de ceux qui s'offrent quotidiennement à nos yeux. La facilité et la rapidité des communications ont changé tout cela. Rien que la terre, regrettaient déjà Paul Morand. Les reportages les plus variés nous révèlent les secrets du Tibet et les mœurs des peuplades de l'Afrique centrale. Encore un coup, nous nous imaginons tout connaître!

Il reste l'âme des peuples, qui ne se dévoile pas si aisément. Il y faut du temps, de la perspicacité et le don de sympathie. C'est ce que nous apporte *Au delà des Pyrénées*, le premier volume de notre excellent confrère, Paul Toupin. Il a passé une année en Espagne. Une année d'études, très probablement, mais je le soupçonne d'avoir sacrifié plus à l'observation aiguë qu'à de longues séances dans les bibliothèques. Il est admirable qu'après Barrès, Montherlant et Malraux, un jeune Canadien français ait réussi à découvrir et à exprimer certains aspects originaux sur l'Espagne.

Ce livre n'est pas un Baedeker; que de choses qu'il ne dit pas parce qu'il ne les a pas personnellement ressenties ou qu'elles lui ont paru d'aucune signification! Il ne s'arrête que devant les toiles qui lui parlent, il n'évoque que les villes dont la vie collective l'a empoigné. Qu'on ne cherche pas non plus des remarques d'ordre politique; je veux ignorer s'il est favorable ou non au régime de Franco. S'il s'était engagé dans ces interminables discussions, son livre ne tarderait pas à devenir caduc, car il n'y a rien de plus mobile et changeant que la vie publique d'un pays, auquel on peut appliquer le mot bien connu de Pascal: "Vérité au delà des Pyrénées, erreur au delà..."

Madrid, Tolède, Séville l'ont davantage retenu. Une visite au Prado lui fournit l'occasion de confronter ses souvenirs livresques à la vérité du Greco et de Velasquez. La majesté écrasante de l'Escorial exerce ses sortilèges. Des réflexions très pertinentes sur Don Quichotte. Des propos extrêmement nuancés sur la danse espagnole qui "peut se contenter d'un seul instrument, des castagnettes, et au besoin des mains. Elle vise le moins possible à l'effet, à la surprise, à l'étonnement. Jamais spectaculaire, elle est moins une danse au sens où nous entendons ce mot qu'une sorte de méditation extérieure de ce qui tourmente le cœur. Eminemment récitative, elle raconte, comme Cervantes, une passion, un amour, une jalousie, une mort, un mariage, une offense".

Toupin écrit avec une impeccable sobriété. Il cherche le trait juste, le trouve, et ne va pas plus loin. Jamais de ces développements oiseux, de ces morceaux de remplissage. Une fois qu'il a traduit le plus adéquatement possible son idée, il passe à autre chose. C'est pourquoi je goûte particulièrement ses carnets décantés de tout dépôt étranger. Une phrase ou deux, et il n'y a plus rien de valable à ajouter. Je choisis au hasard: "Dans tout Espagnol, dit un proverbe, dort un sultan. Que le sultan s'éveille

et l'Espagnol le sert. Il est beau d'entendre les mendiants s'interpeller Seigneur..." Qu'est-il besoin de fioritures et d'ornements superflus?

Au delà des Pyrénées est un livre adulte. Entendons par là qu'il va droit à l'essentiel, sans s'embarrasser de puérités et de jolieses. Paul Toupin fait sérieusement son entrée dans les lettres canadiennes. Il n'a pas dit son dernier mot.

* * *

À côté des historiens à la recherche des grands gestes de notre histoire, Gérard Morisset poursuit sa quête de vérité. Il s'est choisi un secteur peu encombré où il lui a été permis de multiplier les découvertes heureuses. Depuis une quinzaine d'années, il poursuit une œuvre féconde sans recourir au tintamarre de la publicité. Les livres s'ajoutent aux livres, toujours aussi riches d'informations, toujours d'une impeccable érudition. Le Canada français devra beaucoup à cet excellent historien de l'art.

Il n'est aucune manifestation artistique qui laisse Morisset indifférent. Il a soigneusement inventorié nos églises, nos toiles, nos sculptures, nos pièces d'argenterie; il s'est employé à faire revivre les figures d'artistes et d'artisans d'autrefois, sombrés dans un injuste oubli. Grâce à ce travail qu'il n'est pas exagéré de qualifier de bénédictin, nous connaissons mieux les tentatives, souvent fructueuses, des générations qui nous ont précédés. Sans doute d'autres historiographes avaient-ils auparavant soulevé un pan de voile; nous serions mal venus d'ignorer leurs patientes recherches. Néanmoins, il a fallu attendre Morisset pour avoir une synthèse cohérente et prendre une vue d'ensemble satisfaisante pour l'esprit.

Son dernier ouvrage, *L'architecture en Nouvelle-France*, ne dément pas cette appréciation. Dès son avant-propos, l'auteur précise ses intentions: "Je cherche ici à faire comprendre et sentir ce qu'est véritablement l'architecture, l'art de bâtir — qu'il ne faut pas confondre avec l'art, bien différent, d'orner un édifice; je veux marquer l'évolution normale de notre architecture pendant les deux siècles qui s'écourent de l'intendance de Jean Talon au triomphe du romantisme, et sa décadence notoire à partir du jour où nos constructeurs se complaisent dans l'imitation; je veux enfin faire entendre, non par des raisonnements rigoureux, mais par des notations qui s'adressent à la sensibilité et à l'esprit d'observation du lecteur, que nous avons perdu à peu près tout sens de l'architecture et qu'il est temps de le récupérer si nous ne voulons pas abîmer définitivement le coin de pays où nous vivons".

Le but est clairement défini, le verdict est sévère et juste. L'ouvrage nous enseigne les grandes lignes de la tradition française en architecture, les principaux styles, les matériaux employés. Morisset répartit ensuite son enquête en analysant successivement les monuments d'architecture domestique, d'architecture religieuse et conventuelle, d'architecture civile et militaire. Cette revue n'est pas dépourvue de mélancolie pour le lecteur qui ne peut s'empêcher de regretter que nous n'ayons pas réussi à conserver vivante et rayonnante une tradition aussi riche, dont les rares témoins attestent encore aujourd'hui la valeur. Nous assistons aussi à l'action des infiltrations étrangères dont les résultats n'ont guère été heureux. L'art de bâtir, art souverain entre tous, s'est peu à peu perdu, corrompu par le mauvais goût généralisé et victime d'une fausse notion de l'utilité.

Morisset ne veut pas perdre espoir. Il souligne les erreurs, les déviations, les

incompréhensions, il montre où se trouve la beauté. Pourquoi ne pas s'imaginer que cet enseignement n'est pas vain, qu'il n'est pas qu'une reconstitution du passé, mais qu'il comporte aussi une leçon fructueuse dont l'avenir bénéficiera ? Pour qu'il en soit bien ainsi, il faudra que nous nous avisions que l'art n'est pas un divertissement frivole, mais une nécessité profonde de la personne humaine. C'est à l'éclat et à la vigueur de ses manifestations artistiques que l'on juge d'une civilisation. De magnifiques ruines témoignent encore aujourd'hui qu'à régné un jour sous le ciel de l'Hellade la poésie des formes.

“Si l'on juge une civilisation à son architecture, écrit pertinemment Morisset, on peut dire que rarement l'humanité s'est sentie si près de sa fin, tant elle met de hâte à s'abriter dans des huttes pimpantes mais peu solides, qui demain seront des ruines...” Le Canada français n'est pas ici le seul pays visé. C'est à toute une conception erronée de l'art de bâtir que s'attaque notre historien. Dans ce domaine comme en tant d'autres, nous devons sacrifier à un pragmatisme inquiétant. Les maisons qui s'édifient sous nos yeux n'ont rien qui puisse satisfaire les exigences de l'esthétique. Beaucoup de considérations économiques contribuent à ce triste état de choses; il arrive néanmoins des cas nombreux où il n'en coûterait pas plus cher de songer que l'art embellit la vie.

L'architecture en Nouvelle-France comporte, outre un texte d'une facture élégante, 160 gravures qui ajoutent grandement à son intérêt, en nous permettant de confirmer par nous-mêmes les opinions exprimées par l'auteur. C'est un ouvrage à conserver précieusement, et à relire.

Roger DUHAMEL

Table des matières du vol 15
à la fin du 1^{er} numéro de 1949

SECRETARIAT DE LA PROVINCE

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

On ne saurait surestimer l'importance de l'enseignement des Beaux-Arts pour l'avancement de notre peuple. Cet enseignement a fait des progrès considérables, depuis quelques années, sous l'impulsion que lui a donnée le Secrétariat de la Province.

Jeunes gens, jeunes filles qu'attirent l'Architecture, le Dessin, la Peinture, l'Aquarelle, la Sculpture statuaire et ornementale et l'Art décoratif (théorique et pratique), etc., etc., suivez les cours des Ecoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec, deux institutions d'enseignement supérieur et foyers de haute culture.

ENSEIGNEMENT GRATUIT — FRAIS D'INSCRIPTION : \$1.00

Pour renseignements, s'adresser au Directeur de l'École des Beaux-Arts, 3450, rue St-Urbain, Montréal, ou au Directeur de l'École des Beaux-Arts, 37, rue St-Joachim, Québec.

OMER COTÉ, C.R.
Secrétaire de la Province.